



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION DES STATISTIQUES AGRICOLES,
DE L'INFORMATIQUE ET DE LA DOCUMENTATION**



4^{ème} RECENSEMENT NATIONAL DE L'AGRICULTURE 2011-2014

VOLUME IV : MODULE COMMUNAUTAIRE

APERÇU GENERAL DES DONNEES COMMUNAUTAIRES



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Juin 2013

PREFACE

L'agriculture togolaise est essentiellement caractérisée par la coexistence d'un système de production vivrière traditionnel et de subsistance, juxtaposé à un système de cultures d'exportation, introduites depuis la période coloniale.

Les pratiques culturales qui en résultent fournissent des niveaux de productivité relativement bas qui ne permettent pas aux paysans de tirer pleinement profit de leur labeur. De même, le niveau de la valeur de la production à l'hectare est très faible. Il s'établit en moyenne à 400 000 FCFA/ha.

Au regard de ces faibles performances et conscient du défi à relever, le gouvernement togolais, dans sa politique de développement agricole, a mis l'accent sur l'amélioration des techniques culturales, l'introduction de nouvelles technologies visant l'intensification agricole et, au-delà, la diversification des cultures. Cette disposition a ainsi permis, ces dernières années, à la population togolaise majoritairement rurale (paysanne), non seulement de couvrir ses besoins alimentaires par sa propre production, mais aussi de dégager des excédents exportables, sources de revenus.

Parallèlement à cette panoplie d'actions en faveur de la production végétale, les autres branches du secteur primaire à savoir l'élevage et l'aquaculture ont également bénéficié d'appuis divers notamment en matière de soins vétérinaires, de soutien à la production.

En vue de consolider toutes ces actions et au-delà, asseoir une base cohérente de développement du secteur, notre pays a élaboré et mis en œuvre le programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) qui a pour objectif de fédérer tous les efforts d'investissement agricole en un instrument sectoriel unique, cohérent et coordonné, de manière à réaliser et maintenir une croissance agricole annuelle d'au moins 6 % à l'horizon 2015.

L'exploitation de la base de données de la Direction des Statistiques Agricoles a été déterminante dans la conception et la mise en œuvre du PNIASA.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et de l'agriculture (FAO) recommande la réalisation périodique du recensement de l'agriculture qui est une vaste opération de collecte de données structurelles du secteur agricole.

Il faut reconnaître qu'au Togo, le dernier recensement national de l'agriculture, troisième du genre, a été organisé en 1995. Depuis ce dernier recensement, il

y a seize ans, le secteur rural y compris l'agriculture togolaise a sans nul doute changé de caractéristiques. Un quatrième recensement s'imposait pour mesurer les mutations structurelles qui y sont intervenues.

Conscient de la situation, le gouvernement a institué, par décret n°2011-023/PR du 09 février 2011, la réalisation du quatrième recensement de l'agriculture qui s'est déroulé en trois grandes étapes, à savoir :

- la réalisation des modules de base et de collecte des données communautaires du recensement national de l'agriculture qui s'est déroulée en avril 2012;
- la réalisation du module complémentaire du recensement national de l'agriculture durant la campagne agricole 2012/2013 ;
- la réalisation des modules thématiques par l'organisation des enquêtes thématiques du recensement national de l'agriculture.

Ces composantes formaient tout un programme exécuté avec virtuosité par la direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID) du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Pour actualiser annuellement pendant les dix prochaines années les données de ce recensement agricole, il est prévu la mise en place d'un système permanent intégré de statistiques agricoles.

Ce recensement a été conduit, selon l'approche modulaire du programme mondial du recensement de l'agriculture 2010 de la FAO (modules de base et communautaire par dénombrement exhaustif et modules complémentaires/thématiques par sondage), qui permet l'articulation du recensement agricole dans un système intégré de recensement et d'enquêtes agricoles avec un volet communautaire.

L'importance de cette opération statistique qu'est le recensement national de l'agriculture n'a pas échappé aux organisations internationales, aux directions techniques locales, aux administrations préfectorales et aux collectivités locales qui y ont apporté des appuis multiformes.

C'est ainsi que la FAO a financé la phase préparatoire de ce quatrième recensement à travers son programme de coopération technique (PCT) dans le cadre du projet TCP/TOG/3303 "Assistance préparatoire au recensement national de l'agriculture (RNA)".

Du côté du gouvernement, l'engagement du Président de la République, **Son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE** qui a personnellement souscrit à la réalisation de cette importante opération par la mobilisation des ressources tant humaines que financières, a aidé à la réussite de cette opération.

La réalisation de ce quatrième recensement national de l'agriculture (RNA 2011/2014) a permis de disposer d'une batterie d'indicateurs référentiels devant servir, entre autres, au suivi du secteur agricole et à l'évaluation du PNIASA.

Le ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche saisit cette occasion pour adresser ses sincères remerciements à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de cette importante opération. Plus particulièrement, il exprime sa profonde gratitude :

- au gouvernement togolais, pour avoir soutenu financièrement et techniquement l'opération jusqu'à son terme ;
- à la FAO, pour son appui technique et financier ;
- aux autorités administratives centrales et locales, pour leur accompagnement, combien efficace ;
- à l'ensemble de la population togolaise, pour sa disponibilité et sa contribution à la réussite de l'opération ;
- aux médias, pour avoir assuré la couverture du lancement de l'opération ;
- à la direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale (DGSCN), pour sa collaboration et son appui technique ;
- à l'institut de conseil et d'appui technique (ICAT) qui a mis à la disposition de la DSID, un nombre appréciable de son personnel ;
- aux directeurs régionaux et préfectoraux de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite du RNA ;
- au personnel contractuel (agents recenseurs, opérateurs de saisie, personnel d'appui) qui s'est sacrifié pour permettre l'exécution des travaux du RNA ;
- aux personnes ressources du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche qui ont contribué, sans désespérer, au bon déroulement du RNA.

Puissent les résultats de ce recensement national de l'agriculture contribuer efficacement à la planification du développement du secteur rural au Togo.

**Le ministre de l'agriculture,
de l'élevage et de la pêche**

Colonel Ouro-Koura AGADAZI

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES GRAPHIQUES	5
RESUME.....	7
GENERALITES	9
1. Contexte.....	9
2. Objectifs	10
2.1. Objectif général	10
2.2. Objectifs spécifiques.....	10
3. Cadre institutionnel et coordination	11
4. Phases opératoires du RNA	11
4.1. Phase préparatoire	11
4.2. Exécution du recensement	11
4.3. Traitement, diffusion et archivage des données.....	11
4.4. Mise en place du Système Permanent Intégré de Statistiques Agricoles (SPISA) ..	12
5. Financement	12
6. Publications des résultats du Recensement National de l'Agriculture (RNA)	12
INTRODUCTION.....	13
I- CARACTERISTIQUES DES VILLAGES.....	15
1.1- Types de village.....	15
1.2 - Principales voies d'accès.....	16
1.3 - Distance du village par rapport au chef lieu du canton d'appartenance.....	17
1.4 - Praticabilité de la principale voie d'accès	19
1.5 - Fréquentation de la principale voie d'accès des villages ou intensité du trafic.....	20
1.6 - Mode d'approvisionnement en eau	21
1.7 - Alimentation des villages en électricité.....	22
II – INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES	24
2.1 – Infrastructures liées à l'agriculture.....	24
2.1.1 – Centres de vulgarisation agricole.....	24
2.1.2 – Magasins de vente d'intrants agricoles	25
2.1.3 – Magasins de stockage et unités de conservation des produits agricoles	29
2.1.4 – Traitement post-récolte et unités de transformation de produits.....	30
2.1.5 – Infrastructures liées à la commercialisation des produits et banques de céréales.....	32
2.1.6 – Couloirs de passage des bœufs	35

2.2 – Infrastructures de services	36
2.3 – Infrastructures liées au sport et au tourisme.....	37
2.4 – Infrastructures culturelles	38
2.5 – Infrastructures éducationnelles et culturelles.....	40
2.5.1- Ecoles primaires.....	40
2.5.2- Collège d’enseignement général (CEG)	41
2.5.3- Lycée	42
2.5.4- Centres d’enseignement technique	44
2.5.5- Centres d’alphabétisation	45
2.5.6- Bibliothèque	45
2.6- Infrastructures sanitaires.....	46
2.6.1- Hôpital.....	46
2.6.2- Centres de santé.....	46
2.6.3- Dispensaire	47
2.6.4- Case de santé	47
2.6.5- Pharmacies ou dépôts pharmaceutiques.....	48
2.6.6- Pharmacies villageoises et Initiative de Bamako	48
2.6.7- Latrines publiques	49
III – COMMUNICATION : MASS-MEDIAS, TELEPHONE ET INTERNET	50
3.1- Captage des chaines de radio dans les villages.....	50
3.2 – Accès aux chaines de télévision dans les villages.....	50
3.3 – Existence de téléphone fixe dans les villages	50
3.4 – Existence du téléphone cellulaire dans les villages	51
3.5 – Couverture des villages par les radios communautaires / rurales.....	51
3.6 – Accès à l’Internet dans les villages.....	52
IV. RESSOURCES NATURELLES	53
4.1. Terre.....	53
4.1.1- Terres en friche	53
4.1.2- Terres réservées au pâturage	54
4.2- Mares et cours d’eau	54
4.3- Aires protégées	55
4.3.1- Réserves et forêts classées	55
4.3.2- Forêts sacrées	56
4.4 - Principales essences forestières en voie de disparition	57

V- ORGANISATIONS SOCIO-ECONOMIQUES.....	59
5.1- Associations et groupements.....	59
5.2-Répartition des organisations socio-économiques exclusivement féminines.....	68
5.3- Organisations de développement communautaire.....	69
VI- PRINCIPALES DIFFICULTES RELEVÉES DANS LES VILLAGES.....	70
6.1. Difficultés liées à la production végétale.....	70
6.1.1. Insuffisance des terres agricoles.....	70
6.1.2. Exode rural.....	70
6.1.3- Manque de semences améliorées ou certifiées.....	70
6.1.4- Appauvrissement des sols.....	71
6.1.5- Maladies des cultures.....	71
6.1.6. Déforestation.....	71
6.1.7. Divagation des animaux.....	71
6.1.8. Dégâts des prédateurs.....	71
6.1.9- Insuffisance de la main d'œuvre.....	72
6.2- Difficultés liées à l'élevage.....	72
6.3- Difficultés liées à l'écoulement des produits agricoles.....	73
CONCLUSION.....	74
ANNEXE.....	75

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des villages par type et par région	15
Tableau 2 : Répartition des villages selon la région et la principale voie d'accès.....	17
Tableau 3 : Proportion de villages selon la région et la distance par rapport au chef lieu du canton d'appartenance	18
Tableau 4 : Répartition des villages selon la fréquentation et la saison	20
Tableau 5 : Répartition des villages selon les principaux modes d'approvisionnement en eau ..	22
Tableau 6 : Proportion de villages ayant une source d'alimentation en électricité dans la région.....	23
Tableau 7 : Répartition des villages par région suivant l'existence d'un centre de vulgarisation agricole.....	24
Tableau 8 : Répartition des villages par région suivant l'existence de magasins de vente d'engrais.....	26
Tableau 9 : Répartition des villages par région suivant l'existence de magasins de produits manufacturés.....	33
Tableau 10 : Répartition des villages selon l'existence d'une école primaire	40
Tableau 11 : Répartition par région des villages selon la distance par rapport à l'école primaire.....	41
Tableau 12 : Répartition par région des villages selon la distance par rapport au CEG	42
Tableau 13: Répartition par région des villages selon la distance par rapport au centre d'enseignement technique	44
Tableau 14 : Comparaison des pourcentages des villages se trouvant à 10 km et plus.....	46
Tableau 15 : Répartition des organisations/groupements par région	59
Tableau 16 : Répartition en % des organisations/groupements par région et par types.....	61
Tableau 17 : Répartition des organisations/groupements multifonctionnels par région.....	68

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des villages par type et par région.....	16
Graphique 2 : Répartition des villages selon la principale voie d'accès	17
Graphique 3 : Répartition des villages selon la distance par rapport au chef lieu du canton d'appartenance.....	18
Graphique 4 : Répartition des villages selon la praticabilité de la principale voie d'accès et la saison	19
Graphique 5 : Répartition des villages selon la praticabilité de la principale voie d'accès, la saison et par région	19
Graphique 6 : Répartition des villages n'ayant pas accès au réseau national.....	23
Graphique 7 : Taux de couverture des régions en centres de vulgarisation agricole	25
Graphique 8 : Répartition des villages disposant d'un magasin de vente de semences par région	26
Graphique 9 : Répartition des villages disposant d'un magasin de vente de pesticides par région	27
Graphique 10 : Répartition des villages disposant de pharmacie et de service vétérinaires par région.....	28
Graphique 11 : Répartition des villages disposant de magasins de stockage de produits agricoles par région.....	29
Graphique 12 : Répartition des villages disposant d'unités de conservation de produits par région.....	30
Graphique 13 : Répartition des villages disposant de décortiqueuses par région	31
Graphique 14 : Proportion de villages disposant de moulins par région.....	32
Graphique 15 : Répartition des villages disposant des unités de commercialisation de produits par région	33
Graphique 16 : Répartition des villages avec ou sans marchés ruraux par région	34
Graphique 17 : Répartition des villages abritant des banques de céréales par région	35
Graphique 18 : Répartition des villages abritant des couloirs de passage des bovins par région	36
Graphique 19 : Proportion de villages avec ou sans terrain de sport	37
Graphique 20 : Répartition des villages disposant de centres d'accueil par région.....	38
Graphique 21 : Répartition des villages disposant des églises par région.....	38
Graphique 22 : Répartition des villages disposant de mosquées par région	39
Graphique 23 : Proportion de villages avec ou sans école primaire.....	41
Graphique 24 : Proportion de villages disposant de CEG par région	42

Graphique 25 : Pourcentage de villages disposant de lycée par région.....	43
Graphique 26 : Répartition des villages par rapport à la distance les séparant des lycées ...	43
Graphique 27 : pourcentage de villages disposant de centres d’alphabétisation par région .	45
Graphique 28 : Proportion de villages disposant de centres de santé par région.....	47
Graphique 29 : Proportion de villages disposant de cases de santé par région	48
Graphique 30 : Proportion de villages disposant de latrines publiques par région	49
Graphique 31 : Répartition des villages disposant de téléphone fixe	51
Graphique 32 : Répartition des villages selon la disponibilité du téléphone cellulaire	51
Graphique 33 : Pourcentage des villages couverts par les radios communautaires.....	52
Graphique 34 : Répartition des villages selon la disponibilité de terres en friche par région .	53
Graphique 35 : Répartition des villages selon la disponibilité de terres réservées au pâturage par région	54
Graphique 36 : Répartition des villages selon l’existence de mares ou de cours d’eau et par région	55
Graphique 37 : Répartition des villages selon l’existence des aires protégées et par niveau géographique.....	56
Graphique 38 : Répartition des villages selon l’existence de forêts sacrées et par niveau géographique	57
Graphique 39 : Principales essences forestières en voie de disparition.....	58
Graphique 40 : Répartition des villages selon les différentes organisations socio- économiques et la région	60
Graphique 41: Répartition des organisations/groupements agricoles par région	62
Graphique 42 : Répartition des organisations/groupements d’élevage par région	63
Graphique 43 : Répartition des villages selon l’existence d’organisation/groupements de pêche par région	63
Graphique 44 : Répartition des organisations/groupements de chasse par région	64
Graphique 45 : Répartition des organisations/groupements d’artisanat par région	65
Graphique 46 : Répartition des organisations/groupements de commerce par région	65
Graphique 47 : Répartition des organisations/groupements de transformation par région	66
Graphique 48 : Répartition des organisations/groupements de tontine par région	67
Graphique 49 : Répartition des organisations/groupements de tontine par région	67
Graphique 50 : Répartition des organisations socio-économiques exclusivement	69

RESUME

Le Recensement National de l'Agriculture (RNA) a rendu disponible des informations indispensables à l'élaboration de politiques d'aménagement du territoire, à la prise de décision et à la réalisation d'enquêtes thématiques pendant les dix prochaines années. Ces informations couvrent divers domaines dont les principaux portent sur :

- les caractéristiques des villages ;
- les infrastructures socio-communautaires ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- les ressources naturelles des villages et les essences forestières en voie de disparition ;
- les organisations communautaires ;
- les principales difficultés des villages en matière de production et d'écoulement des produits agricoles.

Le terroir togolais se caractérise par quatre catégories d'agglomérations dont les principales sont par ordre d'importance : (i) les villages en un seul tenant ; (ii) les villages avec hameaux et fermes ; (iii) les villages à habitat dispersé. L'hétérogénéité de cette configuration ne favorise pas le développement harmonieux du terroir.

Les résultats du module communautaire du Recensement National de l'Agriculture (RNA) révèlent que le captage des eaux de pluie pour les usages domestiques demeure le mode d'approvisionnement le plus répandu en milieu rural ; il est présent dans 75% des villages. Il faut signaler que les rivières et marigots constituent également un important mode d'approvisionnement en eau ; il est utilisé dans 64% des villages du pays. Ces eaux demeurent le principal vecteur de propagation des maladies d'origine hydrique. Une réduction de l'usage de ces eaux de rivières ou de marigots entraînerait une diminution importante du taux de prévalence de ces genres de maladies.

Une proportion non négligeable de villages est desservie par des pistes dont les ouvrages rendent le trafic irrégulier pendant la saison pluvieuse. En effet, pendant cette période, la principale voie d'accès de plusieurs villages reste impraticable. Les résultats du module communautaire du RNA révèlent que la principale voie d'accès de deux villages sur cinq est impraticable pendant la saison pluvieuse, ce qui peut constituer une contrainte majeure pour l'évacuation des produits agricoles.

Au Togo, peu de villages ont accès au réseau moderne d'électricité de la « Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) » qui demeure la seule structure ayant le monopole de production et de distribution de l'électricité en continue. Pour ce mode d'éclairage, seuls 10,2% des villages en sont bénéficiaires.

En zone rurale, 28 084 organisations/groupements dont 10 053 exclusivement féminins animent la production agricole et assurent le développement du monde rural.

Sur le plan de la communication et de l'audio-visuel, il faut remarquer sur 3 480 villages :

- 1 621 sont couverts par des chaînes de radio nationales ;
- 1 013 ont accès aux chaînes de télévision nationales ;
- 647 disposent de téléphone fixe ;
- 2 506 sont couverts par la téléphonie mobile ;
- 704 sont couverts par les radios communautaires ;
- 92 bénéficient du réseau Internet.

La majorité des villages (2 647) reconnaît que la plupart des essences forestières les plus prisées au Togo (Iroko, Khaya, Karité, « Gaouti » Kapokier, Anogéissus et Bois blanc « Wawa ») sont en voie de disparition du patrimoine forestier.

Malgré les efforts déployés par le Gouvernement dans tous les secteurs d'activités, l'un des grands obstacles au développement des villages est l'insuffisance des infrastructures socio-économiques dans presque tous les domaines : santé, éducation, formation professionnelle, transformation et commercialisation des produits agricoles, etc.

La structuration du monde rural en de véritables coopératives et au-delà en entreprises couvrant toutes les branches d'activités de l'économie nationale reste un important défi à relever. Ces structures peuvent ainsi accroître la production vivrière, dynamiser la commercialisation des produits agricoles et créer des emplois, ce qui améliorerait les conditions de vie des populations rurales et renforcerait la sécurité alimentaire.

Par ailleurs, l'analyse des données recueillies dans les différents villages du Togo, fait ressortir que, dans l'ensemble, le secteur agricole est confronté à des difficultés qui entravent, entre autres, la production végétale, l'élevage et l'écoulement des produits agricoles.

Les travaux du module communautaire du Recensement National de l'Agriculture (RNA) ont permis d'actualiser les données disponibles sur les communautés. Ces indicateurs permettront d'orienter les autorités dans l'élaboration des politiques de développement rural, la mise en œuvre et le suivi des programmes et projets et la prise de décision.

GENERALITES

1. Contexte

L'agriculture est le moteur du développement économique et social du Togo, au regard du nombre d'emplois qu'elle génère (elle occupe environ 54% de la population active) et de sa contribution importante à la formation de la richesse nationale du pays (environ 40%).

Depuis quelques années, ce secteur bénéficie d'énormes investissements de la part de l'Etat et des Partenaires Techniques et Financiers (plus de 600 milliards de FCFA au travers du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire) qui financent des interventions multiformes visant à accroître les disponibilités alimentaires du pays et à inscrire le Togo parmi les nations exportatrices de produits agricoles.

C'est ainsi que les performances de ce secteur ne cessent de s'améliorer, malgré les aléas climatiques, et les résultats enregistrés sont de plus en plus visibles d'une campagne agricole à l'autre.

Cependant, ces performances seraient mieux évaluées et appréciées si les paramètres fondamentaux qui caractérisent le secteur primaire sont mis à jour. C'est pourquoi la réalisation du recensement national de l'agriculture s'est avéré une nécessité incontournable et devra permettre de mettre à profit les immenses potentialités et les importants atouts dont dispose le Togo.

Par ailleurs, selon les recommandations de la FAO, chaque pays devrait réaliser un recensement de l'agriculture tous les dix ans afin de disposer d'informations statistiques fiables, complètes et actualisées, indispensables pour la planification de son secteur rural et pour la formulation de sa politique de sécurité alimentaire.

C'est dans ce contexte que seize ans après le dernier recensement national de l'agriculture au Togo (1995) le Gouvernement s'est engagé, sur une période de trois ans, à financer cette quatrième opération d'envergure qui se déroule en trois phases :

- le module de base du Recensement National de l'Agriculture (RNA) qui consiste à collecter toutes les données structurelles de l'agriculture togolaise, de même que le module de collecte des données communautaires, à dénombrer tous les ménages agricoles dans les zones de dénombrement (ZD) rurales sur toute l'étendue du territoire, afin de constituer la base de sondage à partir de laquelle toutes les enquêtes en milieu rural seront menées au cours de la prochaine décennie ;

- les modules complémentaires du Recensement National de l'Agriculture (RNA) qui consiste à recueillir les informations clés dans les exploitations agricoles échantillons, à mesurer toutes les parcelles mises en valeur, à estimer les rendements et à évaluer les productions des principales cultures pratiquées, et collecter toutes les données relatives au cheptel ; et
- la réalisation des modules thématiques par l'organisation des enquêtes thématiques dans le cadre d'un système permanent intégré des statistiques agricoles.

Ce quatrième Recensement National de l'Agriculture (RNA), institué par le décret n°2011-023/PR du 09/02/11, bénéficie également de l'appui technique et financier de la FAO à travers le TCP/TOG/3303 : Assistance préparatoire au recensement national de l'agriculture. La durée du RNA est de 44 mois allant de mars 2011 à novembre 2014.

2. Objectifs

2.1. Objectif général

Le recensement national de l'agriculture vise, à travers une large investigation des différentes branches d'activités du secteur primaire, à mettre à la disposition du Gouvernement et des principaux acteurs intervenant dans ce secteur, une batterie de données fiables, pertinentes et suffisamment désagrégées en vue de répondre aux besoins de planification, d'évaluation des projets de développement agricole, de gestion de la sécurité alimentaire, d'amélioration de la comptabilité nationale et de suivi des OMD et de la SCAPE.

2.2. Objectifs spécifiques

Ce recensement va contribuer plus spécifiquement à améliorer la production et la diffusion des statistiques agricoles à travers :

- l'exécution des travaux de collecte, de traitement et de diffusion des données ;
- la mise en place d'un Système Permanent Intégré de Statistiques Agropastorales (SPISA) ;
- la consolidation et le développement d'un Système Moderne de Diffusion et d'Archivage de données statistiques agricoles (CountrySTAT).

3. Cadre institutionnel et coordination

Le Recensement National de l'Agriculture (RNA) est placé sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP). Il est exécuté par le Bureau Central du Recensement National de l'Agriculture (BCRNA) et placé sous la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID). Le directeur de cette institution en assure la coordination nationale. Sur le plan technique, le projet a été piloté par le Secrétaire Général du MAEP, la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) et la DSID.

Les autres organes du Recensement National de l'Agriculture (RNA) sont :

- le Comité National du Recensement ;
- le Comité Technique du Recensement ;
- les Comités Régionaux du Recensement.

4. Phases opératoires du RNA

4.1. Phase préparatoire

Elle comprend :

- La préparation administrative ;
- La conception et l'élaboration de la méthodologie ;
- Le recensement pilote.

4.2. Exécution du recensement

L'exécution des modules de base et de collecte des données communautaires du Recensement National de l'Agriculture (RNA) s'est déroulée en avril 2012 et a vu la participation de 1814 agents recenseurs, 180 contrôleurs et 40 superviseurs.

Le module complémentaire du RNA a mobilisé 324 agents recenseurs, 36 contrôleurs et 15 superviseurs.

Il est à noter que le volet élevage bovins a été couvert par la Direction de l'Élevage (DE).

La supervision et le contrôle ont été assurés à des niveaux divers par des cadres provenant de la DGSCN, de l'ICAT, des Directions Préfectorales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et ceux de la DSID.

4.3. Traitement, diffusion et archivage des données

Le traitement des données a démarré en juin 2012 avec 117 opérateurs de saisie.

La diffusion et l'archivage des données se feront à travers les nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment le système CountrySTAT.

4.4. Mise en place du Système Permanent Intégré de Statistiques Agricoles (SPISA)

Pour actualiser régulièrement les données issues du Recensement National de l'Agriculture (RNA), le Système Permanent Intégré de Statistiques Agricoles (SPISA) a été mise en place.

5. Financement

Le budget prévisionnel du projet qui est financé conjointement par le Gouvernement et la FAO est de 3.010.420.000 F CFA :

- FAO : 245.000.000 F.CFA ;
- Gouvernement : 2.765.420.000 F.CFA.

Le présent rapport sur les résultats du Recensement National de l'Agriculture (RNA) (module de base) est structuré en cinq grandes parties :

- Structure des ménages ;
- Structure de la population rurale ;
- Population active agricole ;
- Activités économiques des ménages ;
- Bancarisation de la population rurale.

6. Publications des résultats du Recensement National de l'Agriculture (RNA)

La Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID) a produit une première série de documents émanant du Recensement National de l'Agriculture (RNA) :

- Volume I : Module de base - Aperçu général de l'agriculture togolaise ;
- Volume II : Module de base - Résultats chiffrés détaillés sur l'agriculture togolaise ;
- Volume III : Module de base - Aperçu général de la dimension genre ;
- Volume IV : Module communautaire - Aperçu général des données communautaires ;

Volume V : Module communautaire - Résultats chiffrés détaillés des données communautaires.

INTRODUCTION

Rassembler et diffuser des données fondamentales sur le niveau de développement des localités, c'est permettre aux décideurs et planificateurs de répondre avec efficacité aux besoins des communautés. Toutefois, il convient de signaler que les données collectées à travers le pré-recensement ne fournissent pas une évaluation des stocks d'équipements existants afin d'estimer le taux de couverture des besoins des communautés. C'est pourquoi, il est nécessaire d'organiser des enquêtes approfondies pour mieux appréhender le volume de ces stocks et les besoins de ces communautés.

La collecte des données sur les agglomérations rurales a pris son essor avec le troisième recensement de l'agriculture de 1996. Elle a été rééditée en 2012. L'énumération et la caractérisation des localités aux fins de la constitution d'une base de données communautaires se sont déroulées sur toute l'étendue du territoire national. Elles ont été effectuées au même moment que le dénombrement des ménages ruraux. Ces données viennent enrichir celles du dénombrement des ménages qui a rassemblé des informations indispensables à la constitution d'une nouvelle base de sondage.

La collecte de ces données a utilisé l'approche focus group et s'est appuyée sur les organisations à la base telles que les Comités Villageois de Développement (CVD), les chefs de villages ou de cantons, les agents de l'administration publique, les responsables des ONG, etc. Cette approche a mis en lumière les potentialités et les dénuements des agglomérations sur le plan des infrastructures prioritaires.

Les informations statistiques ainsi capitalisées permettront aux planificateurs et décideurs de mieux focaliser leur attention sur les localités démunies de ces infrastructures indispensables au développement des communautés.

Les institutions impliquées dans l'organisation et l'exécution du Recensement National de l'Agriculture (RNA) sont la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN), l'Institut de Conseil et d'Appui technique (ICAT), la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID), les directions régionales et préfectorales de l'Agriculture, ainsi que l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

Les données communautaires sont publiées en deux volumes :

- Volume IV : Module communautaire - Aperçu général des données communautaires ;

- Volume V : Module communautaire - Résultats chiffrés détaillés des données communautaires.

Les bases de données ainsi constituées renferment des informations qui ne sont pas publiées dans les documents précités. Chercheurs, planificateurs et décideurs pourront s'adresser, en cas de besoin, à la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation.

I- CARACTERISTIQUES DES VILLAGES

Le village, dans le contexte togolais, se définit comme une entité administrative formée d'une localité ou d'un ensemble de localités relevant d'une autorité traditionnelle appelée « chef de village ».

1.1-Types de village

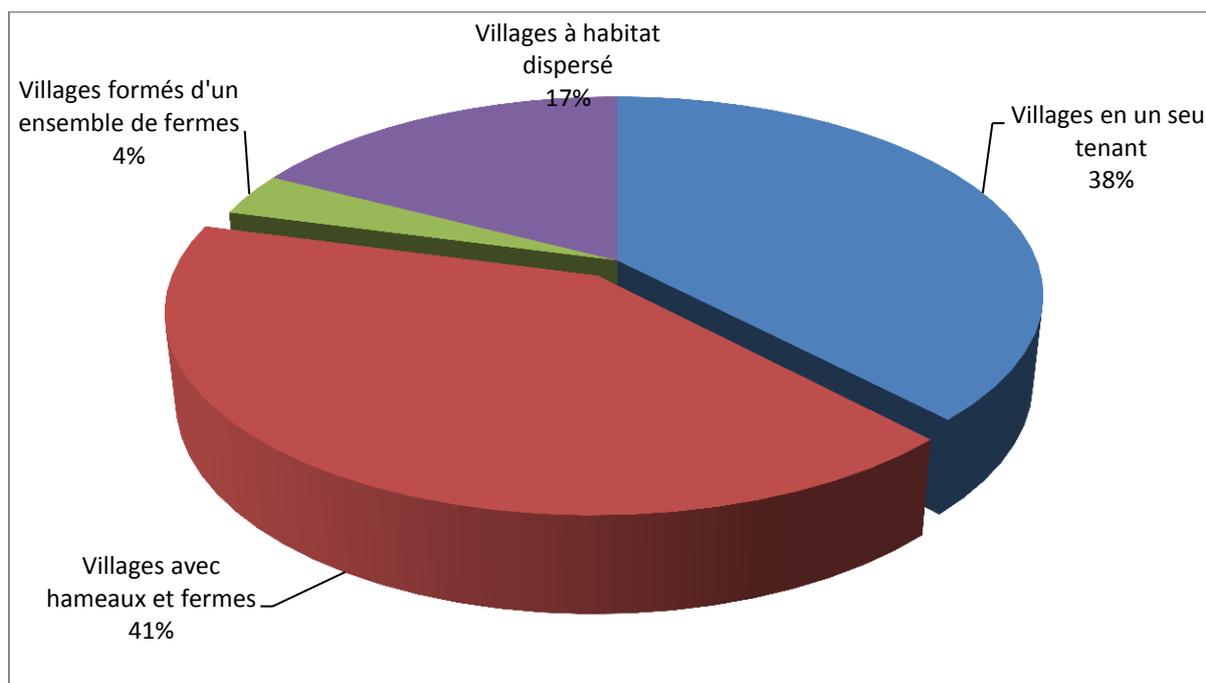
Les types de village existant au Togo peuvent être regroupés en quatre grandes catégories :

- ☞ *les agglomérations rurales composées de villages à habitat regroupé (villages en un seul tenant) représentant 37,9% de l'ensemble ;*
- ☞ *les agglomérations rurales constituées de villages formant les noyaux centraux autour desquels se sont bâtis hameaux et fermes ; elles atteignent 41,3% de l'ensemble ;*
- ☞ *les agglomérations à habitat dispersé, couramment rencontrées dans les régions de la Kara et des Savanes, (17,3%) ;*
- ☞ *les agglomérations formées d'un ensemble de fermes (3,5%).*

Tableau 1 : Répartition des villages par type et par région

Région	Type de village									
	Villages en un seul tenant		Villages avec hameaux et fermes		Villages formés d'un ensemble de fermes		Villages formés de concessions dispersées		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Maritime	132	10,0	306	21,3	16	13,2	2	0,3	456	13,1
Plateaux	311	23,6	522	36,3	53	43,8	24	4,0	910	26,1
Centrale	182	13,8	194	13,5	19	15,7	69	11,5	464	13,3
Kara	208	15,8	241	16,8	23	19,0	164	27,2	636	18,3
Savanes	487	36,8	174	12,1	10	8,3	343	57,0	1014	29,2
Total	1 320	100	1437	100	121	100	602	100	3480	100
Proportion par rapport à l'ensemble	37,9%		41,3%		3,5%		17,3%		100	

Graphique 1 : Répartition des villages par type et par région



1.2 - Principales voies d'accès

- ☞ **Très peu de villages ou localités bénéficient d'une voie d'accès bitumée (15,1%) ;**
- ☞ **70,4% des villages ou localités sont desservis par des routes non bitumées ou par des pistes.**

Un examen du tableau 2 permet de constater que 14,5% des localités restent encore enclavées, ce qui ne facilite pas l'écoulement de leurs produits agricoles.

En considérant les routes bitumées, la région des Plateaux reste largement en tête avec 36,5% des localités desservies par cette principale voie d'accès ; elle est suivie de la région Centrale, au deuxième rang (19,5%), de la région de la Kara, située en troisième position (15,3%).

Considérées comme la deuxième catégorie de voies d'accès du point de vue de la praticabilité et des ouvrages d'art qui les constituent, les routes non bitumées ou pistes jouent un rôle prépondérant dans les échanges intra et interrégionaux ou intra et inter-villageois. C'est la région des Savanes qui détient la proportion la plus forte, soit (27,1%), suivie de la région des Plateaux, en deuxième position (25,3%), de la région de la Kara, en troisième position (19,5%). Les deux autres régions, Maritime et Centrale, rassemblent à peu près la même proportion de villages desservis par des routes non bitumées : 14,3% et 13,8% respectivement.

Graphique 2: Répartition des villages selon la principale voie d'accès

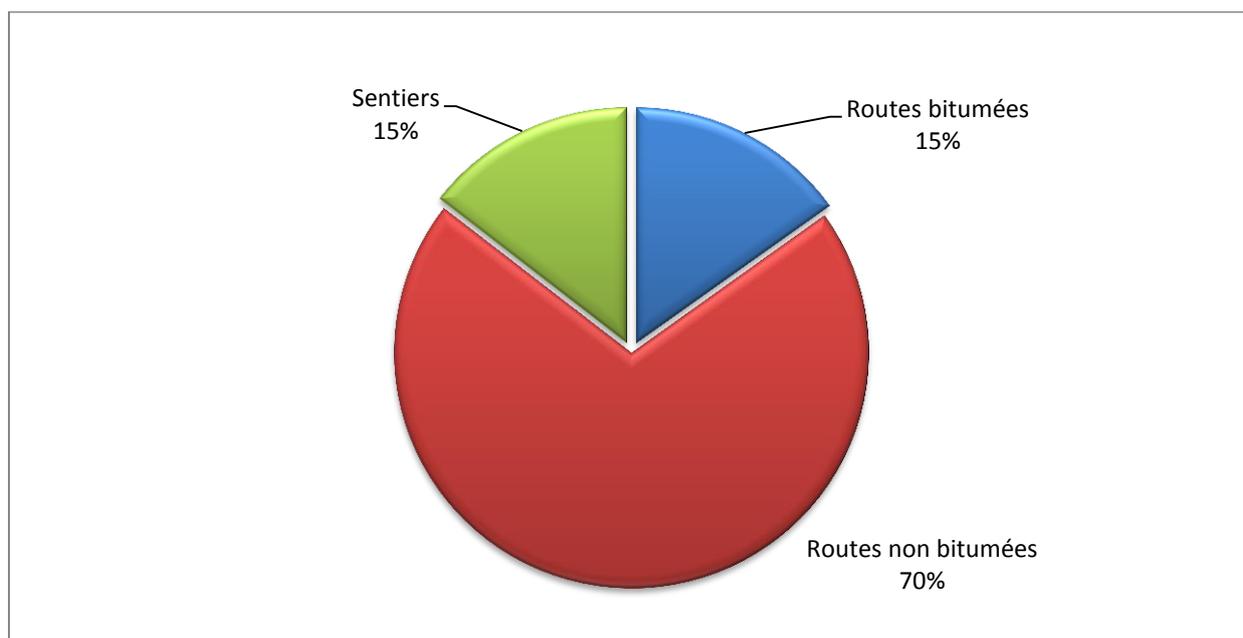


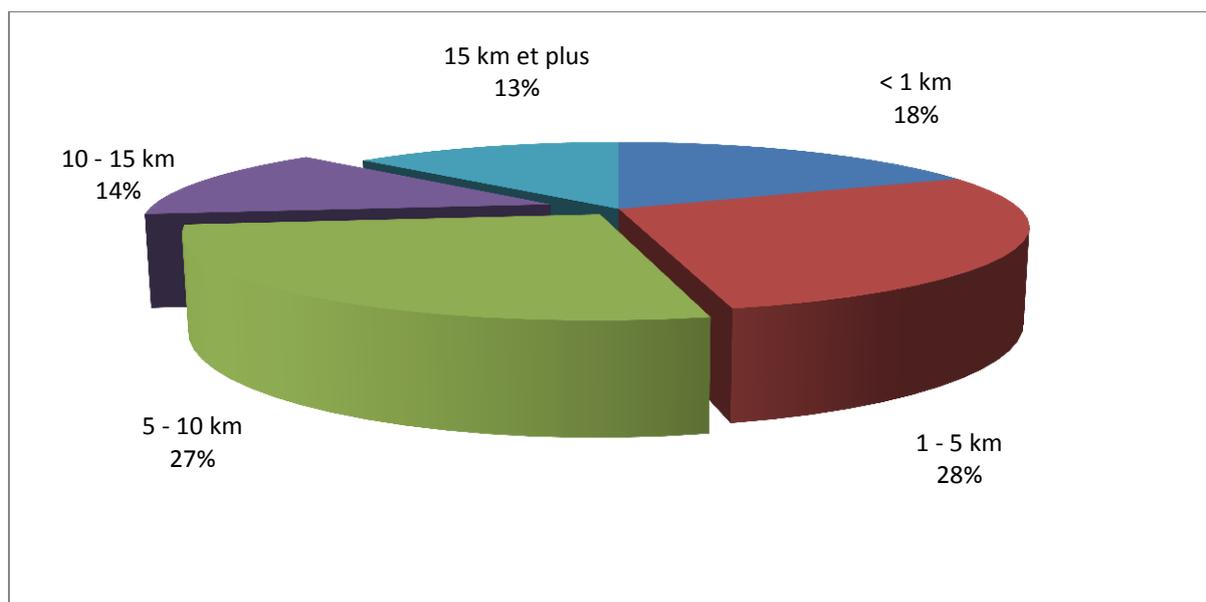
Tableau 2 : Répartition des villages selon la région et la principale voie d'accès

Région	Routes bitumées		Routes non bitumées ou pistes		Sentiers		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Maritime	76	14,5	350	14,3	30	6,0	456	13,1
Plateaux	191	36,5	621	25,3	98	19,5	910	26,1
Centrale	102	19,5	338	13,8	24	4,8	464	13,3
Kara	80	15,3	479	19,5	77	15,3	636	18,3
Savanes	75	14,3	665	27,1	274	54,5	1 014	29,1
Total	524	100	2 453	100	503	100	3 480	100
Pourcentage par rapport à l'ensemble	15,1		70,4		14,5		100,0	

1.3 – Distance du village par rapport au chef lieu du canton d'appartenance

- ☞ **46,4% des villages sont situés à moins de 5 km de leur chef lieu de canton.**
- ☞ **26,7% des villages se retrouvent dans un rayon de 5 à 10 km de leur chef lieu de canton.**

Graphique 3: Répartition des villages selon la distance par rapport au chef lieu du canton d'appartenance



Il y a plus de 10% de l'effectif des villages qui sont situés à plus de 15 km du chef lieu de canton. Aujourd'hui, la distance ne représente plus une contrainte majeure de communication entre les communautés car les motocyclettes rapprochent les villages et partant les populations. Les problèmes identifiés sur le terrain touchent essentiellement l'état des voies qui desservent les agglomérations. En effet, en saison pluvieuse plusieurs villages sont difficilement accessibles (38,2%) à cause de l'état des voies, entraînant des coûts d'entretien importants des véhicules et rallongeant la durée de voyage.

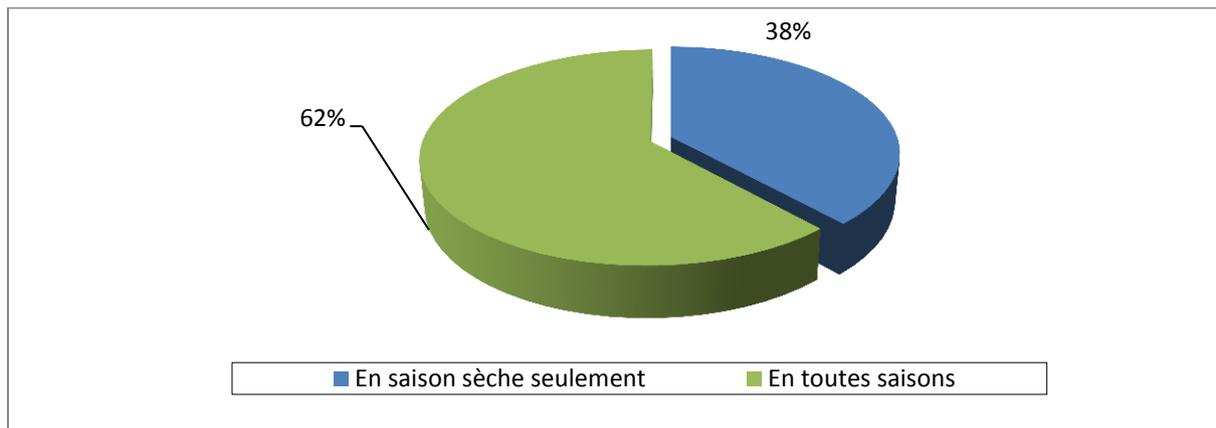
Tableau 3: Proportion de villages selon la région et la distance par rapport au chef lieu du canton d'appartenance

Région	Pourcentage de villages situés à une distance donnée par rapport au chef lieu du canton d'appartenance					Total
	< 1 km	1 - 5 km	5 - 10 km	10 - 15 km	15 km et plus	
Maritime	18,9	35,9	26,8	10,3	8,1	100
Plateaux	20,5	21,6	23,0	14,7	20,2	100
Centrale	20,0	22,0	27,4	15,5	15,1	100
Kara	21,4	25,8	25,6	16,2	11,0	100
Savanes	13,8	34,2	30,4	12,6	9,0	100
Ensemble pays	18,4	28,0	26,7	13,9	13,0	100

1.4 - Praticabilité de la principale voie d'accès

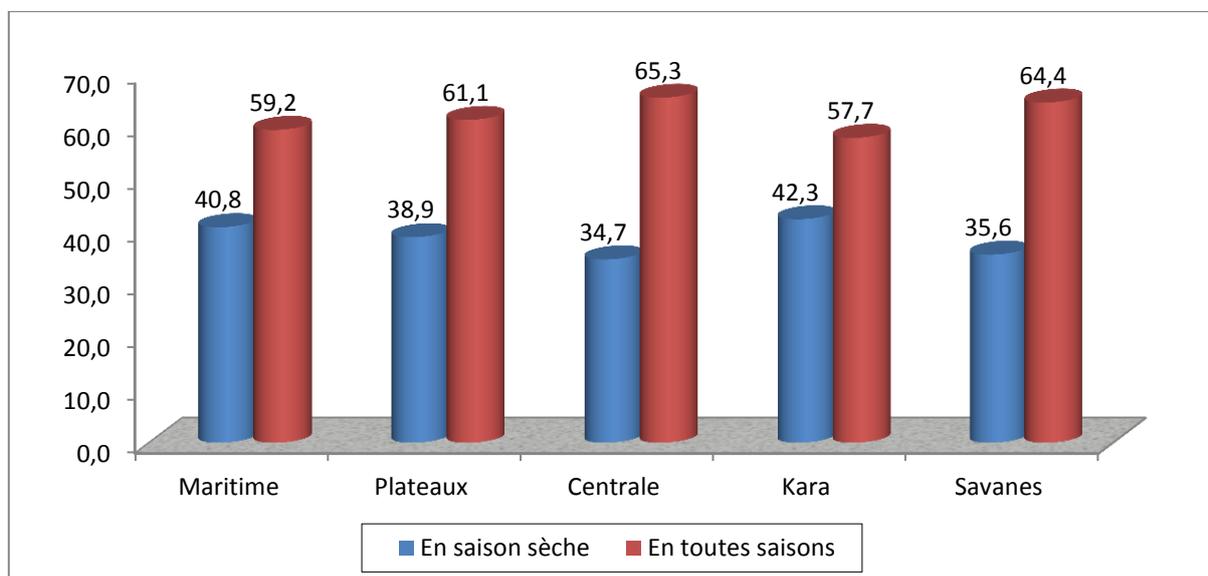
- ☞ *La principale voie d'accès de deux villages sur cinq n'est praticable qu'en saison sèche ;*
- ☞ *Trois villages sur cinq sont accessibles en toutes saisons car leurs voies d'accès sont toujours praticables.*

Graphique 4: Répartition des villages selon la praticabilité de la principale voie d'accès et la saison



Pendant la saison pluvieuse qui dure d'avril à novembre dans les régions méridionales et de mai à novembre dans les régions septentrionales, la principale voie d'accès de deux villages sur cinq reste impraticable. Il est évident que les populations de ces localités éprouvent en ces moments de pluie des difficultés pour l'écoulement de leurs produits agricoles, l'approvisionnement en intrants et en produits de première nécessité, l'évacuation des malades, etc.

Graphique 5: Répartition des villages selon la praticabilité de la principale voie d'accès, la saison et par région



1.5 – Fréquentation de la principale voie d'accès des villages ou intensité du trafic

☞ **50,4% des villages connaissent des flux de fréquentation régulière ou flux ininterrompus sur la principale voie de desserte.**

Il faut entendre par fréquentation, les flux habituels de déplacements de véhicules d'une localité à l'autre, soit à des fins économiques, soit à des fins sociales. La fréquentation des voies de desserte recouvre trois formes :

- fréquentation régulière ou flux ininterrompus de déplacement de véhicules sur la voie ;
- fréquentation ou trafic routier irréguliers ;
- fréquentation ou utilisation des voies de desserte les jours de marché seulement.

Sur toute l'étendue du territoire national et en faisant abstraction de la saisonnalité du trafic, 50,4% des villages reconnaissent que leur principale voie d'accès est fréquentée d'une façon régulière ; tandis que 49,6% des villages affirment le contraire : la principale voie d'accès de ces villages est fréquentée d'une façon irrégulière, soit seulement les jours de marché du village, soit lors des événements spéciaux (funérailles, fêtes, événements culturels, etc.).

Ce constat laisse apparaître des disparités quand on fait intervenir la saisonnalité du trafic. Parmi les 50,4% de villages (1 756) accessibles d'une façon régulière, quelle que soit la saison, 87% le sont en toutes saisons tandis que 13% ne peuvent être visités, d'une façon ininterrompue, qu'en saison sèche seulement. Sur les 49,6% des villages (1 724) de la deuxième catégorie (villages accessibles de façon irrégulière), 64% enregistrent en saison sèche des trafics irréguliers sur leur principale voie d'accès, ce qui signifie singulièrement que ces trafics sont presque interrompus en saison pluvieuse. En toutes saisons, la principale voie d'accès de 36% de villages n'est fréquentable que d'une façon irrégulière.

Tableau 4: Répartition des villages selon la fréquentation et la saison
Niveau national

Fréquentation	En saison sèche seulement		En toutes saisons		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
De façon régulière	229	17,2	1 527	71,1	1 756	50,4
De façon irrégulière	899	67,5	527	24,5	1 426	41,0
Les jours de marché seuls	203	15,3	95	4,4	298	8,6
Total	1 331	100	2 149	100	3 480	100
Proportion par rapport à l'ensemble	38,2		61,8		100	

Outre les routes, il existe un réseau ferroviaire qui est devenu inopérant depuis quelques années. La population n'utilisant plus ce réseau, aucun village n'a signalé son existence.

1.6 - Mode d'approvisionnement en eau

☞ 75% des villages du Togo ont recours aux eaux de pluies comme principal mode d'approvisionnement en eau

Généralement les ménages ruraux utilisent plus d'un mode d'approvisionnement en eau. Les principaux sont l'adduction d'eau, les forages, les puits, les rivières ou marigots et les eaux de pluie.

Le captage des eaux de pluie pour usage domestique est assez répandu sur le terrain ; 75% des villages du Togo ont recours à ce mode d'approvisionnement.

Sur le plan régional, ce mode d'approvisionnement en eau est présent dans plus de 60% des villages de chaque région :

- 67% dans la région Maritime ;
- 85% dans la région des Plateaux ;
- 79% dans la région Centrale ;
- 82% dans la région de la Kara ;
- 62% dans la région des Savanes.

Les rivières et marigots constituent également un important mode d'approvisionnement en eau des villages puisqu'il est utilisé dans 64% des villages du pays ; comme on le sait, c'est la principale source de propagation de maladies d'origine hydrique.

Parmi les principaux modes d'approvisionnement en eau, les forages apparaissent comme un mode moderne d'alimentation en eau des villages du pays de par leur fonctionnalité : 57% des villages exploitent ce mode d'approvisionnement. Concurrencés par les forages, les puits sont présents dans 56% des villages.

Les proportions de villages cumulant deux modes d'approvisionnement sont assez significatives dans les différentes régions du pays :

- 67% des villages sont couramment alimentés par les eaux de rivières et les eaux de pluie dans la région des Plateaux ;
- 62% sont alimentés par la combinaison des eaux de rivières et de pluie dans les régions Centrale et de la Kara;
- 59% sont alimentés par la combinaison des eaux de rivières et de forage dans la région de la Kara ;

- Peu de villages de la région des Savanes sont alimentés par un système d'adduction d'eau avec d'autres sources d'approvisionnement :
 - ✓ 1% des villages de la région sont alimentés par la combinaison adduction d'eau et forage ;
 - ✓ 1% par la combinaison adduction d'eau et puits ;
 - ✓ 1% par la combinaison adduction d'eau et rivière ;
 - ✓ 1% par la combinaison adduction d'eau et eau de pluie.

Les villages dans lesquels il existe plus de deux modes d'approvisionnement ne sont pas nombreux ; ils ne dépassent guère 30%.

Tableau 5: Répartition des villages selon les principaux modes d'approvisionnement en eau

Région	Adduction d'eau et puits	Forage et adduction	Rivière et adduction	Pluie et adduction	Puits et forage	Puits et rivière	Puits et pluie	Forage et rivière	Forage et pluie	Rivière et pluie
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Maritime	8	4	4	11	22	18	39	18	31	29
Plateaux	6	4	9	9	19	22	28	34	41	67
Centrale	5	8	2	4	55	49	57	48	55	62
Kara	9	1	7	11	38	35	42	51	59	62
Savanes	1	1	1	1	45	40	49	32	36	39
Ensemble pays	5	4	5	7	35	33	42	36	43	52

1.7 - Alimentation des villages en électricité

☞ **Seuls 10,2 % des villages togolais ont accès au réseau d'alimentation en électricité de la CEET ;**

☞ **La plate-forme multifonctionnelle, comme mode d'alimentation en électricité, n'est disponible que dans 25 villages soit 0,7 % de l'ensemble des villages.**

Si un village a accès au réseau d'alimentation en électricité, ceci ne signifie pas que tous les ménages qui y résident sont nécessairement connectés au réseau. Pour le cas d'espèce, c'est singulièrement l'existence du réseau dans le village qui est prise en compte. Au Togo, peu de villages ont accès à un mode d'éclairage moderne constitué par le réseau d'électricité de la compagnie d'énergie électrique du Togo (CEET) qui demeure la seule structure ayant le monopole de la production et de la distribution de l'électricité en continue. Pour ce mode d'éclairage, seuls 10,2% des villages en sont bénéficiaires.

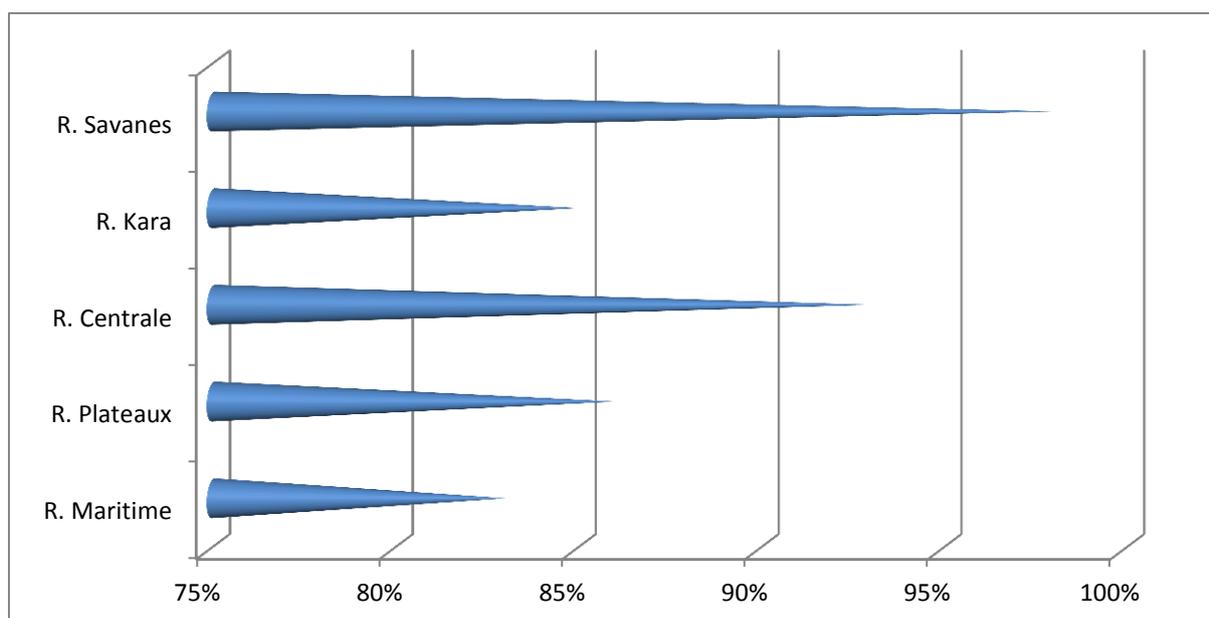
Outre ce mode d'éclairage, il y a aussi la présence de groupes électrogènes dans les villages ; ceci ne veut pas dire que ce mode d'éclairage, s'il existe, profite à toute l'agglomération. Dans seulement 75 villages, soit 2,2% de l'ensemble, quelques ménages nantis disposent de ce genre d'éclairage. Les résultats du pré-recensement révèlent l'utilisation progressive des panneaux solaires, installés généralement pour des besoins humanitaires par les ONG, les partenaires au développement et par quelques particuliers.

Tableau 6: Proportion de villages ayant une source d'alimentation en électricité dans la région

Région	CEET		Groupe électrogène		Panneau solaire		Plate-forme multifonctionnelle	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Maritime	79	17,3	32	7,0	5	1,1	5	0
Plateaux	127	14,0	21	2,3	6	0,7	3	0,3
Centrale	34	7,3	5	1,1	2	0,2	4	0
Kara	95	14,9	5	0,8	1	0,2	4	0,3
Savanes	21	2,1	12	1,2	1	0,1	9	0
Total	356	10,2	75	2,2	17	0,5	25	0,1

La proportion de villages n'ayant pas accès à l'éclairage moderne (électricité, groupes électrogènes, plaques solaires, plateformes multifonctionnelles) est assez importante, bien qu'en régression constante. En 2012, le nombre de villages n'ayant pas accès à l'électricité est de 3 027, soit 87%, avec des disparités assez prononcées au niveau des régions.

Graphique 6: Répartition des villages n'ayant pas accès au réseau national d'électricité par région



II – INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES

Les infrastructures socio-économiques représentent l'ensemble des installations (équipements économiques, techniques, sanitaires, sociales, etc.) nécessaires à la production, à l'épanouissement et au bien être communautaire. Parmi celles-ci, il convient de citer les plus importantes, à savoir :

- les infrastructures liées à l'agriculture ;
- les infrastructures sanitaires ;
- les infrastructures éducationnelles ;
- les infrastructures culturelles et culturelles.

Ces infrastructures, indissociables du développement, contribuent à la réduction de la faim, de la pauvreté, à l'amélioration de la santé et à la promotion de l'emploi, surtout en milieu rural.

2.1 – Infrastructures liées à l'agriculture

Elles concernent essentiellement les centres de vulgarisation agricole, les magasins de vente d'intrants (semences, engrais, provende, produits phyto et zoo sanitaires), les banques de céréales et autres unités de stockage, de conservation et de traitement post-récolte des produits agricoles, halieutiques, etc.

2.1.1 – Centres de vulgarisation agricole

☞ **Seulement 6% des villages du Togo disposent de centres de vulgarisation agricole, soit 201 villages sur 3 480.**

La répartition des villages par région suivant l'existence d'un centre de vulgarisation agricole est présentée dans le tableau ci-dessous.

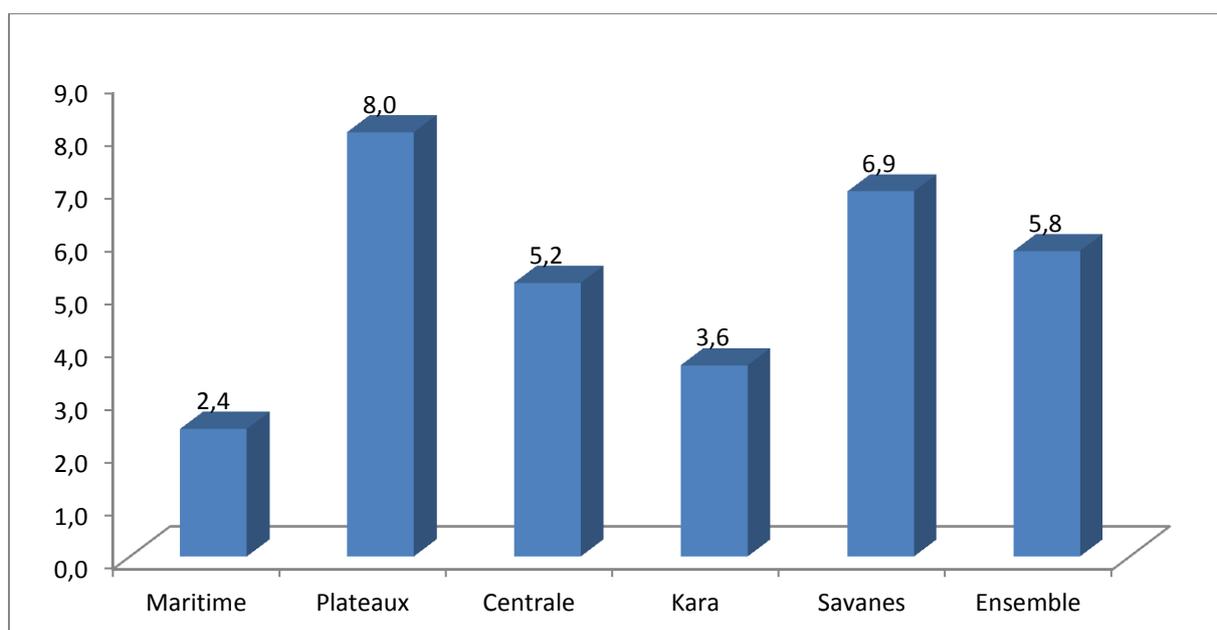
Tableau 7: Répartition des villages par région suivant l'existence d'un centre de vulgarisation agricole

Région	Nombre total de villages	Centre de vulgarisation agricole	
		Nombre de villages pourvus	%
Maritime	456	11	2,4
Plateaux	910	73	8,0
Centrale	464	24	5,2
Kara	636	23	3,6
Savanes	1 014	70	6,9
Ensemble	3 480	201	5,8

En termes de couverture par les centres de vulgarisation agricole, les régions sont inégalement desservies. A titre d'illustration, les taux de couverture par région se présentent comme suit :

- Région Maritime : 1 centre de vulgarisation pour 42 villages ;
- Région des Plateaux : 1 centre de vulgarisation pour 13 villages ;
- Région Centrale : 1 centre de vulgarisation pour 19 villages ;
- Région de la Kara : 1 centre de vulgarisation pour 28 villages ;
- Région des Savanes : 1 centre de vulgarisation pour 15 villages.

Graphique 7: Taux de couverture des régions en centres de vulgarisation agricole



2.1.2 – Magasins de vente d'intrants agricoles

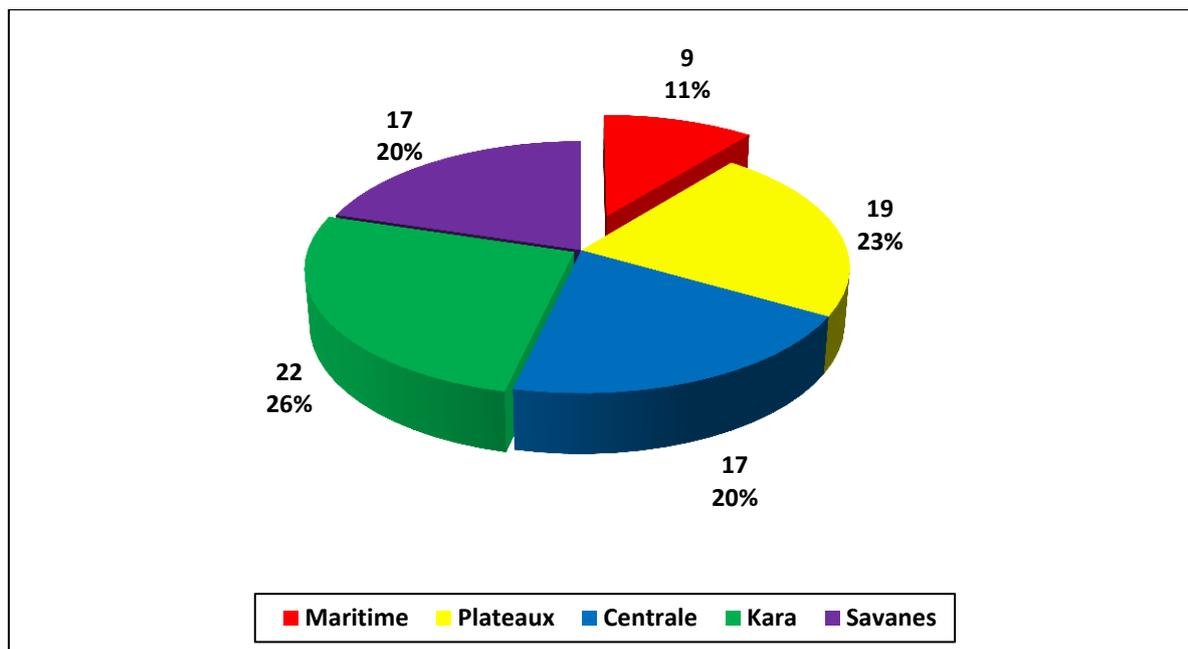
Les intrants agricoles, au sens large du terme, se définissent comme étant l'ensemble des éléments entrant dans les productions agricole (semences, engrais, pesticides, etc.) et pastorale (vaccins, provende, produits vétérinaires, etc.). Les magasins de vente de ces intrants rendent, entre autres, un service de proximité aux producteurs, raison pour laquelle leur existence dans les villages s'avère indispensable.

□ Magasins de vente de semences

☞ **Seuls 84 villages possèdent un magasin de vente de semences au Togo, soit 2,4%.**

La région Maritime possède en moyenne deux fois moins de villages disposant d'un magasin de vente de semences que les autres régions du pays, soit 9 villages (11%). Le graphique suivant illustre cette situation.

Graphique 8 : Répartition des villages disposant d'un magasin de vente de semences par région



□ **Magasins de vente d'engrais**

☞ **4,4% des villages du Togo possèdent des magasins de vente d'engrais, soit 152 villages.**

Le tableau suivant présente la répartition de ces villages par région.

Tableau 8: Répartition des villages par région suivant l'existence de magasins de vente d'engrais

Région	Nombre total de villages	Magasin de vente d'engrais	
		Nombre de villages pourvus	%
Maritime	456	19	4,2
Plateaux	910	41	4,5
Centrale	464	30	6,5
Kara	636	28	4,4
Savanes	1 014	34	3,4
Ensemble	3 480	152	4,4

D'une façon générale, les difficultés rencontrées par les exploitants agricoles en matière d'approvisionnement en engrais se traduisent, entre autres, par l'insuffisance des magasins d'approvisionnement, la distance au chef-lieu de préfecture où sont stockés généralement les intrants. Les résultats révèlent que sur le plan national, seul un magasin dessert 20 villages. Ce taux varie d'une région à l'autre :

- Région Maritime : 1 magasin pour 24 villages ;
- Région des Plateaux : 1 magasin pour 22 villages ;
- Région Centrale : 1 magasin pour 15 villages ;
- Région de la Kara : 1 magasin pour 23 villages ;
- Région des Savanes : 1 magasin pour 30 villages.

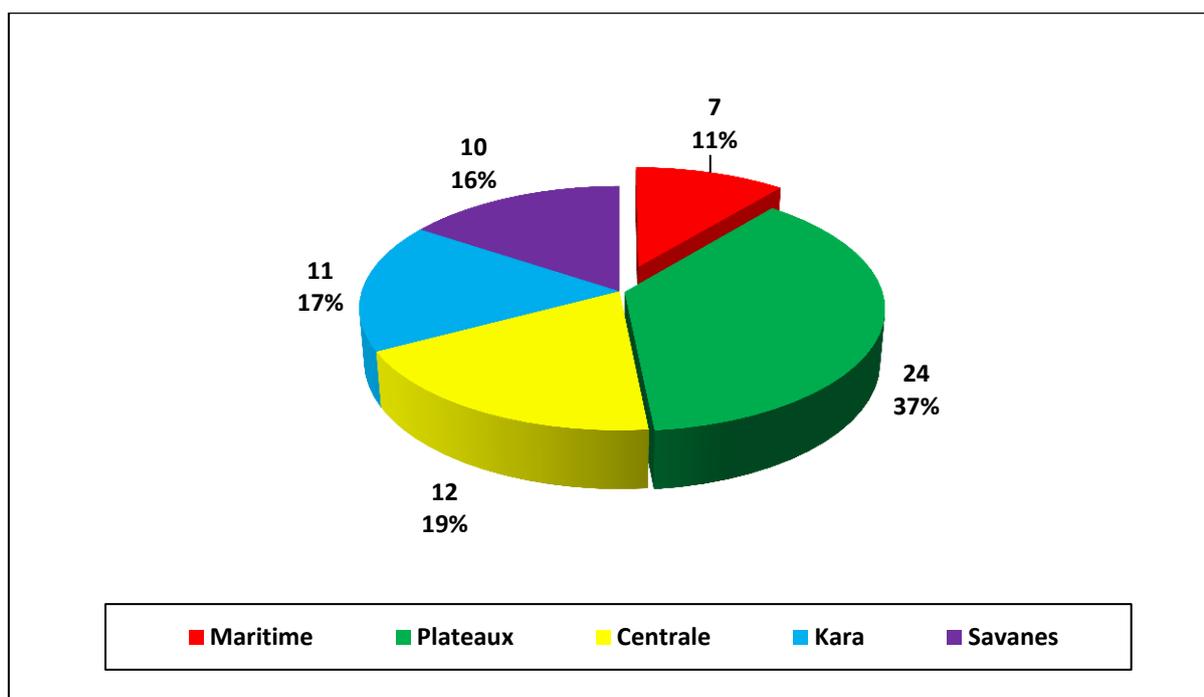
Cette insuffisance de magasins de vente d'engrais renchérit le coût de revient de cet intrant pour l'exploitant agricole, si l'on intègre les frais connexes dont le coût de transport.

□ Magasins de vente de pesticides

☞ **Seuls 1,8% des villages disposent des magasins de vente de pesticides au Togo.**

Cette très faible proportion s'explique par le développement du marché informel qui pourvoit aux besoins des exploitants agricoles en matière de pesticides, souvent d'origine douteuse.

Graphique 9: Répartition des villages disposant d'un magasin de vente de pesticides par région



□ **Unités de commercialisation d'aliments de bétail ou de volailles**

☞ *Au plan national, une infime minorité de villages (25, soit 0,7%), abritent des unités de commercialisation d'aliments de bétail ou de volailles.*

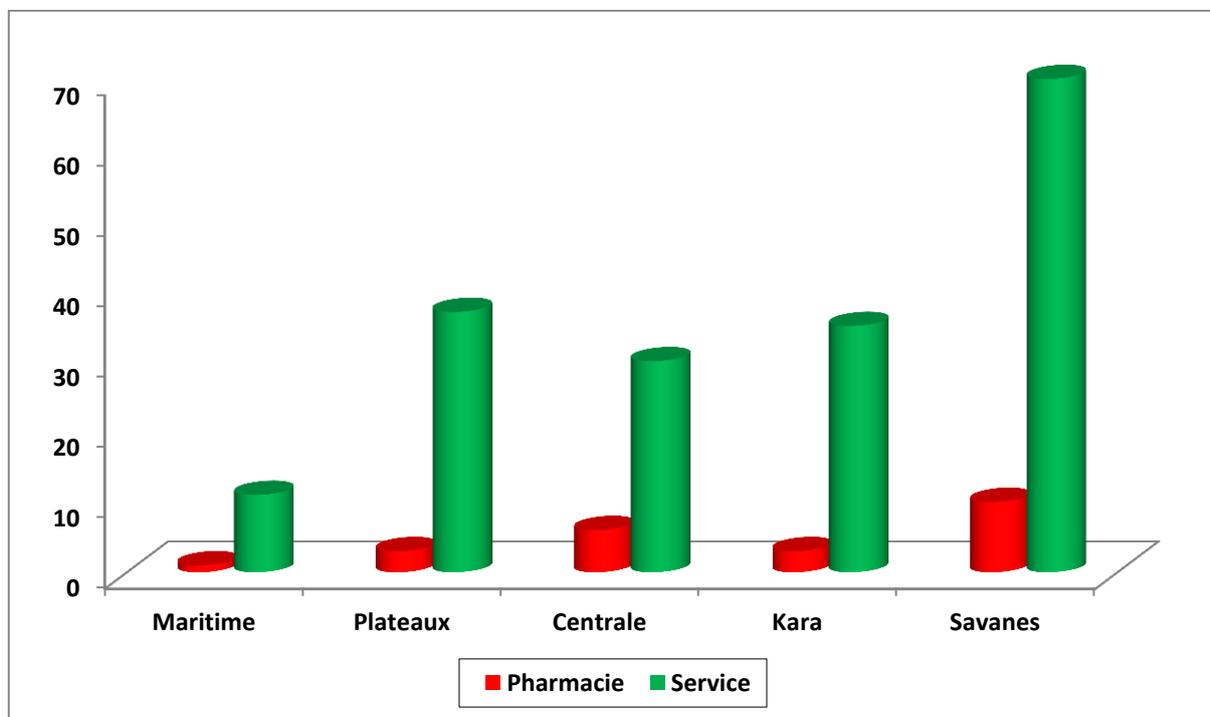
□ **Pharmacies et services vétérinaires**

☞ *Au Togo, seulement 23 villages ont une pharmacie vétérinaire, soit 0,7% ;*

☞ *5,3%, soit 183 villages, abritent des services vétérinaires.*

Le graphique suivant montre la répartition de ces villages par région.

Graphique 10: Répartition des villages disposant de pharmacie et de service vétérinaires par région



Cette illustration est en corrélation directe avec la situation de l'élevage au Togo. Il n'est pas surprenant de constater qu'il y a, pour 10 ménages ruraux, 8 bovins, 45 ovins/caprins, 15 porcins, et 150 volailles.

Il est bien connu que dans le pays, c'est dans les régions septentrionales et moyennement dans les Plateaux, zone de pâturage et de transhumance, que la pratique de cette activité est plus développée.

2.1.3 – Magasins de stockage et unités de conservation des produits agricoles

Les magasins de stockage sont des locaux destinés à recevoir et abriter, pour une période donnée, divers produits avant leur utilisation. Quant aux unités de conservation des produits agricoles, elles ont pour fonction principale de préserver les produits de l'altération par divers moyens, pendant un temps plus ou moins long, avant leur destination finale.

□ Magasins de stockage de produits agricoles

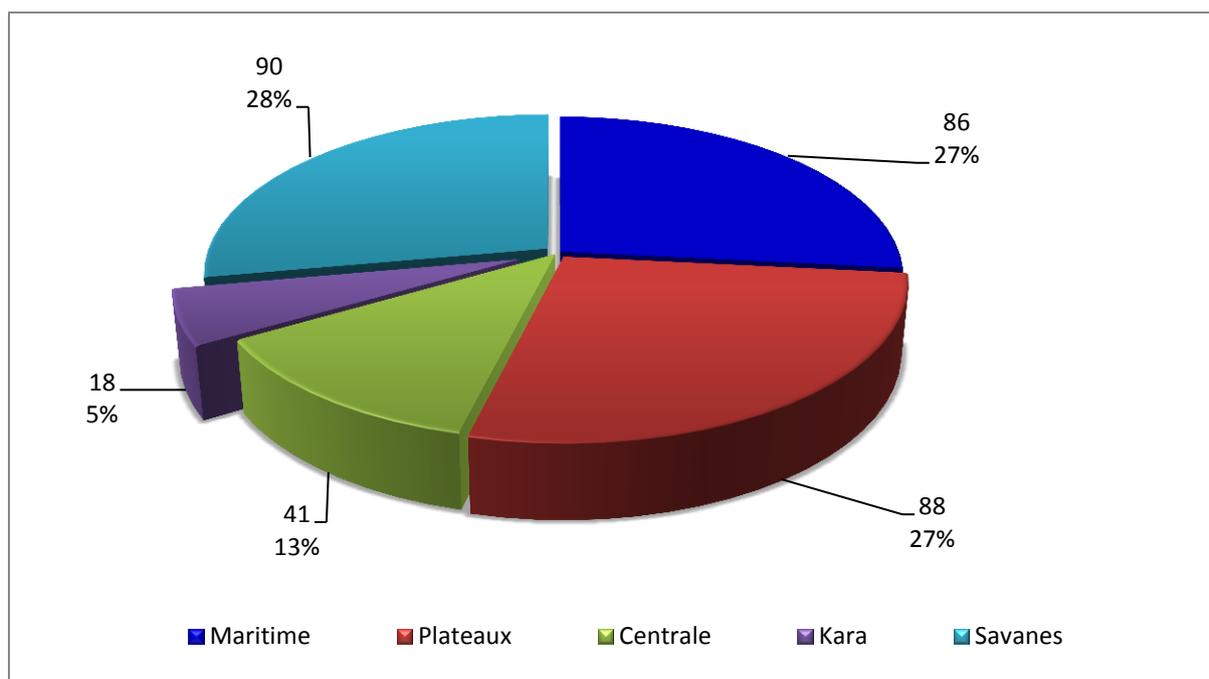
☞ **323 villages du Togo, soit 9,3% disposent de magasins de stockage de produits agricoles.**

Ces types de magasins sont rarement rencontrés dans la région de la Kara, par rapport aux autres régions du pays. En effet, seulement 5% des villages de cette région, soit au total 18, abritent de telles infrastructures. De même, la région Centrale en compte deux fois moins que les trois autres régions, soit 41 villages (13%).

Les trois autres régions comptent respectivement 86 villages (Maritime), 88 (Plateaux) et 90 villages (Savanes).

Cette situation peut s'expliquer, entre autres, par l'importance du volume de production céréalière et légumineuse qui sont les produits agricoles généralement stockés dans chaque région.

Graphique 11: Répartition des villages disposant de magasins de stockage de produits agricoles par région



□ Unités de conservation de produits

☞ *Très peu de villages au Togo abritent des unités de conservation de produits agricoles (1,7%) dont :*

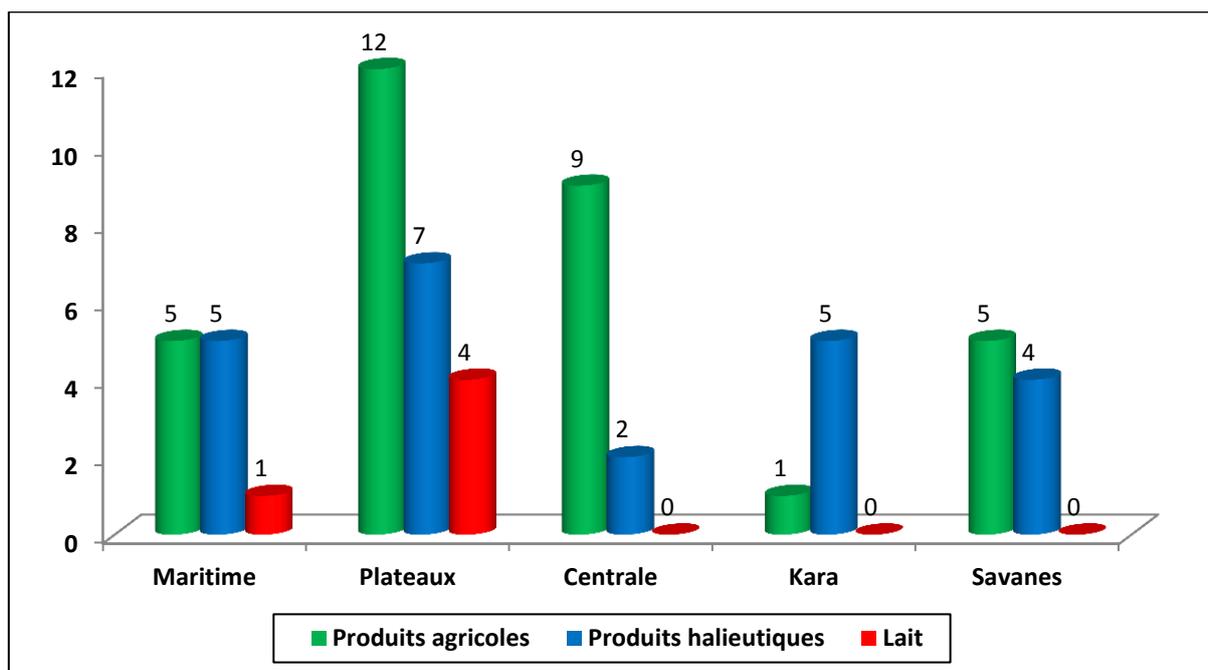
✓ *0,14%, soit 5 villages, disposent d'unités de conservation de lait ;*

✓ *0,66%, soit 23 villages possèdent des unités de conservation des produits halieutiques.*

La faible existence des unités de conservation résulte des volumes de produits disponibles et de la non maîtrise des techniques de conservation. D'une manière générale, les produits laitiers et halieutiques sont traités et conservés d'une façon artisanale. L'écoulement de ces produits se fait dans un délai relativement court.

Dans l'ensemble, cette situation se présente comme illustré par le graphique suivant.

Graphique 12: Répartition des villages disposant d'unités de conservation de produits par région



2.1.4 – Traitement post-récolte et unités de transformation de produits

□ Décortiqueuses

☞ *Au plan national :*

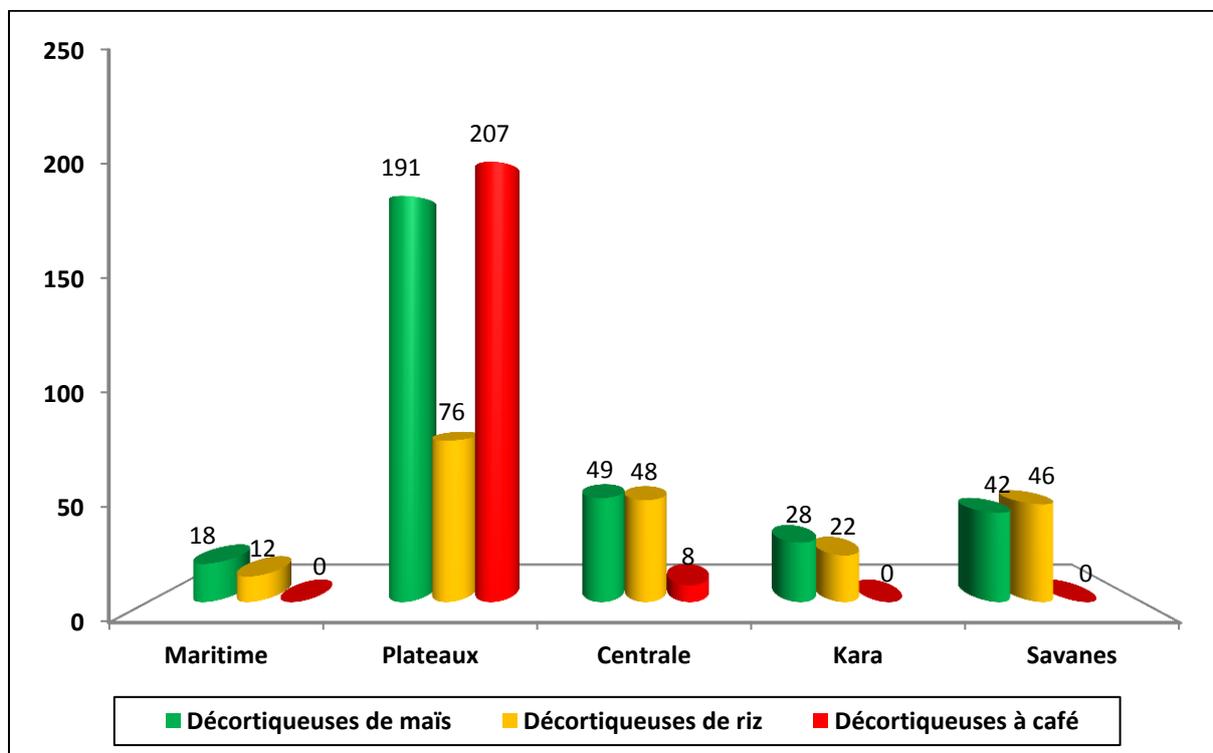
✓ *328 villages disposent de décortiqueuses de maïs, soit 9,4% ;*

✓ *204 villages possèdent des décortiqueuses de riz, soit 5,9% ; et*

✓ *215 villages ont des décortiqueuses de café, soit 6,2%.*

La répartition de ces différents villages par région est représentée sur le graphique ci-dessous.

Graphique 13: Répartition des villages disposant de décortiqueuses par région



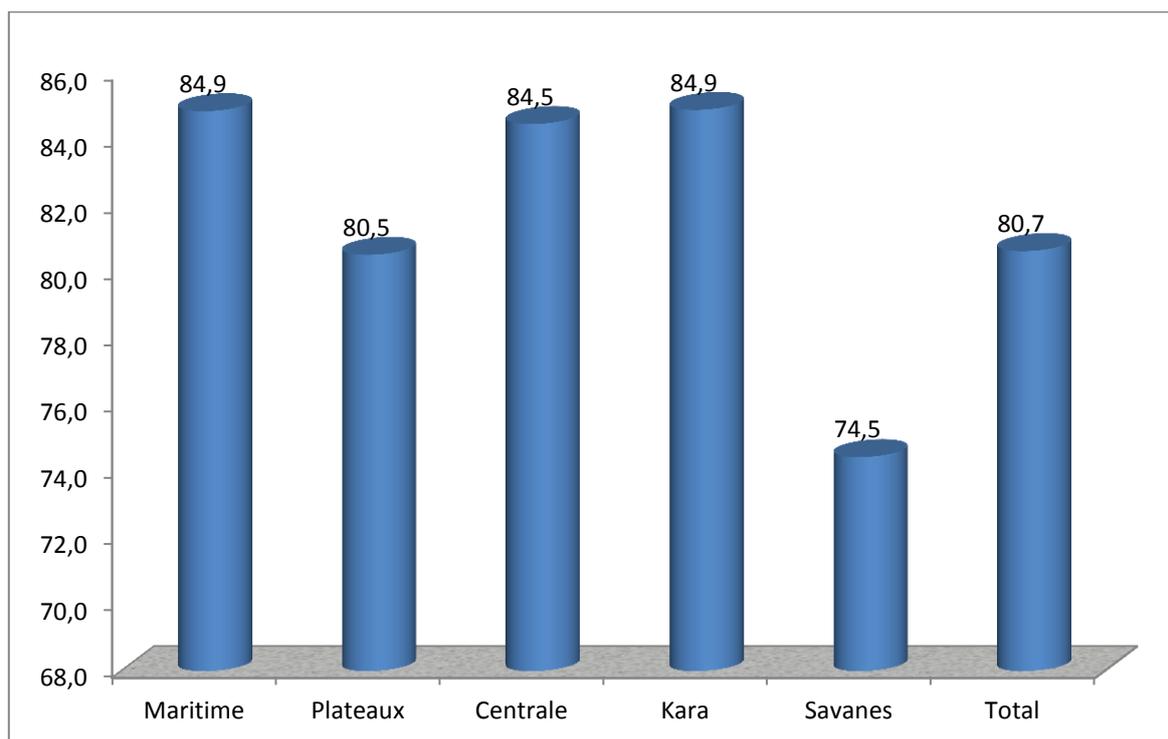
Pratiquement toutes les régions du Togo disposent de décortiqueuses de maïs et de riz. Quant à la décortiqueuse de café, il en existe que les régions des Plateaux et Centrale.

La plupart des villages disposant de décortiqueuses à café dans les régions des Plateaux (98,1%) et Centrale (3,7%) se trouvent concentrés à l'ouest de la région des Plateaux et au sud-ouest de la région Centrale.

□ **Moulins et unités de transformation de produits**

- ☞ **le moulin est sans contexte l'équipement le plus répandu dans la plupart des villages du Togo : 81% en sont dotés, soit 2 807 villages ;**
- ☞ **seulement 1,7% de villages (60) possèdent des unités de transformation de produits agricoles ; et**
- ☞ **une infime minorité, soit 0,2% (8 villages) disposent d'unités de transformation de lait.**

Graphique 14: Proportion de villages disposant de moulins par région



2.1.5 – Infrastructures liées à la commercialisation des produits et banques de céréales

□ Unités de commercialisation des produits

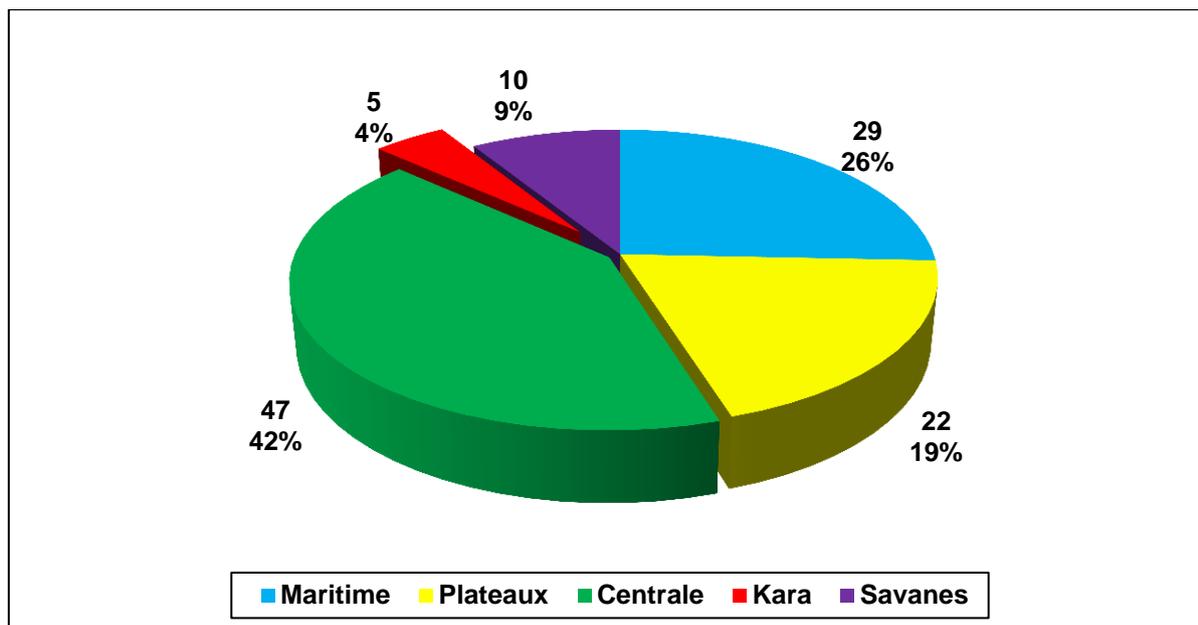
Une unité de commercialisation est une structure de collecte, de centralisation et de vente des produits agricoles.

☞ ***Une infime minorité de villages au Togo disposent de telles infrastructures, soit au total 113 villages (3,3%) :***

- ✓ ***2,3%, soit 80 villages, ont des unités de commercialisation des produits agricoles ;***
- ✓ ***0,2%, soit 6 villages, possèdent des unités de commercialisation de lait ; et***
- ✓ ***0,8%, soit 27 villages, ont des unités de commercialisation de produits halieutiques.***

Le graphique ci-dessous montre la répartition par région des villages possédant ces unités de commercialisation des produits.

Graphique 15: Répartition des villages disposant des unités de commercialisation de produits par région



La majorité des villages avec de telles infrastructures relèvent de la région Centrale, l'une des régions les plus organisées dans la gestion des unités de commercialisation des produits agricoles.

□ **Magasins de produits manufacturés**

☞ **13,3%, soit 462 villages, possèdent des magasins de produits manufacturés au Togo.**

Le taux de couverture national en magasin de produits manufacturés est faible. Il en est de même dans toutes les régions. La région des Savanes enregistre le plus faible taux de couverture (7,5%) à cause des caractéristiques de ses villages dont les concessions sont dispersées.

Tableau 9: Répartition des villages par région suivant l'existence de magasins de produits manufacturés

Région	Nombre total de villages	Magasin de produits manufacturés	
		Nombre de villages pourvus	%
Maritime	456	44	9,6
Plateaux	910	216	23,7
Centrale	464	74	15,9
Kara	636	52	8,2
Savanes	1 014	76	7,5
Ensemble	3 480	462	13,3

□ **Marchés ruraux**

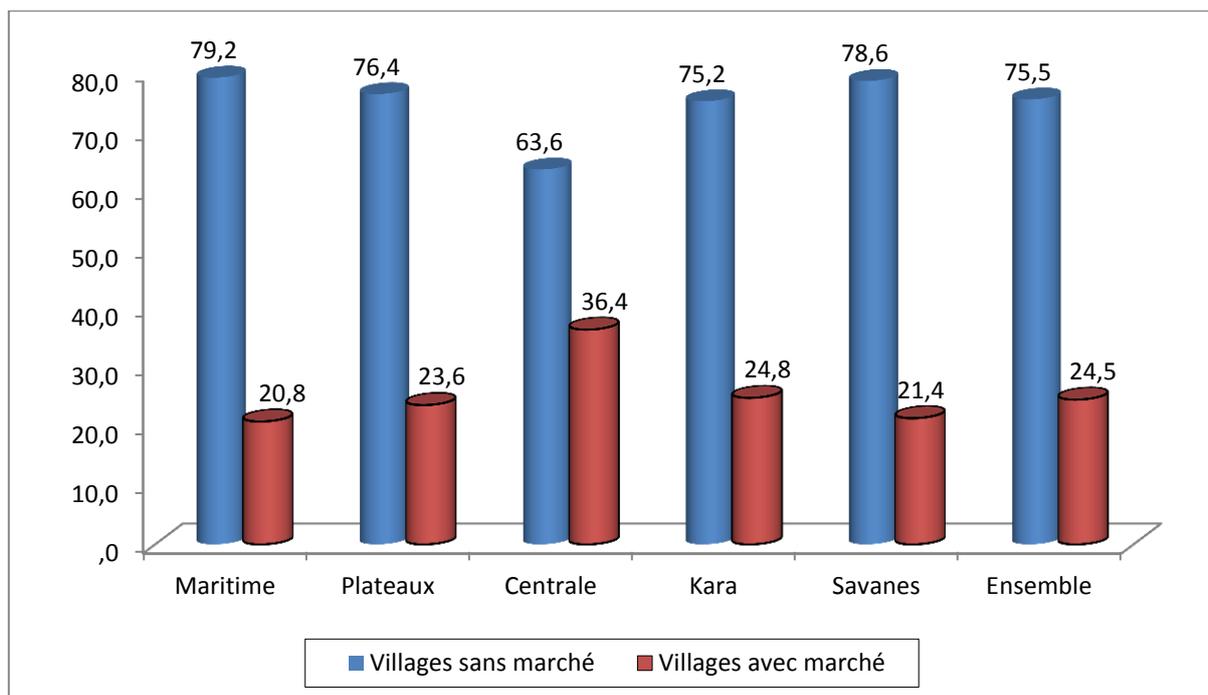
Il faut entendre par marché rural un espace bâti avec un minimum d'infrastructures physiques adéquates.

☞ **Seuls 854 villages, soit 24,5%, possèdent des marchés ruraux**

Le marché est l'une des infrastructures de base qui rythment la vie socio-économique de la communauté. Pour cette raison, tous les villages du pays devraient en disposer, c'est-à-dire, autant de villages, autant de marchés. En 2012, le taux de couverture en marché rural est relativement faible dans toutes les régions. La région Centrale paraît la mieux équipée en marché rural avec 36% de taux de couverture. Les régions Maritime et des Savanes sont les moins nanties avec un taux de couverture de 21% chacune.

La répartition des villages par région en lien avec l'existence d'un marché est illustrée par le graphique ci-dessous.

Graphique 16: Répartition des villages avec ou sans marchés ruraux par région



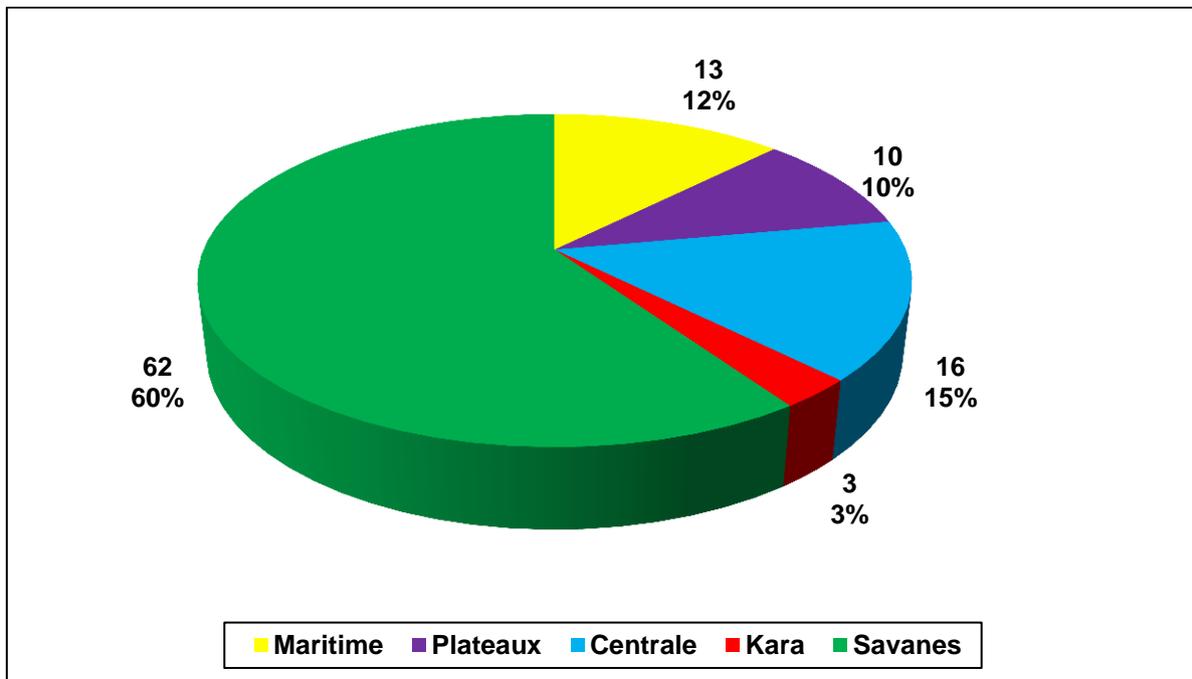
□ **Banques de céréales**

Il faut entendre par banque de céréales une structure paysanne dans laquelle les producteurs déposent une partie de leur production à des fins commerciales et de sécurité alimentaire de la communauté. La banque de céréales cherche à répondre essentiellement à un problème de sécurité alimentaire des déposants.

☞ **Seulement 3% des villages du Togo abritent des banques de céréales, soit 104 villages.**

La majorité des villages où se trouvent ces banques de céréales se situent dans la région des Savanes, soit 60%.

Graphique 17: Répartition des villages abritant des banques de céréales par région



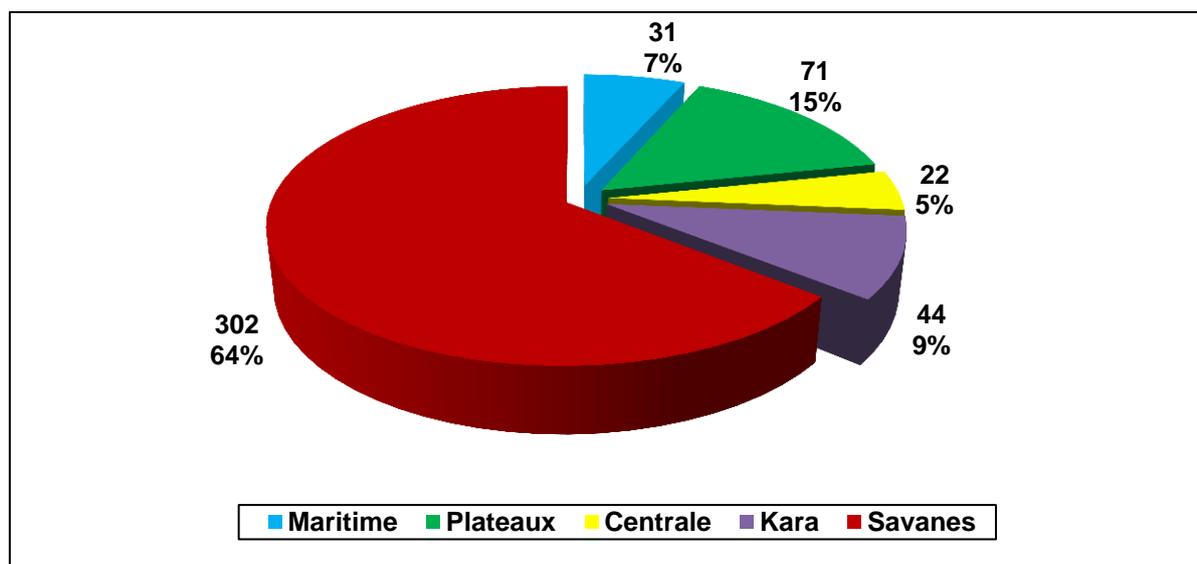
2.1.6 – Couloirs de passage des bœufs

☞ **13,5% des villages du Togo disposent de couloirs de passage des bœufs, soit 470 villages.**

Il est bien connu que le Togo est un pays de transhumance en provenance du sahel, essentiellement du Burkina Faso, du Niger et du Nigéria. L'existence de couloirs de passage des troupeaux dans les villages concernés par ce phénomène est une nécessité incontournable dans les plans de gestion des conflits entre agriculteurs locaux et éleveurs transhumants.

Les couloirs de passage des bovins sont majoritairement visibles dans les villages de la région des Savanes, passage obligé vers les pâturages dans les régions des Plateaux et Maritime. En effet, le graphique ci-dessous montre que 64% des villages abritant ces couloirs relèvent de la région des Savanes contre 15% pour les Plateaux.

Graphique 18: Répartition des villages abritant des couloirs de passage des bovins par région



2.2 – Infrastructures de services

□ Bureaux de poste

☞ *Seuls 37 villages au Togo possèdent un bureau de poste (SPT), soit 1,1%.*

Les régions Maritime et de la Kara comptent chacune 10 villages abritant des bureaux de poste, contre 8 dans les Plateaux et 5 dans la Centrale. La région des Savanes en compte moins que les autres, soit 4 villages.

□ Stations d'essence

☞ *Les villages avec des stations d'essence sont très rares au Togo : 44 villages, soit 1,3%.*

Ces villages se situent majoritairement dans la région des Plateaux (15 villages), soit 34,1% contre 11 pour la région de la Kara (25%). Les autres régions en comptent deux fois moins de villages disposant de stations d'essence.

□ Décharges d'ordures (dépotoirs)

☞ *9,5% des villages du Togo disposent de dépotoirs organisés, soit 329 villages.*

Dans l'ensemble, les villages sont caractérisés par l'absence de dépotoir, la nature servant le plus souvent de déversoir à usage multiple.

2.3 – Infrastructures liées au sport et au tourisme

□ Terrains de sport

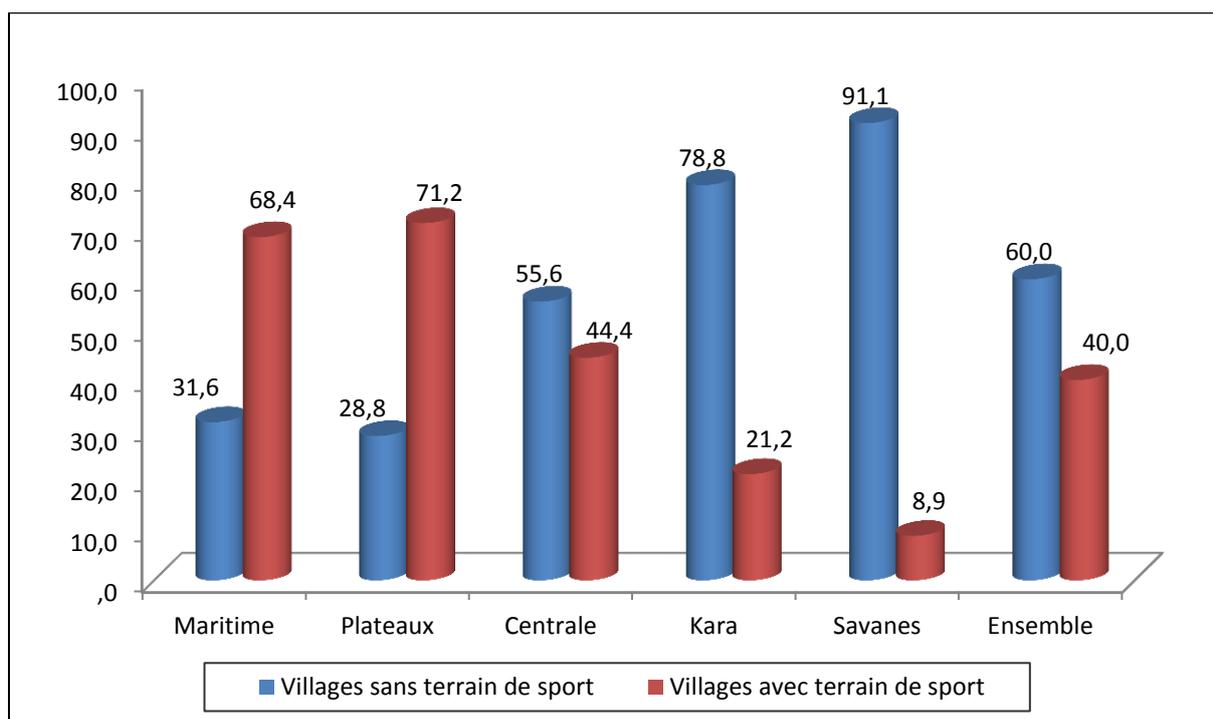
☞ **40% des villages du Togo, soit 1 391 villages, possèdent un terrain de sport.**

Le terrain de sport, particulièrement celui de football, est l'infrastructure la plus visible dans les villages à travers le pays. Au plan national, les villages de la région des Plateaux sont de loin ceux qui possèdent ces installations, soit 648 sur 910, ce qui représente 71,2%.

La situation des villages dans les autres régions se présente comme suit :

- Maritime : 312 villages, soit 68,4% ;
- Centrale : 206 villages, soit 44,4% ;
- Kara : 135 villages, soit 21,2% ;
- Savanes : 90 villages, soit 8,9%.

Graphique 19: Proportion de villages avec ou sans terrain de sport



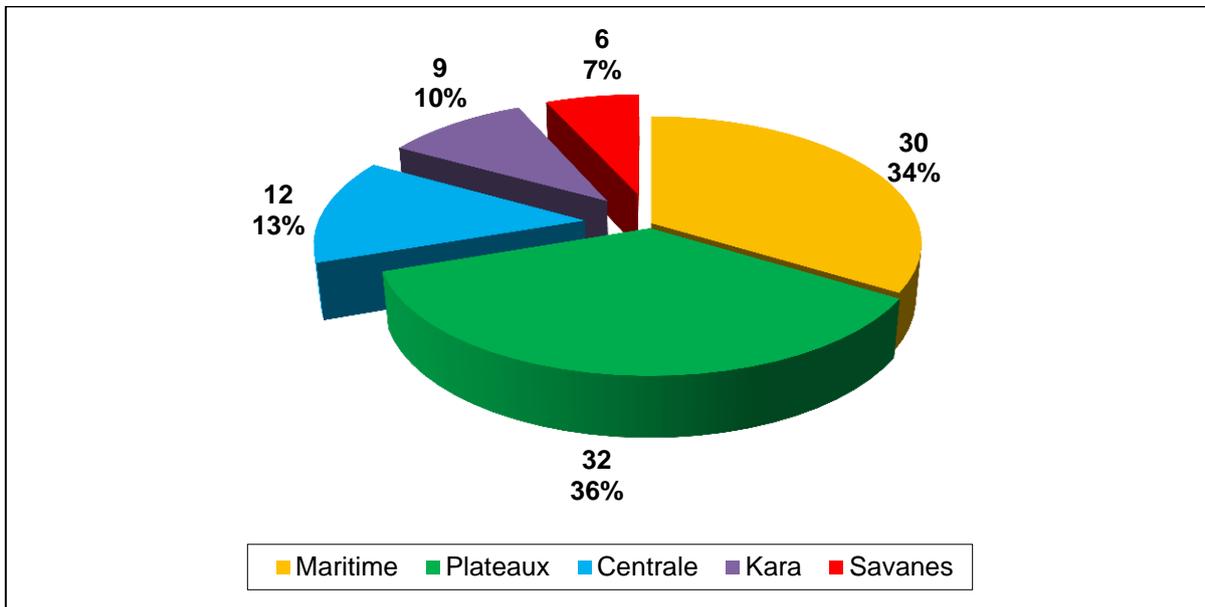
□ Centres d'accueil (motels, auberges)

☞ **Une minorité de villages (89) dispose de centres d'accueil, soit 2,6%.**

Les villages dans la partie méridionale du pays disposent majoritairement de centres d'accueil (motels, auberges). En effet, cette partie du pays cumule 70% des villages disposant de ce type d'infrastructure d'accueil, soit 62 villages dont 32 dans les Plateaux.

Dans la partie septentrionale, la région Centrale en compte 12 contre 9 et 6 pour les régions de la Kara et des Savanes respectivement.

Graphique 20: Répartition des villages disposant de centres d'accueil par région



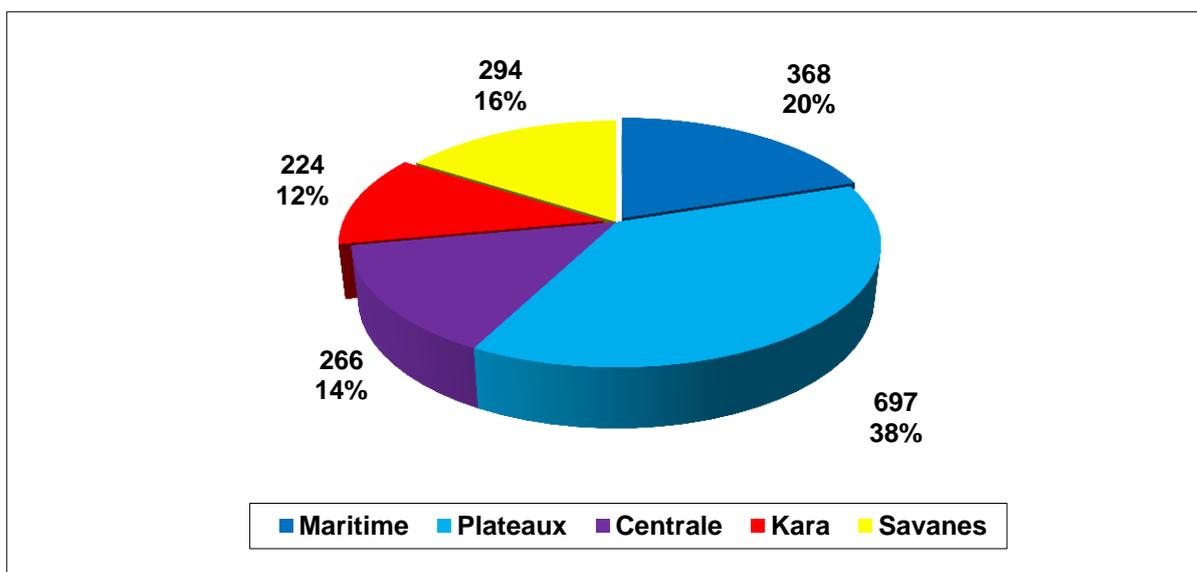
2.4 – Infrastructures culturelles

□ Eglises

☞ **53% de villages dans le pays (1 849) disposent d'une église.**

La majorité de ces villages se situe dans la région des Plateaux, soit 38% comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Graphique 21: Répartition des villages disposant des églises par région



Dans la partie septentrionale du pays, les proportions varient de 12% à 16%. Par rapport au nombre total de villages par région, il faut remarquer que le pourcentage de villages disposant d'une église diminue du sud vers le nord de la façon suivante : Maritime 81% ; Plateaux 77% ; Centrale 57% ; Kara 35% ; Savanes 29%.

□ Temples

☞ **38,7% de villages (1 348) disposent d'un temple.**

La répartition des villages ayant un temple par région suit la même configuration que celle des églises, à l'exception de la région Centrale qui abrite moins de villages disposant de temples. Cette répartition est la suivante :

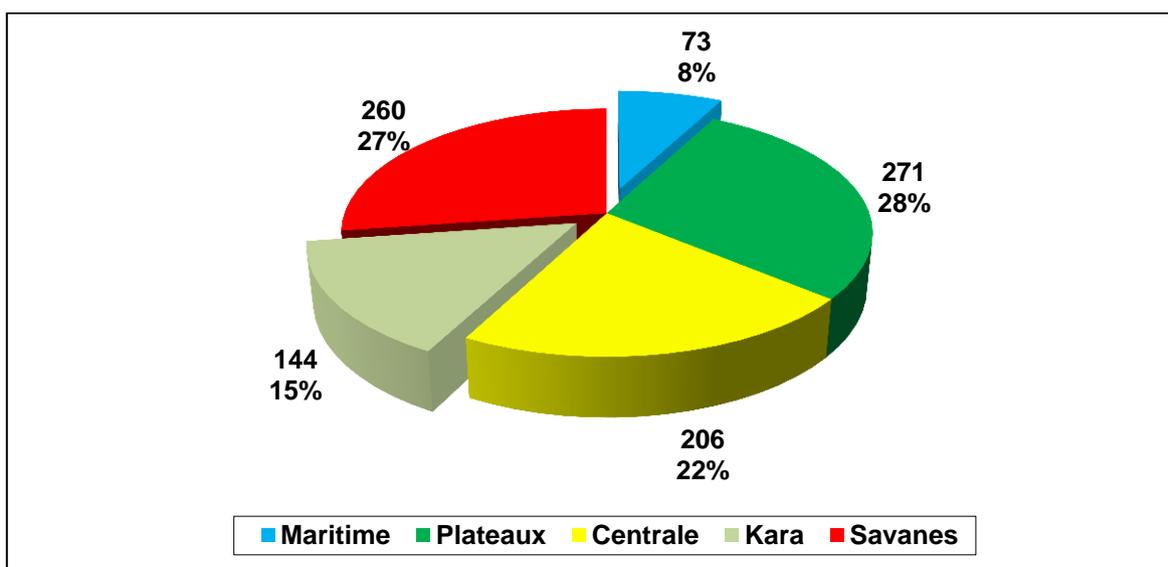
- Plateaux : 38,6%, soit 521 villages ;
- Maritime : 20,0%, soit 269 villages ;
- Savane : 16,0%, soit 215 villages ;
- Kara : 13,1%, soit 177 villages ;
- Centrale : 12,3%, soit 166 villages.

□ Mosquées

☞ **954 villages du Togo possèdent des mosquées, soit 24,4%.**

Comme représenté sur le graphique ci-dessous, quatre régions du Togo (Plateaux, Savanes, Centrale et Kara) concentrent 92% des villages possédant des mosquées.

Graphique 22 : Répartition des villages disposant de mosquées par région



La plus forte concentration de villages avec des mosquées (44,4%) est enregistrée dans la région Centrale, soit 206 villages sur 464. Elle est suivie par la région des Plateaux (29,8%), des Savanes (25,6%) et de la Kara (22,6%).

□ Couvents traditionnels

☞ **1 463 villages, soit 42% disposent de couvents traditionnels au Togo.**

Les villages abritant des couvents traditionnels sont répartis à peu près dans les mêmes proportions dans toutes les régions, à l'exception de la Centrale. La situation par région est la suivante :

- Maritime : 24,6% ;
- Plateaux : 24,2% ;
- Savanes : 22,2% ;
- Kara : 17,0% ;
- Centrale : 12,0%.

La plus forte concentration de villages disposant de couvents traditionnels est enregistrée bien évidemment dans la région Maritime, soit 79%, c'est-à-dire 360 villages sur 456 que compte la région.

2.5 – Infrastructures éducationnelles et culturelles

Ces infrastructures concernent les écoles primaires, les collèges d'enseignement général, les lycées, les centres d'alphabétisation et les bibliothèques.

2.5.1- Ecoles primaires

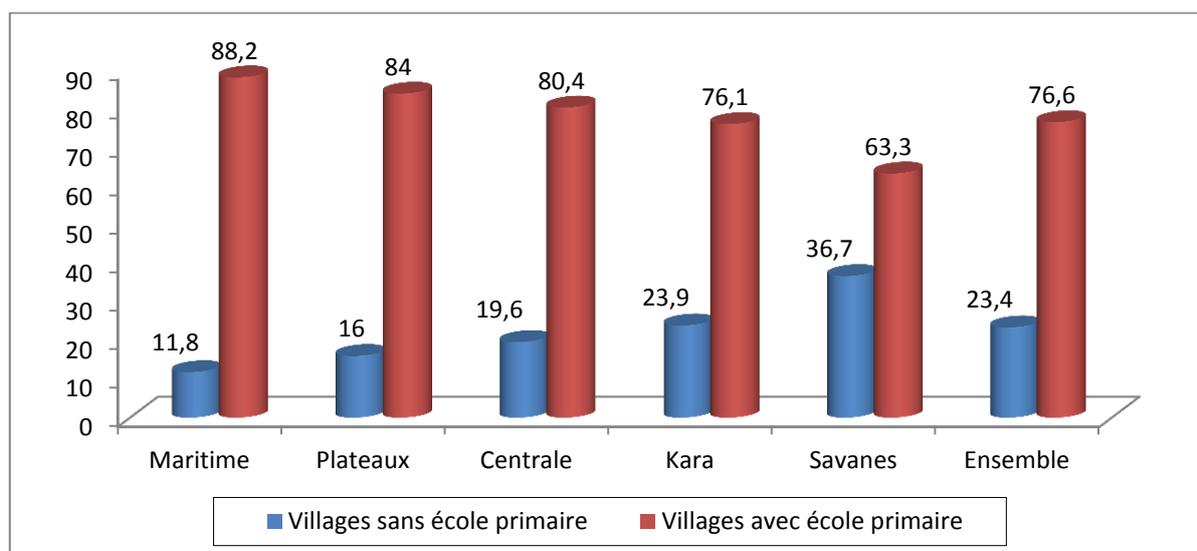
☞ **76,6% des villages du Togo disposent d'au moins une école primaire**

Dans toutes les régions économiques du Togo, sur les 3 480 villages recensés, 2 665 disposent d'une école primaire, soit 76,6%. Dans les régions méridionales, les écoles primaires sont présentes dans plus de 80% des villages (Maritime : 88,2% ; Plateaux : 84,4%). La région des Savanes enregistre le plus faible taux avec seulement 642 villages disposant d'école primaire sur les 1 014, soit 63,3%.

Tableau 10: Répartition des villages selon l'existence d'une école primaire

Région	Existence d'école primaire dans le village					
	Non		Oui		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Maritime	54	11,8	402	88,2	456	13,1
Plateaux	146	16,0	764	84,0	910	26,1
Centrale	91	19,6	373	80,4	464	13,3
Kara	152	23,9	484	76,1	636	18,3
Savanes	372	36,7	642	63,3	1014	29,1
Total	815	23,4	2665	76,6	3480	100,0

Graphique 23: Proportion de villages avec ou sans école primaire



Par rapport à la distance qui sépare les villages des établissements primaires, il ressort des résultats que 2 941 villages, soit 84,5% sont à moins d'un kilomètre. Seuls 102 villages sont distants de plus de 5 km d'une école primaire.

Tableau 11: Répartition par région des villages selon la distance par rapport à l'école primaire

Région	Distance de l'école par rapport au village			
	< 1 km	1 - 5	5 - 10	Total
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
Maritime	420	21	15	456
Plateaux	827	70	13	910
Centrale	398	50	16	464
Kara	527	79	30	636
Savanes	769	217	28	1 014
Total	2 941	437	102	3 480
%	84,5	12,6	2,9	100

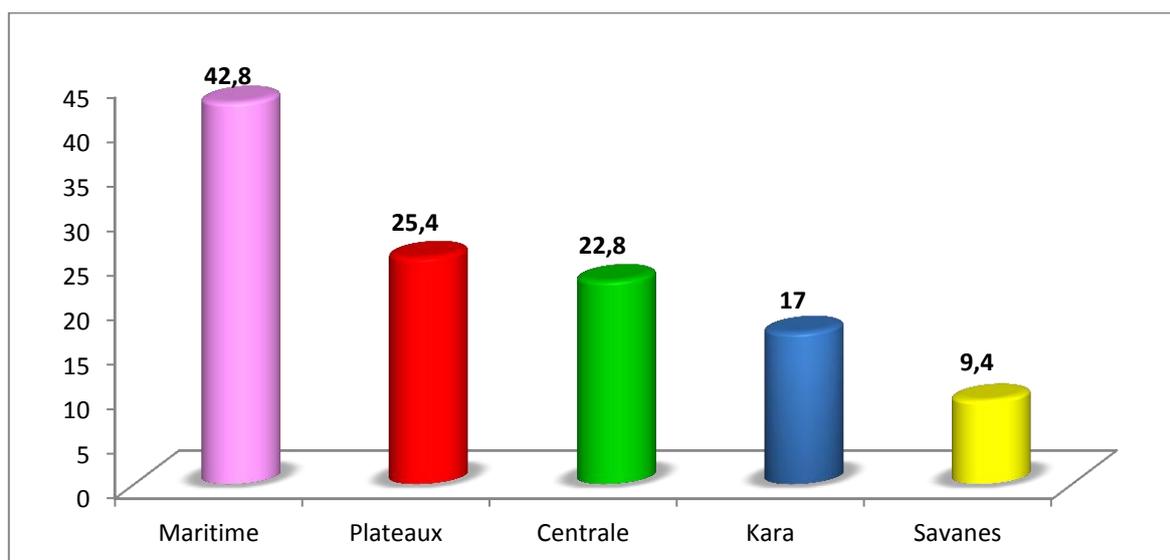
2.5.2- Collège d'enseignement général (CEG)

☞ **Les CEG sont présents dans seulement 735 villages, soit 21,1%.**

La situation est relativement meilleure dans la région Maritime, où 42,8% des villages possèdent un CEG. Dans les autres régions, le taux de couverture se présente comme suit :

- Région des Plateaux : 25,4% ;
- Région Centrale : 22,8% ;
- Région de la Kara : 17,0% ;
- Région des Savanes : 9,4%.

Graphique 24: Proportion de villages disposant de CEG par région



Comme illustré ci-dessus, la région des Savanes en est moins dotée que les autres.

Beaucoup d'élèves sont obligés de parcourir de longues distances pour se rendre dans les CEG. En effet, 39% des villages sont situés à plus de 5 km de ces établissements scolaires. Sur le plan régional, cette proportion est de 14,5% dans la région Maritime, de 35,9% dans les Plateaux, de 42,5% dans la Centrale, de 51,1% dans la Kara et 44,7% dans les Savanes.

Tableau 12: Répartition par région des villages selon la distance par rapport au CEG

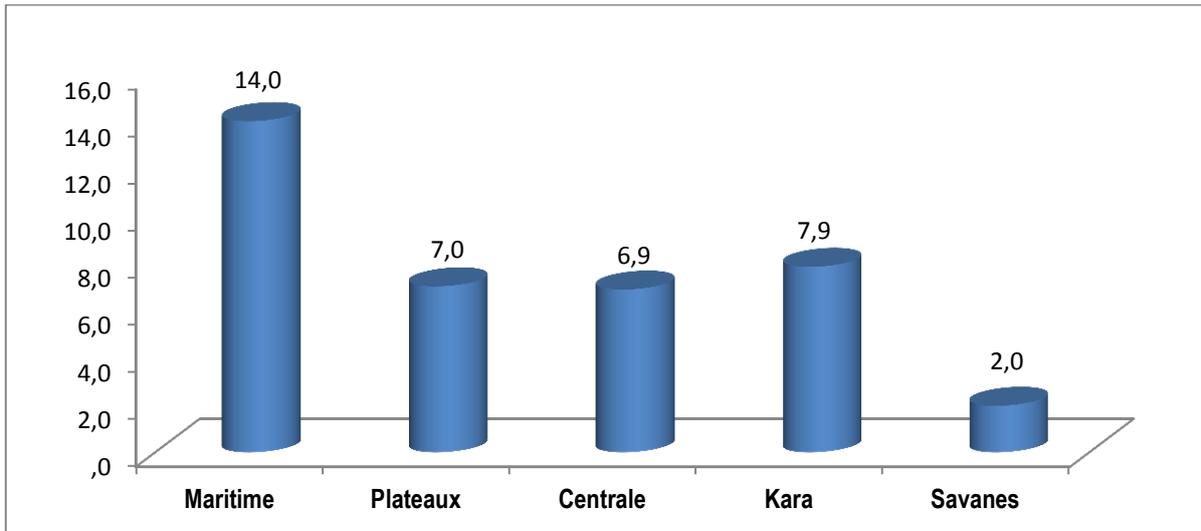
Région	Distance par rapport au CEG						Total
	< 1 km	1 - 5	5 - 10	10 - 15	15 - 20	20 km et plus	
Maritime	239	151	36	12	3	15	456
Plateaux	282	301	181	71	26	49	910
Centrale	135	132	113	51	24	9	464
Kara	147	164	143	81	35	66	636
Savanes	144	417	284	84	53	32	1 014
Ensemble	947	1 165	757	299	141	171	3 480
%	27,2	33,5	21,7	8,6	4,1	4,9	100

2.5.3- Lycée

☞ **Au plan national, seulement 6,6% des villages possèdent un lycée.**

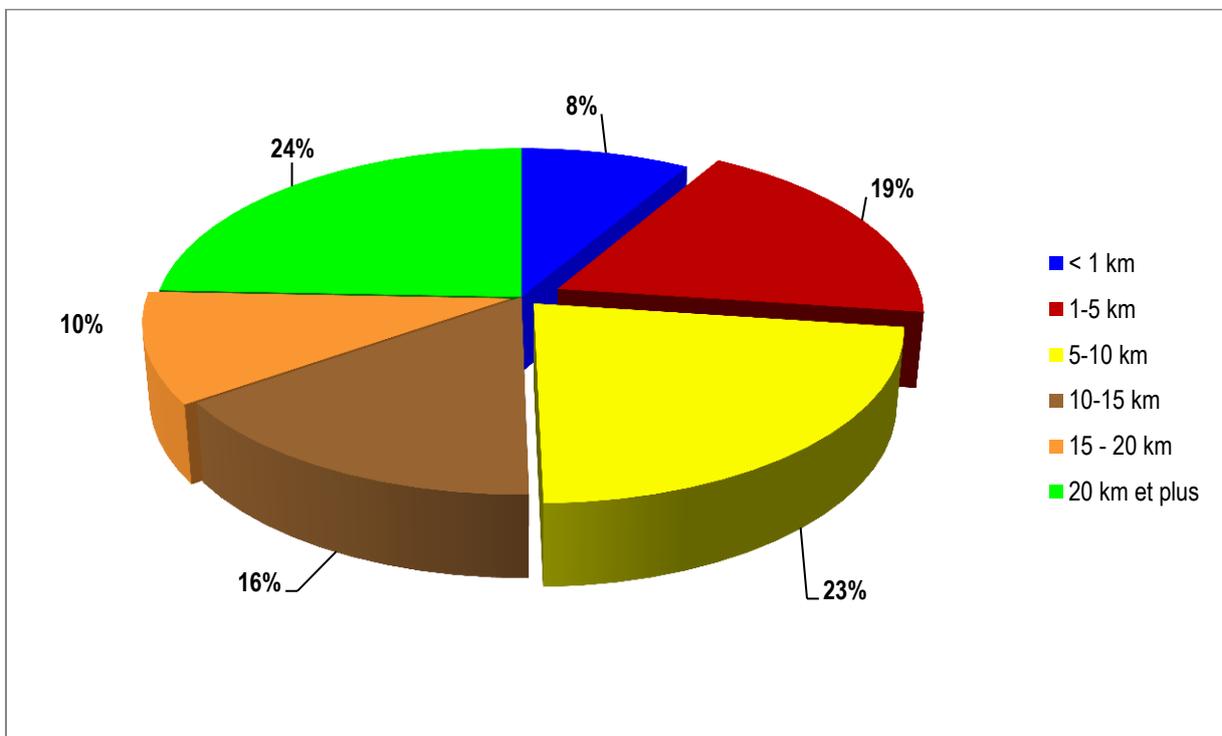
Par région, il est à remarquer que la Maritime enregistre le taux le plus élevé avec 1 lycée pour 7 villages. Dans la région des Savanes le taux de couverture est de 1 lycée pour 50 villages. Dans les autres régions les ratios sont respectivement de : 1 lycée pour 14 villages dans les Plateaux et la Centrale et 1 lycée pour 13 villages dans la Kara.

Graphique 25: Pourcentage de villages disposant de lycée par région



En ce qui concerne la distance entre les villages et le lycée, 296 localités, soit 8,5% sont à moins d'un km. Dans l'ensemble, en raison du coût des investissements de ces établissements scolaires, les distances relevées sont relativement longues pour la majorité des villages. En effet, 50 % des villages sont situés à plus de 10 km des lycées.

Graphique 26: Répartition des villages par rapport à la distance les séparant des lycées



2.5.4- Centres d'enseignement technique

☞ **10% des villages du Togo disposent de ce type d'infrastructure scolaire**

Au plan national les centres d'enseignement technique sont présents dans 322 villages répartis de la façon suivante par région :

- Région Maritime : 64, soit 19,9% de l'ensemble des villages disposant de cette infrastructure ;
- Région des Plateaux : 108, soit 33,5% ;
- Région Centrale : 38, soit 11,8% ;
- Région de la Kara : 83, soit 25,8% ;
- Région des Savanes : 29, soit 9,0%.

La distance qui sépare les villages des centres d'enseignement technique varie de moins d'un kilomètre à plus de 20 km.

Tableau 13: Répartition par région des villages selon la distance par rapport au centre d'enseignement technique

Région	Tranche de distance						Total
	< 1 km	1 - 5	5 - 10	10 - 15	15 - 20	20 km et plus	
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
Maritime	75	143	105	55	29	49	456
Plateaux	80	145	188	149	83	265	910
Centrale	42	61	120	78	57	106	464
Kara	63	118	115	94	49	197	636
Savanes	36	182	257	166	142	231	1 014
Total	296	649	785	542	360	848	3 480
%	8,5	18,6	22,6	15,6	10,3	24,4	100

Il découle des données de ce tableau que, dans l'ensemble, 1 750 villages, soit 50,3% sont distants de plus de 10 km du centre d'enseignement technique. Il faut cependant signaler que dans la région Maritime, les villages situés à plus de 10 km du centre de formation technique ne représentent que 29,2% de l'ensemble des villages de la région. Dans les autres régions ce taux est supérieur à 50% :

- Région des Plateaux : 54,6%
- Région Centrale : 51,9%
- Région de la Kara : 53,5%
- Région des Savanes : 53,2%

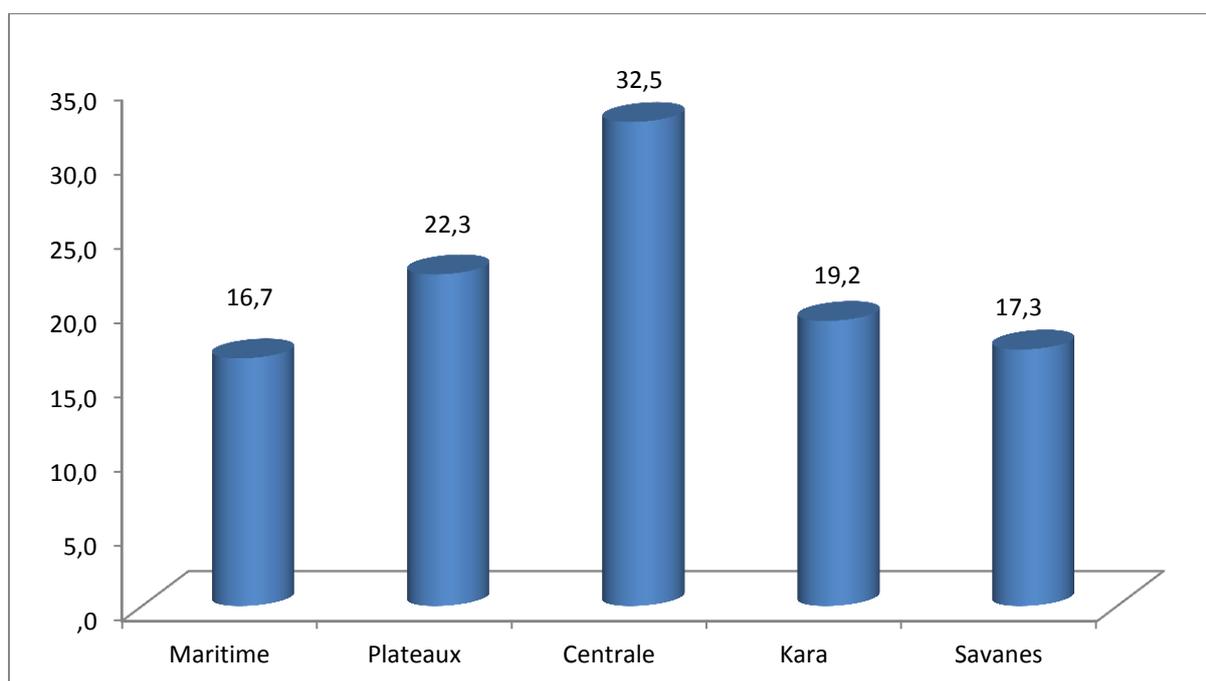
L'analyse de ces résultats laisse apparaître qu'en matière d'éducation, nonobstant les efforts déployés ces dernières années par les autorités, des actions doivent être poursuivies pour améliorer le taux de couverture en infrastructures scolaires.

2.5.5- Centres d'alphabétisation

☞ **Les centres d'alphabétisation existent dans 727 villages, soit 21% de l'ensemble des villages que compte le Togo.**

Les efforts du Gouvernement pour doter les villages de centre d'alphabétisation se sont accrus au cours de ces dernières années. Ces infrastructures sont essentiellement destinées aux populations analphabètes. La répartition de ces infrastructures par région est illustrée par le graphique ci-dessous.

Graphique 27: pourcentage de villages disposant de centres d'alphabétisation par région



2.5.6- Bibliothèque

☞ **Au plan national, 13% des villages disposent d'une bibliothèque.**

L'opération a révélé qu'au plan national, 452 villages sont équipés de cette infrastructure. La répartition de ces villages par région se présente comme suit :

- Région Maritime : 89 villages, soit 19,7%;
- Région des Plateaux : 160 villages, soit 35,4%;
- Région Centrale : 49 villages, soit 10,8%;
- Région de la Kara : 95 villages, soit 21,0%;
- Région des Savanes : 59 villages, soit 13,1%.

2.6- Infrastructures sanitaires

2.6.1- Hôpital

☞ **30 villages au Togo disposent d'un hôpital.**

Sur le plan national, 30 villages disposent d'un hôpital, soit un taux de couverture de 10 hôpitaux pour 1 000 villages en milieu rural. Comparativement au recensement national de l'agriculture de 1996, on note une légère amélioration du taux de couverture des villages en hôpitaux. Leur répartition par région est la suivante :

- Région Maritime : 4 hôpitaux ;
- Région des Plateaux : 12 hôpitaux ;
- Région Centrale : 3 hôpitaux ;
- Région de la Kara : 8 hôpitaux ;
- Région des Savanes : 3 hôpitaux.

Au plan national, 2 707 villages, soit 78% sont à 10 km et plus d'un hôpital. Par rapport à la distance séparant cette infrastructure des villages, on note cependant un rapprochement progressif des hôpitaux des centres de peuplement. En effet, en 1996 ce taux était de 85 % au plan national. Cette amélioration s'observe dans toutes les régions du Togo. Elle est présentée dans le tableau ci-après :

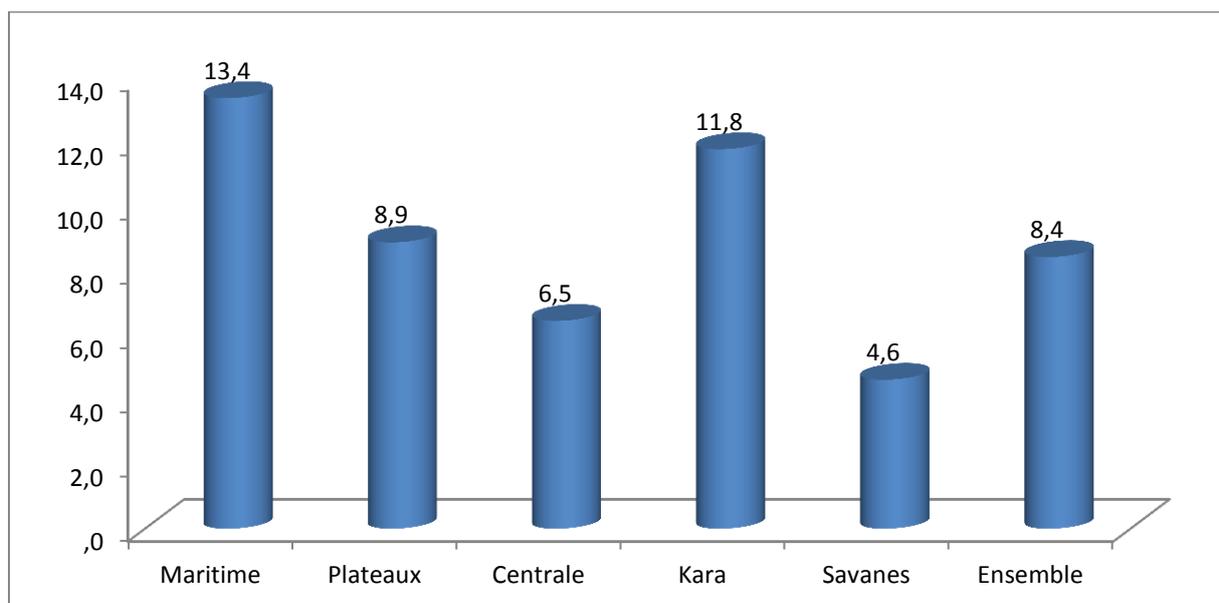
Tableau 14: Comparaison des pourcentages des villages se trouvant à 10 km et plus d'un hôpital entre 1996 et 2012

Région	1996	2012
Maritime	82,4	67,8
Plateaux	83,7	77,4
Centrale	86,8	78,2
Kara	82,5	73,9
Savanes	91,1	84,9
Total	85,3	77,8

2.6.2- Centres de santé

☞ **Le taux de couverture des villages par les centres de santé est de 8,4%.**

Graphique 28: Proportion de villages disposant de centres de santé par région



2.6.3- Dispensaire

- ☞ **536 dispensaires en 2012 contre 361 en 1996 ;**
- ☞ **35,5% des villages sont dans un rayon de 10 km et plus d'un dispensaire ;**
- ☞ **45% des villages sont dans un rayon de moins de 5 km d'un dispensaire.**

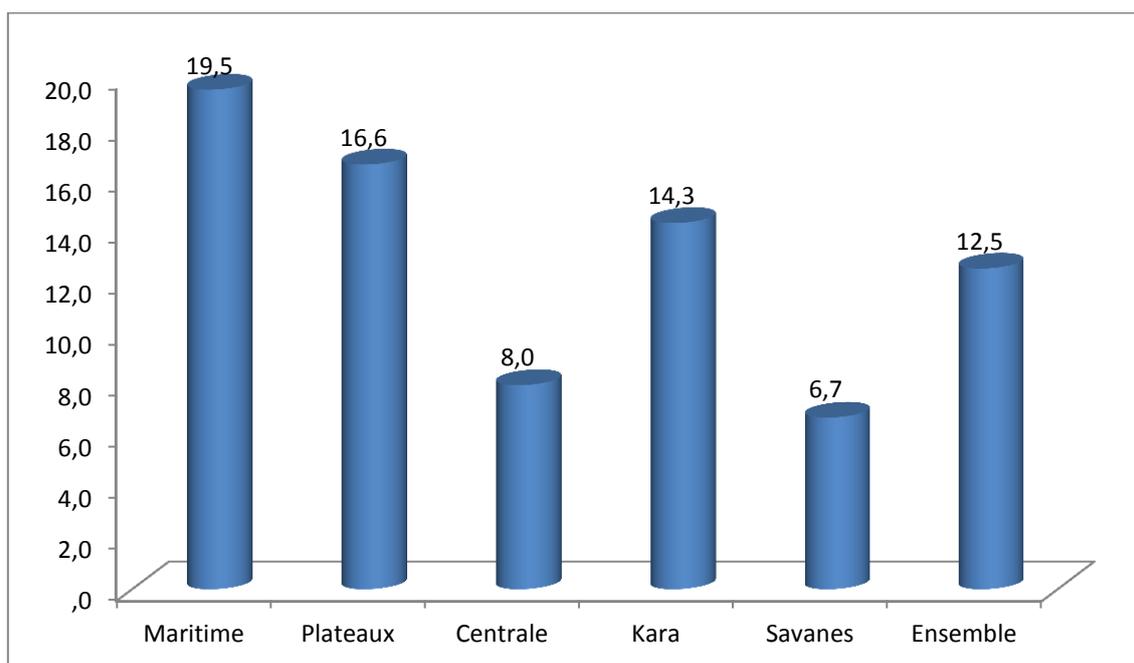
Le nombre de villages disposant de dispensaires varie d'une région à l'autre:

- Région Maritime : 121 villages, soit 27% des villages de la région ;
- Région des Plateaux : 182 villages, soit 20% ;
- Région Centrale : 83 villages, soit 18% ;
- Région de la Kara : 64 villages, soit 10% ;
- Région des Savanes : 86 villages, soit 8%.

2.6.4- Case de santé

- ☞ **436 cases de santé en 2012 contre 174 en 1996.**

Graphique 29: Proportion de villages disposant de cases de santé par région



2.6.5- Pharmacies ou dépôts pharmaceutiques

☞ ***Les pharmacies ou dépôts pharmaceutiques sont présents dans 3,6% des villages du Togo.***

Au Togo, les zones rurales sont dépourvues de pharmacies ou de dépôts pharmaceutiques, ce qui occasionne la vente des médicaments illicites sur les marchés ruraux. Au total 131 villages seulement disposent d'une pharmacie ou d'un dépôt pharmaceutique. En considérant leur répartition par région, on note que 32,8% (des 131 pharmacies) relèvent de la région des Plateaux, 20,6% de la région de la Kara et 19,1% de la région Maritime. Quant aux régions Centrale et des Savanes, elles concentrent respectivement 15,3% et 12,2% des pharmacies ou dépôts pharmaceutiques.

2.6.6- Pharmacies villageoises et Initiative de Bamako

☞ ***666 villages sont pourvus de pharmacies villageoises et d'IB***

Au plan national, sur un total de 3 480 villages, les pharmacies villageoises ont été dénombrées dans 666 villages, soit 19,1%. Ce nombre est loin de satisfaire les besoins des populations rurales.

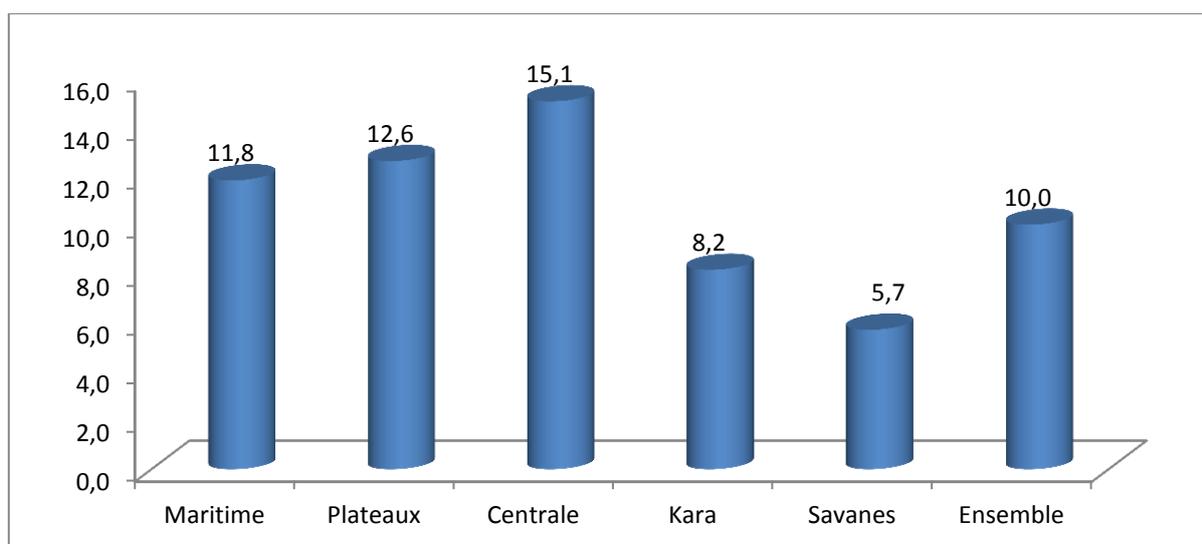
2.6.7- Latrines publiques

☞ **10% de villages sont dotés des latrines publiques.**

Au niveau régional, les régions des Plateaux et Centrale ont le nombre le plus élevé des villages possédant les latrines publiques comparativement aux autres régions.

Les différents résultats obtenus au niveau régional sont illustrés par le graphique ci-dessous.

Graphique 30: Proportion de villages disposant de latrines publiques par région



III – COMMUNICATION : MASS-MEDIAS, TELEPHONE ET INTERNET

D'une manière générale, les villages du Togo ont un faible accès aux nouvelles technologies d'information et de la communication bien que l'accès aux réseaux de téléphonie mobile est en plein essor en milieu rural. Il faut reconnaître que l'accès à l'internet qui est devenu un moyen de communication incontournable reste quasiment inexistant.

3.1- Captage des chaines de radio dans les villages

☞ **46,7%, soit 1 621 villages sont couverts par les chaines de radio nationales.**

Les résultats du pré-recensement révèlent que sur les 3 480 villages couverts par l'opération au plan national, seuls 46,7%, soit 1 621 villages indiquent la présence de chaines de radio dans leurs localités. Le taux d'accès aux chaines de radio dans les zones rurales par région se présente comme suit :

- Maritime : 40,7% des villages parviennent à capter les chaines de radios nationales ;
- Plateaux : 53% des villages ont accès aux chaines de radio nationales ;
- Centrale : 43,5% des villages parviennent à capter les chaines de radio nationales ;
- Kara : 65% des villages captent les chaines de radio nationales ;
- Savanes : 32,7% des villages captent les chaines de radio nationales.

3.2 – Accès aux chaines de télévision dans les villages

☞ **29,1% des villages ont accès aux chaines de télévision nationales**

Au plan national, 1 013 villages sur 3 480, soit 29,1% ont accès aux chaines de télévision nationales. Le pourcentage de villages ayant accès aux chaines de télévision par région se présente comme suit :

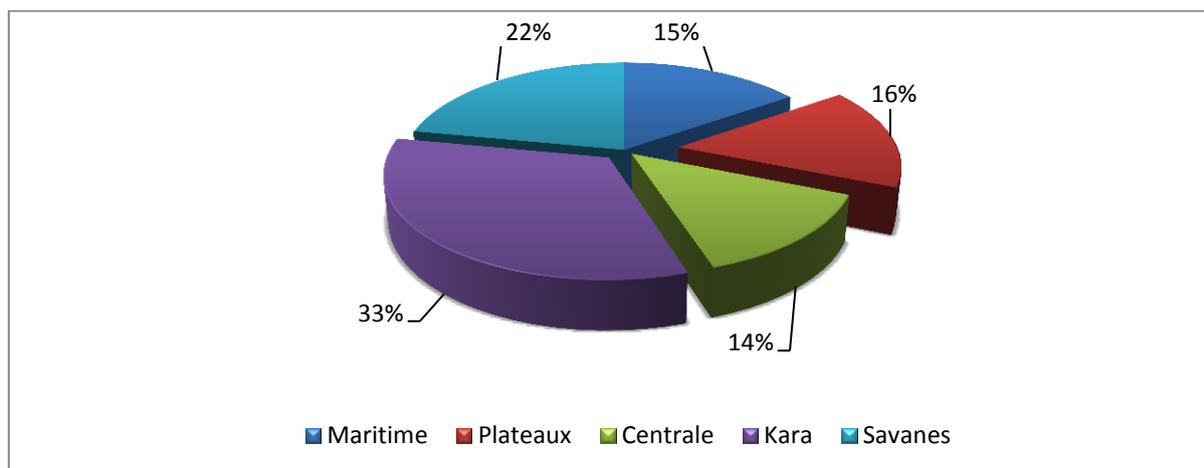
- Maritime : 34,4% ;
- Plateaux : 34,6% ;
- Centrale : 33,6% ;
- Kara : 44,7% ;
- Savanes : 9,9%.

3.3 – Existence de téléphone fixe dans les villages

☞ **18,7% des villages disposent de téléphones fixes.**

Au Togo, le téléphone fixe est disponible dans 18,7% des villages, soit un total de 647 villages. La région de la Kara constitue la zone où le téléphone fixe est plus accessible aux populations en milieu rural (33,6%) que dans les autres régions.

Graphique 31: Répartition des villages disposant de téléphone fixe suivant les régions économiques du Togo.

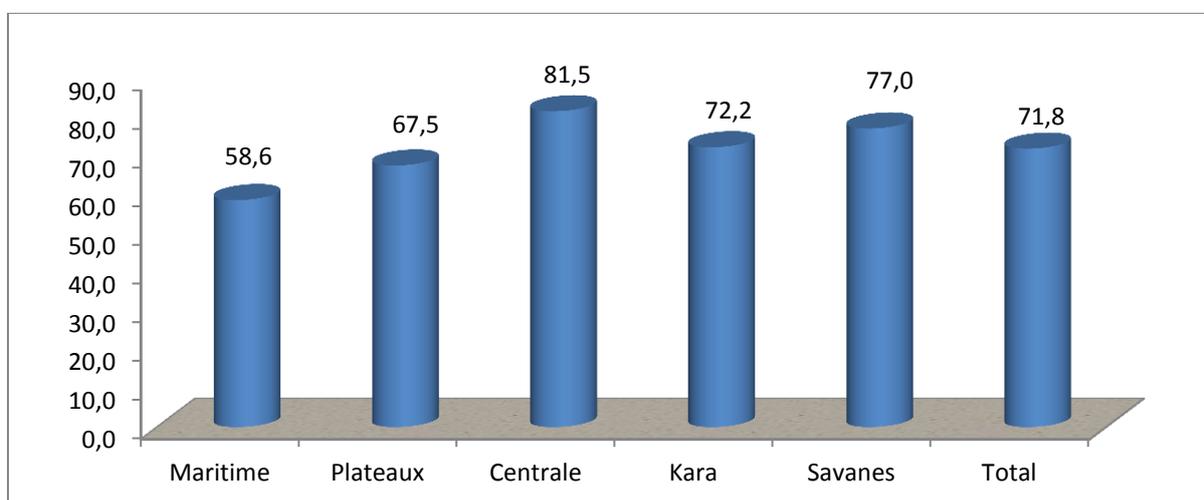


3.4 – Existence du téléphone cellulaire dans les villages

☞ **72% des villages dénombrés ont accès au réseau de téléphonie mobile.**

Au plan national, 72% des villages n'éprouvent aucune difficulté à accéder au réseau de téléphonie mobile. Dans la région des Savanes, plus de 77 % des villages ont accès au réseau de téléphonie mobile, alors que dans la région Maritime, 58 % seulement des villages ont ce privilège.

Graphique 32: Répartition des villages selon la disponibilité du téléphone cellulaire



3.5 – Couverture des villages par les radios communautaires / rurales

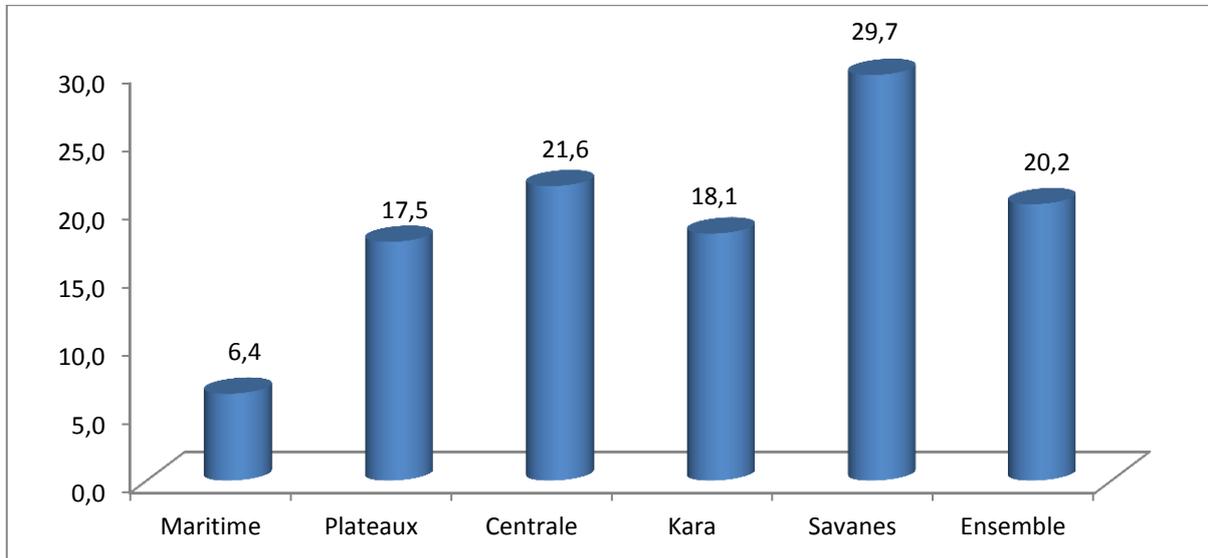
☞ **704 villages sont couverts par les radios communautaires sur un total de 3 480.**

Au plan national, il est à noter que 704 villages sont couverts par les radios communautaires sur un total de 3 480, soit un taux de couverture de 20,2%. Le taux de couverture des villages par région est de :

- Maritime : 6,4% ;

- Plateaux : 17,5% ;
- Centrale : 21,5% ;
- Kara : 18,1% ;
- Savanes : 29,7%.

Graphique 33: Pourcentage des villages couverts par les radios communautaires



3.6 – Accès à l'Internet dans les villages

☞ **Très peu de villages (92) sur 3 480 ont accès à l'Internet, soit un taux de 2,7%**

L'accès à l'Internet reste faible pour les populations rurales du Togo. Sur l'ensemble des cinq régions économiques, on note 92 villages qui ont accès à l'Internet, soit un taux de 2,7%. Le taux d'accès des villages à l'Internet se présente dans les régions comme suit:

- Maritime : 1,8% ;
- Plateaux : 2,1% ;
- Centrale : 1,3 % ;
- Kara : 8,7% ;
- Savanes : 0,4%.

Les facteurs qui freinent le développement et l'enracinement de l'Internet en zone rurale portent sur l'exigüité du marché en milieu rural dont les mécanismes de fonctionnement dépendent des moyens financiers, du niveau d'instruction et des revenus des populations, de la présence du réseau Internet et de la disponibilité de l'électricité.

IV. RESSOURCES NATURELLES

4.1. Terre

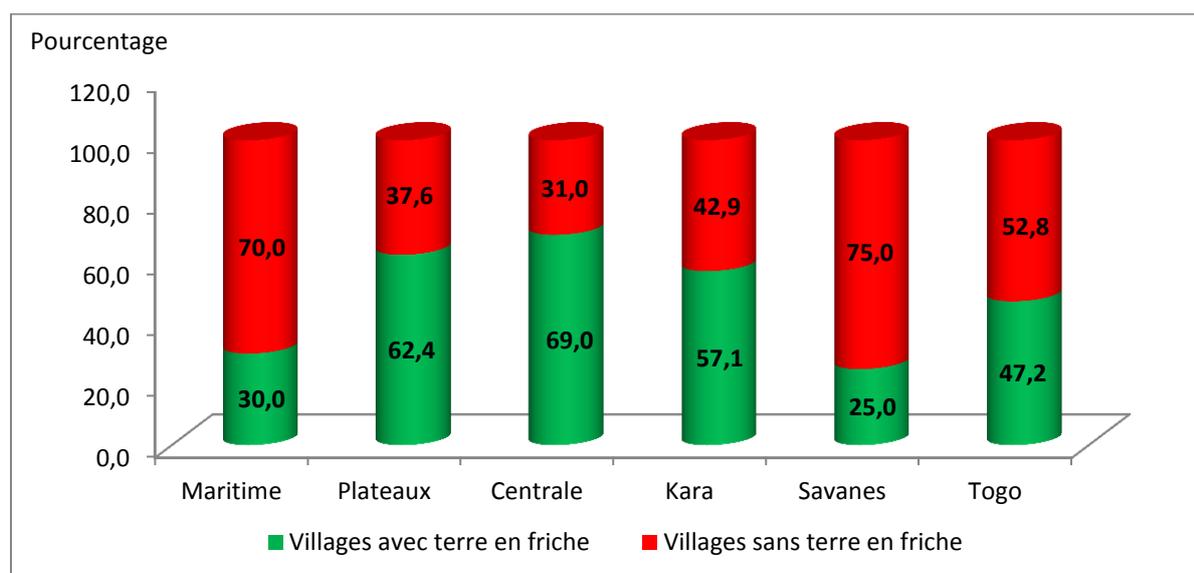
Cette section concerne essentiellement les terres en friche et les terres réservées au pâturage. Par terre en friche, il faut entendre les terres qui n'ont jamais été cultivées et qui constituent des réserves potentielles de terres agricoles. A ne pas confondre avec les terres en jachère qui sont des terres mises en valeur et abandonnées pour certaines raisons, particulièrement à cause de leur dégradation.

4.1.1- Terres en friche

☞ **sur l'ensemble des 3 480 villages dénombrés, 47,2% disposent encore de terres en friche.**

Les villages disposant de terres en friche sont inégalement répartis sur l'ensemble du territoire comme le montre le graphique ci-après.

Graphique 34: Répartition des villages selon la disponibilité de terres en friche par région



Cette situation serait probablement liée à la densité de population par région. En effet, dans les régions Maritime et des Savanes où le nombre de villages disposant encore de terres en friche est très faible, la densité de population y est des plus élevée : région Maritime 134 habitants au km² en 2012¹; région des Savanes 90. Le phénomène de la disparition des terres en friche est donc une conséquence directe de la forte pression démographique sur les terres agricoles. Dans ce contexte, il faut d'ores et déjà penser à une intensification de l'agriculture à moyen terme dans les régions Maritime et des Savanes.

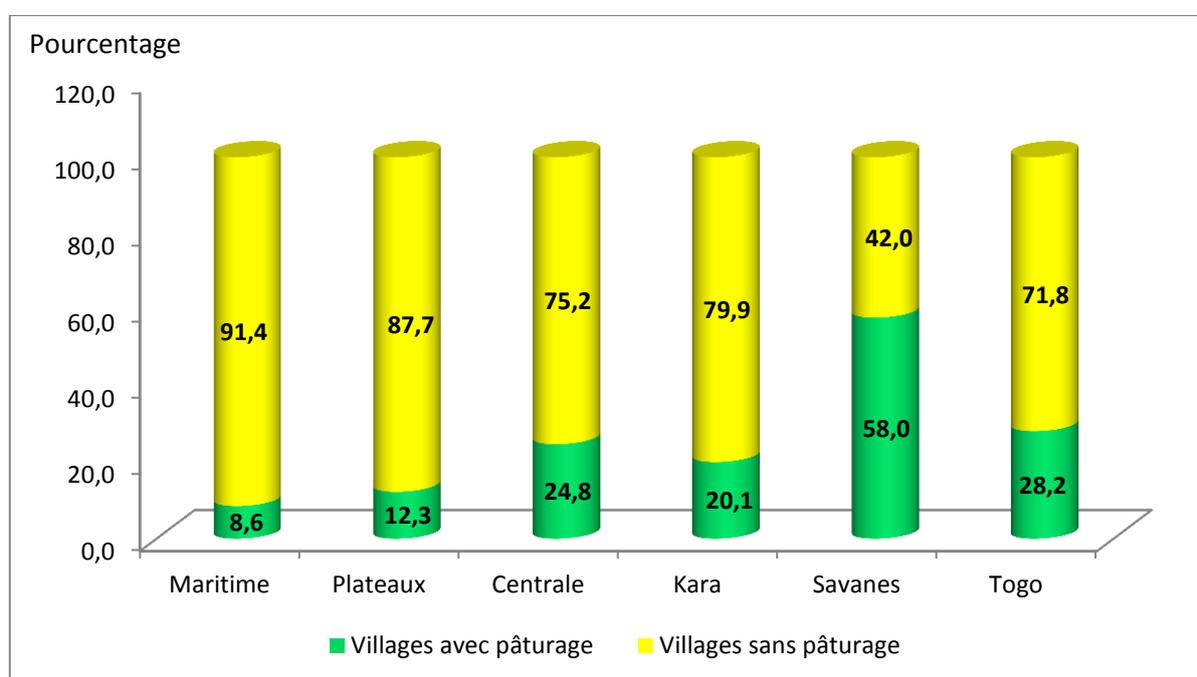
¹ Aperçu de l'agriculture togolaise à travers le pré-recensement 2012.

4.1.2- Terres réservées au pâturage

☞ **sur l'ensemble des 3 480 villages dénombrés, 28,2% seulement disposent de terres réservées au pâturage.**

La région des Savanes est par excellence une région d'élevage. Elle regroupe le plus grand nombre de villages disposant de terres réservées au pâturage (58,0%). Elle est suivie de la région Centrale (24,8%) qui est également à vocation d'élevage. La région Maritime occupe le dernier rang (8,6%) et s'affiche comme une région où la pratique de l'élevage des ruminants, en particulier du gros bétail est très peu développée.

Graphique 35: Répartition des villages selon la disponibilité de terres réservées au pâturage par région



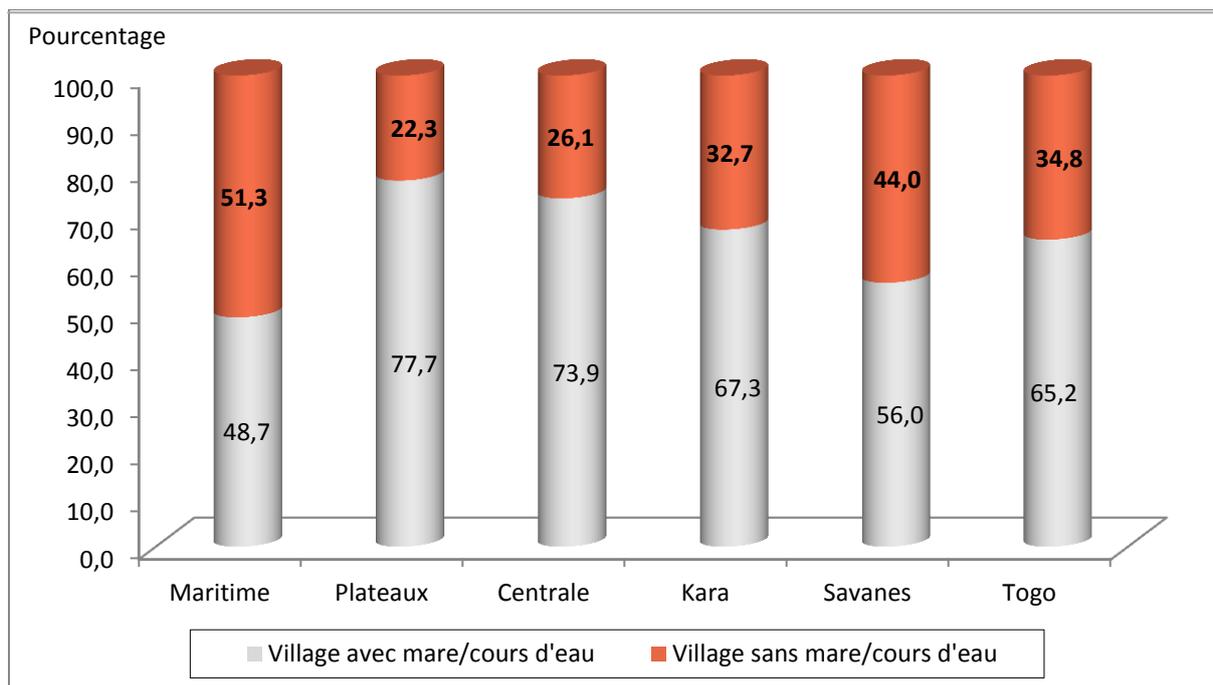
4.2- Mares et cours d'eau

☞ **presque les 2/3 (65,2%) des villages au Togo possèdent une mare ou un cours d'eau.**

Les régions Maritime (47,2%) et des Savanes (56,0%) sont celles qui présentent un nombre de villages possédant une mare et un cours d'eau en dessous du pourcentage national (65,2%).

Cette proportion relativement élevée de villages ayant une mare ou un cours d'eau suggère le développement d'un système d'irrigation pour une utilisation intense de l'eau dans les pratiques agricoles au Togo.

Graphique 36: Répartition des villages selon l'existence de mares ou de cours d'eau et par région



4.3- Aires protégées

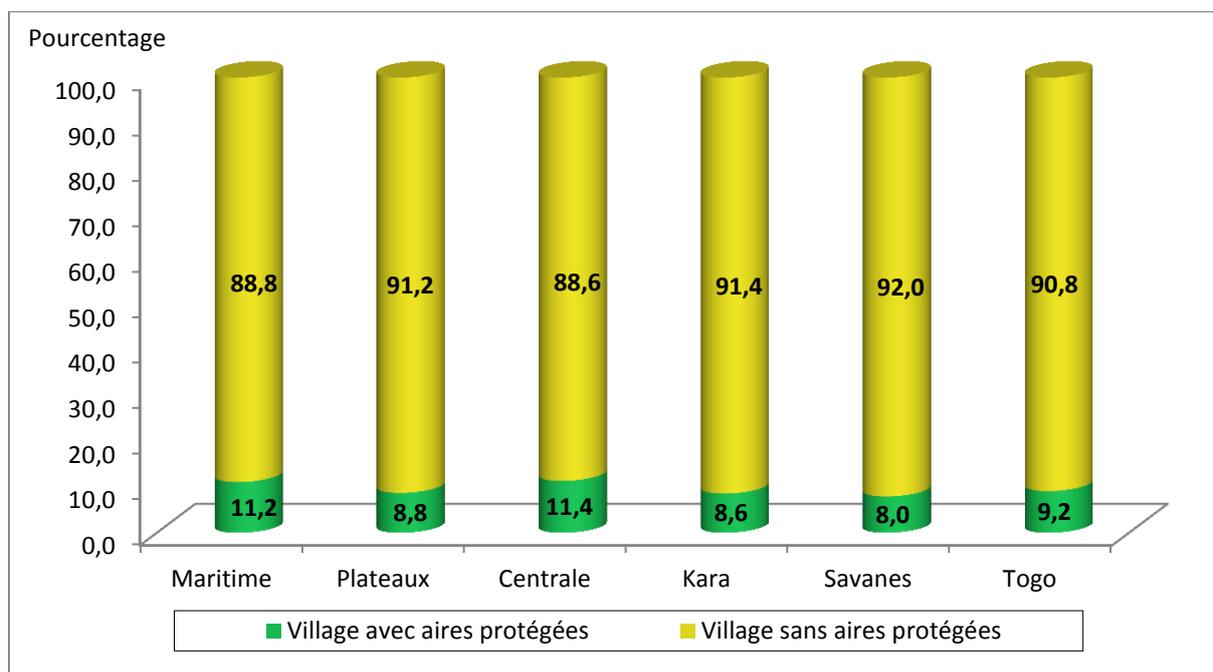
Les aires protégées regroupent les réserves et les forêts classées ainsi que les forêts sacrées.

4.3.1- Réserves et forêts classées

☞ **9,2% seulement des villages dénombrés disposent de réserves et de forêts classées.**

Les villages renfermant des réserves et forêts classées sont presque identiquement répartis selon les régions. Toutefois, les régions Maritime et Centrale dépassent légèrement les autres régions (environ 11% contre approximativement 9% pour les autres régions).

Graphique 37: Répartition des villages selon l'existence des aires protégées et par niveau géographique



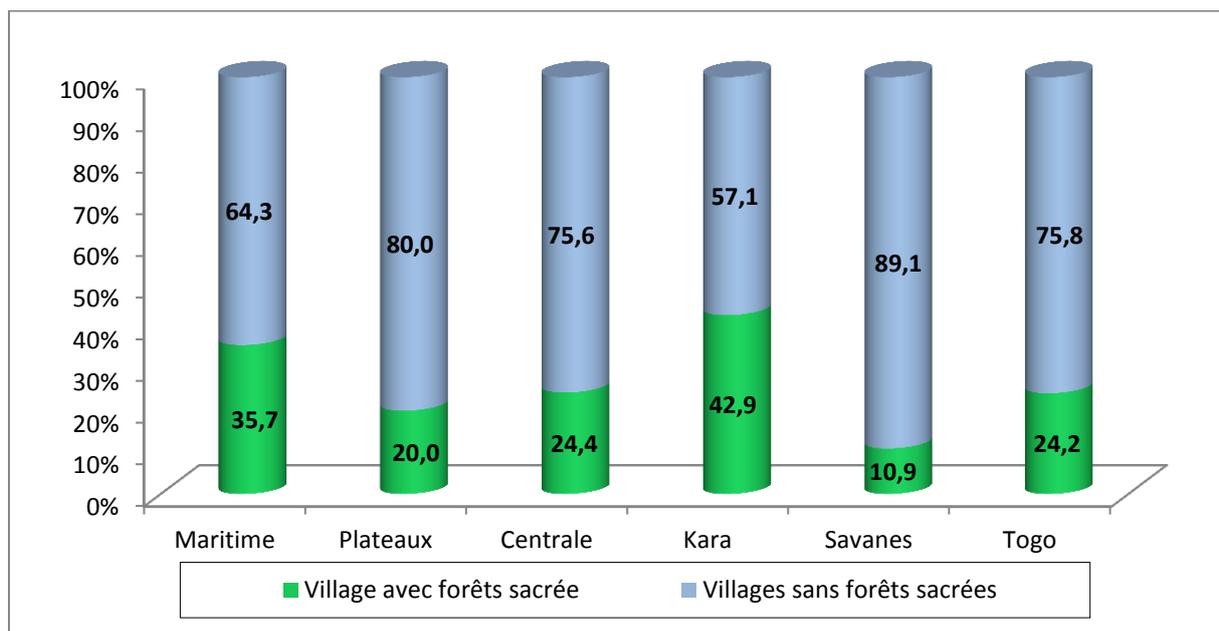
4.3.2- Forêts sacrées

☞ ***les forêts sacrées sont plus concentrées dans les régions Maritime et de la Kara que dans les autres.***

Ce phénomène serait lié à l'influence de l'animisme et aux traditions ancestrales profondément ancrées dans les régions Maritime et de la Kara. Cependant, ces forêts sont en voie de disparition en raison de l'extension des agglomérations et la forte pénétration des religions chrétienne et musulmane.

Par contre, la faible proportion de villages renfermant des forêts sacrées constatée dans les régions des Plateaux, Centrale et des Savanes s'expliquerait probablement par l'adoption d'autres lieux de cérémonies tels que les montagnes, les rivières, les grottes, etc.

Graphique 38: Répartition des villages selon l'existence de forêts sacrées et par niveau géographique



4.4 - Principales essences forestières en voie de disparition

☞ **les trois principales essences forestières en disparition sont : (i) l'iroko ; (ii) le bois blanc (communément appelé "wawa" en langue locale) ; (iii) le caïlcédrat.**

La majorité des villages (2 647) reconnaissent que la plupart des essences forestières les plus prisées au Togo sont en voie de disparition du patrimoine forestier national.

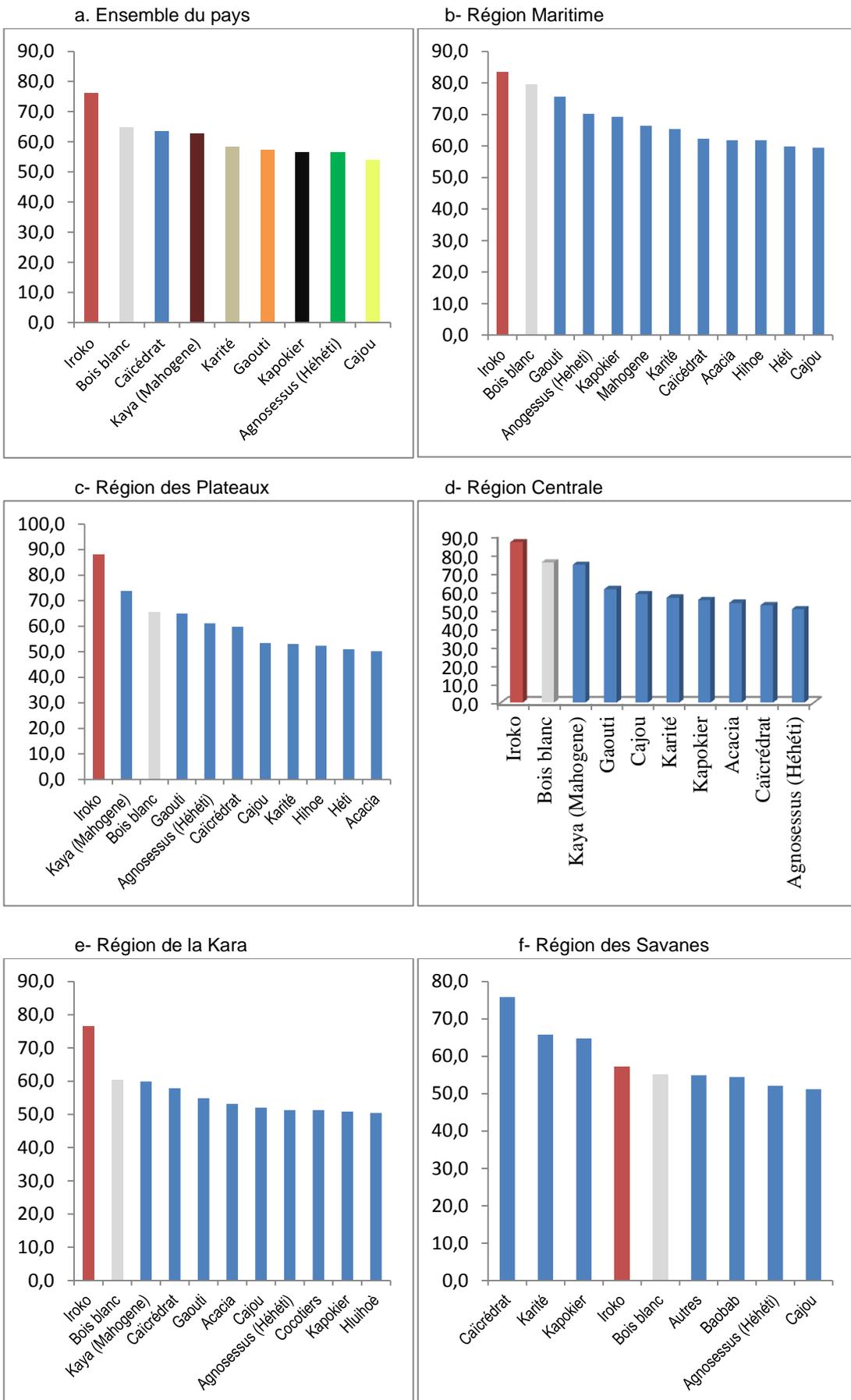
Les résultats du RNA révèlent que les essences suivantes sont les plus menacées. Il s'agit de l'Iroko, du Caïlcédrat, du Khaya (Mahogen), du Karité, du Gaouti, du Kapokier, de l'Anogéïssus, de l'Acajou et du Bois blanc.

La situation engendrée par la disparition de ces essences forestières est vécue différemment dans chaque région.

La disparition de ces essences forestières est essentiellement liée à leur utilisation anarchique, aux feux de brousse, à la désertification et à la déforestation.

Au regard de ce qui précède, il est impératif de redresser la situation avant qu'il ne soit trop tard.

Graphique 39: Principales essences forestières en voie de disparition



V- ORGANISATIONS SOCIO-ECONOMIQUES

La réalisation du module communautaire à travers le pré-recensement a permis d'obtenir une batterie de données sur les organisations socio-économiques des villages.

5.1- Associations et groupements

De nombreuses recherches en milieu rural attestent que les institutions rurales tout comme les organisations de producteurs et leurs associations contribuent véritablement au développement du milieu en permettant aux agriculteurs, pêcheurs, éleveurs, forestiers, etc., d'avoir accès aux informations, aux outils et aux services dont ils ont besoin. Ces exploitants peuvent ainsi accroître leur production vivrière, commercialiser leurs produits et créer des emplois, ce qui améliore leurs moyens d'existence et renforce la sécurité alimentaire dans leur milieu.

Au plan national, il a été dénombré 28 084 groupements/associations dont 10 053 groupements/ associations exclusivement féminins, soit 35,8%. Ces organisations ou groupements se répartissent dans diverses catégories socio professionnelles.

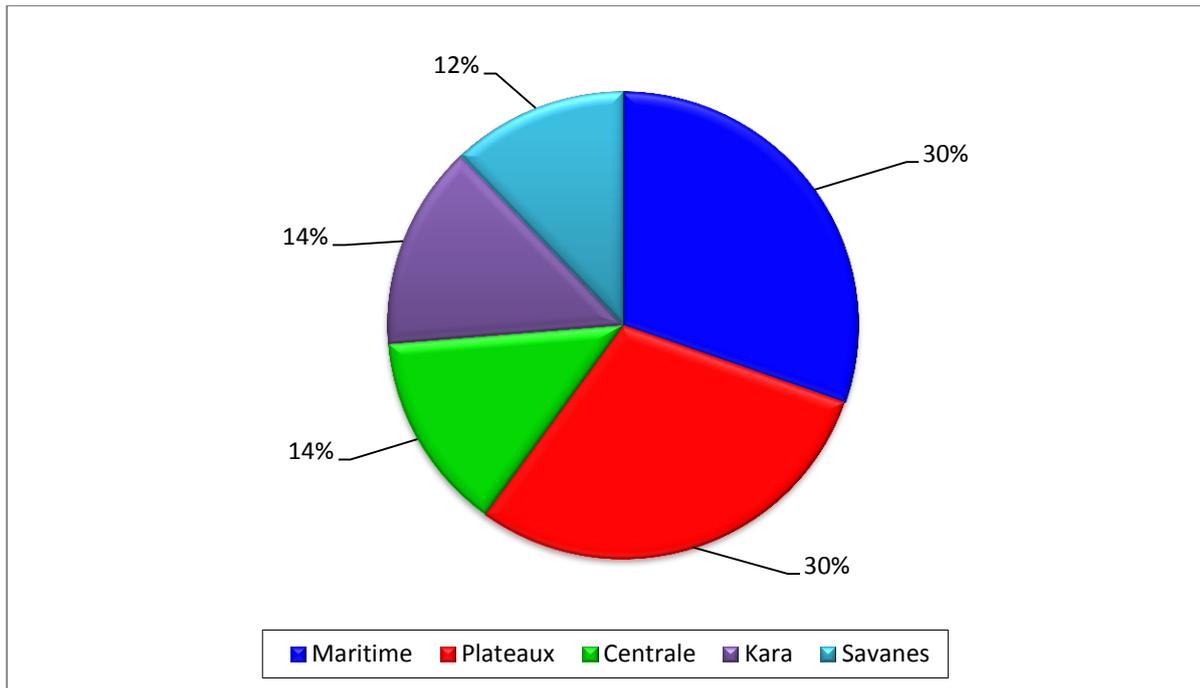
Sur le plan régional, la répartition de ces organisations/groupements est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 15: Répartition des organisations/groupements par région

Régions	Nombre d'organisations/groupements			
	Ensemble des deux sexes		Exclusivement féminin	Proportion de groupements féminins
	Nombre	Pourcentage		
Maritime	8 562	30,5	2 043	23,9
Plateaux	8 295	29,5	2 841	34,2
Centrale	3 865	13,8	1 677	43,4
Kara	3 956	14,1	1 736	43,9
Savanes	3 406	12,1	1 756	51,6
National	28 084	100,0	10 053	35,8

Cette répartition laisse apparaître que les régions méridionales, à savoir Maritime et Plateaux, abritent plus de la moitié (60%) des différentes organisations socio-économiques comparativement aux régions septentrionales (Centrale, Kara et Savanes). Parmi ces dernières, c'est la région des Savanes qui compte moins d'organisations socio-économiques.

Graphique 40: Répartition des villages selon les différentes organisations socio-économiques et la région



L'analyse de la répartition des différentes organisations socio-économiques dans les villages, montre qu'au plan national les organisations ou groupements agricoles sont plus représentés (34%). Ensuite viennent les groupements folkloriques et culturels (23,3%). Les groupements de tontine suivent les deux premiers avec 13,8%.

La même tendance est presque observée au niveau régional comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 16: Répartition en % des organisations/groupements par région et par types

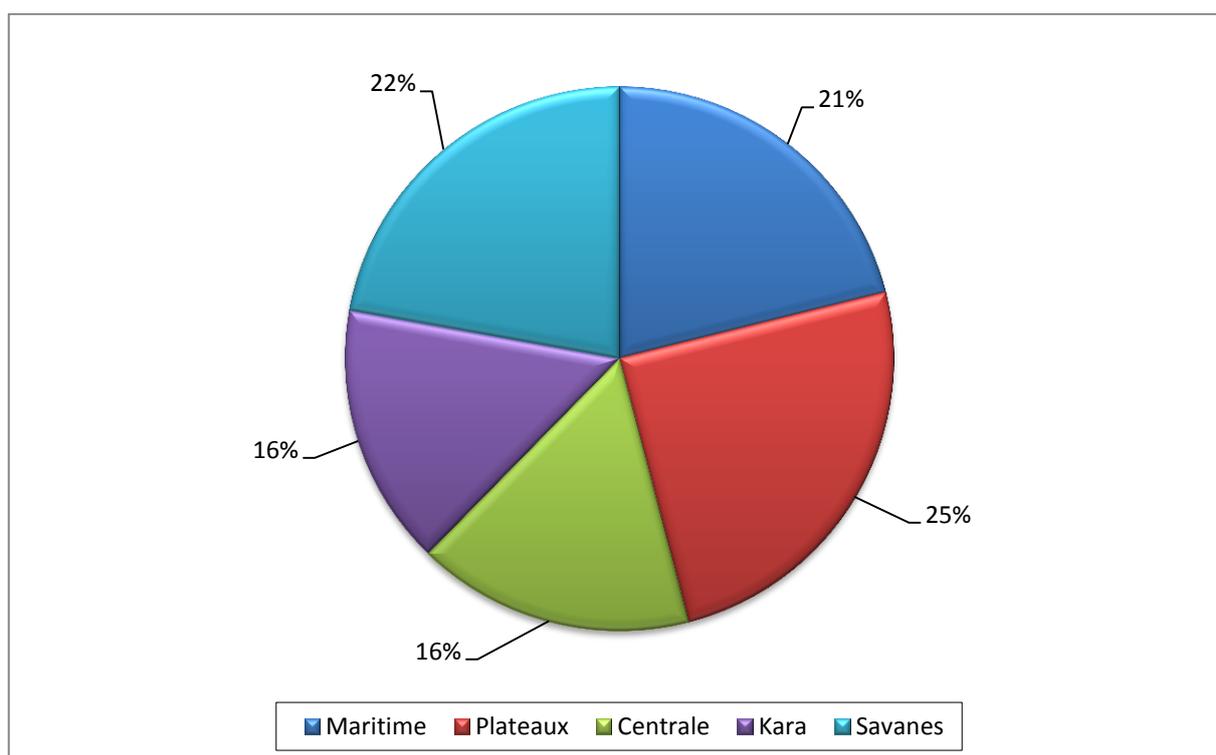
Région	Types d'organisations/groupements											
	Agricoles	Elevage	Pêche	Chasse	Artisanat	Commerce	Transformation	Tontines	Mutuelle	Folklorique et culturelle	Multifonctionnels	Total
Maritime	23,5	5,3	1,9	0,5	1,7	4	6,2	15,5	9	27,3	5,1	100
Plateaux	28,6	5,2	0,3	1	2,3	3,2	3,9	17,1	4,4	27,6	6,4	100
Centrale	40,5	4,9	0,1	0,5	2,5	5	2,3	18,5	4,5	19,8	1,4	100
Kara	37,5	9,7	0,4	1,8	5,1	12,5	5,5	6,1	0,9	19,3	1,2	100
Savanes	62,1	5,3	0,1	0	0,7	1,6	1,1	5,4	7,1	11,4	5,2	100
National	34	5,8	0,7	0,8	2,3	4,8	4,3	13,8	5,7	23,3	4,4	100

➤ Organisations/groupements agricoles

Le nombre d'organisations ou groupements agricoles recensé à l'échelle nationale s'élève à 9 547.

Selon la répartition spatiale, la région des Plateaux compte le plus grand nombre d'organisations/groupements agricoles (25%), suivie des régions des Savanes et de la Maritime avec des pourcentages respectifs de 22% et 21%. Les régions de la Kara et Centrale rassemblent 16% chacune.

Graphique 41: Répartition des organisations/groupements agricoles par région

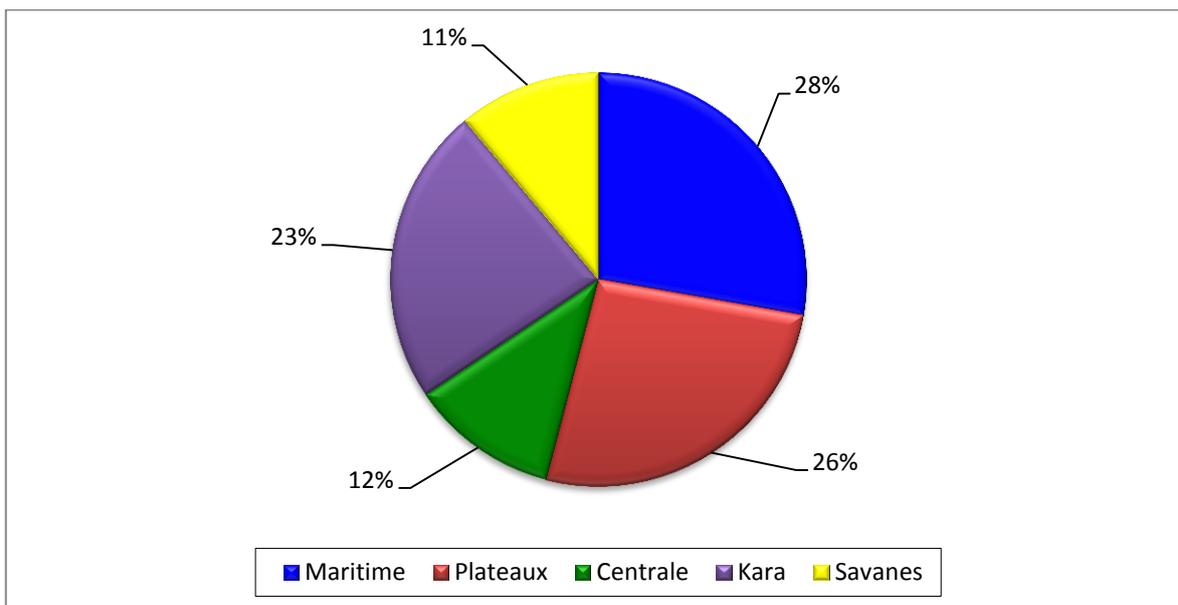


➤ Organisations/groupements d'élevage

Sur toute l'étendue du territoire national, le nombre d'organisations/groupements d'élevage est de 1 641.

La répartition spatiale selon les régions est représentée par le graphique ci-dessous. La lecture du graphique révèle que ce sont les régions Maritime, des Plateaux et Centrale qui comptent le plus grand nombre d'organisations/groupements d'élevage avec des pourcentages respectifs de 28%, 26% et 23%. La région des Savanes pourtant reconnue comme région à forte potentialité d'élevage, vient en dernière position avec seulement 11% d'organisations/groupements.

Graphique 42: Répartition des organisations/groupements d'élevage par région

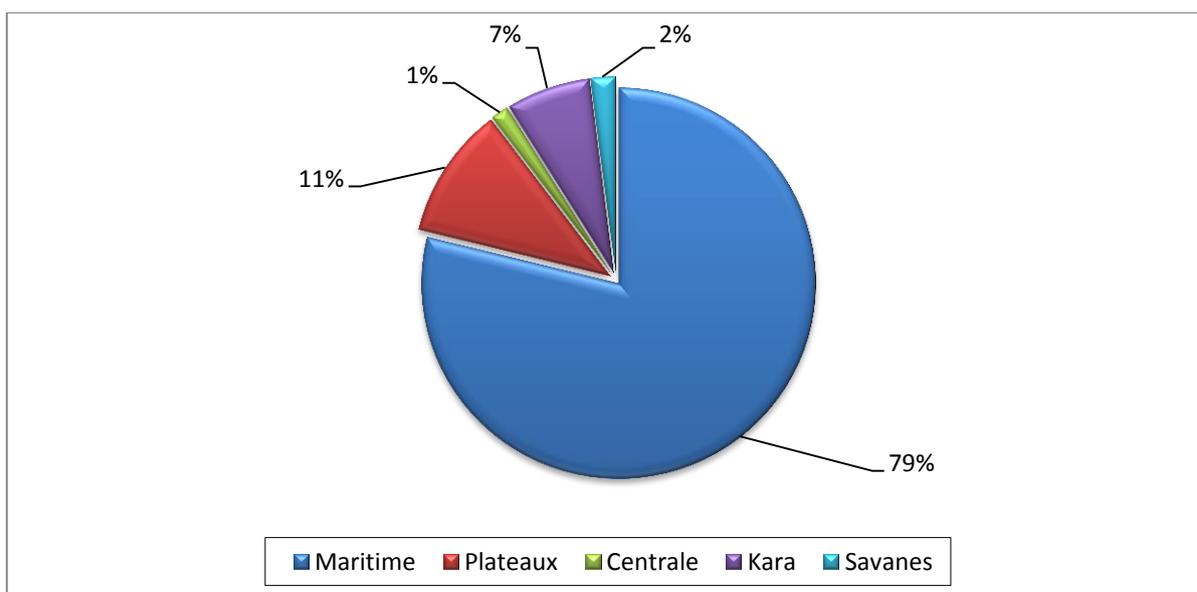


➤ **Organisations/groupements de pêche**

Au plan national 203 organisations/groupements de pêche ont été dénombrés.

La répartition au niveau régional montre que la majorité (79%) des organisations/groupements de pêche se situe dans la région Maritime. Elle est suivie de la région des Plateaux (11%) et de celle de la Kara (7%).

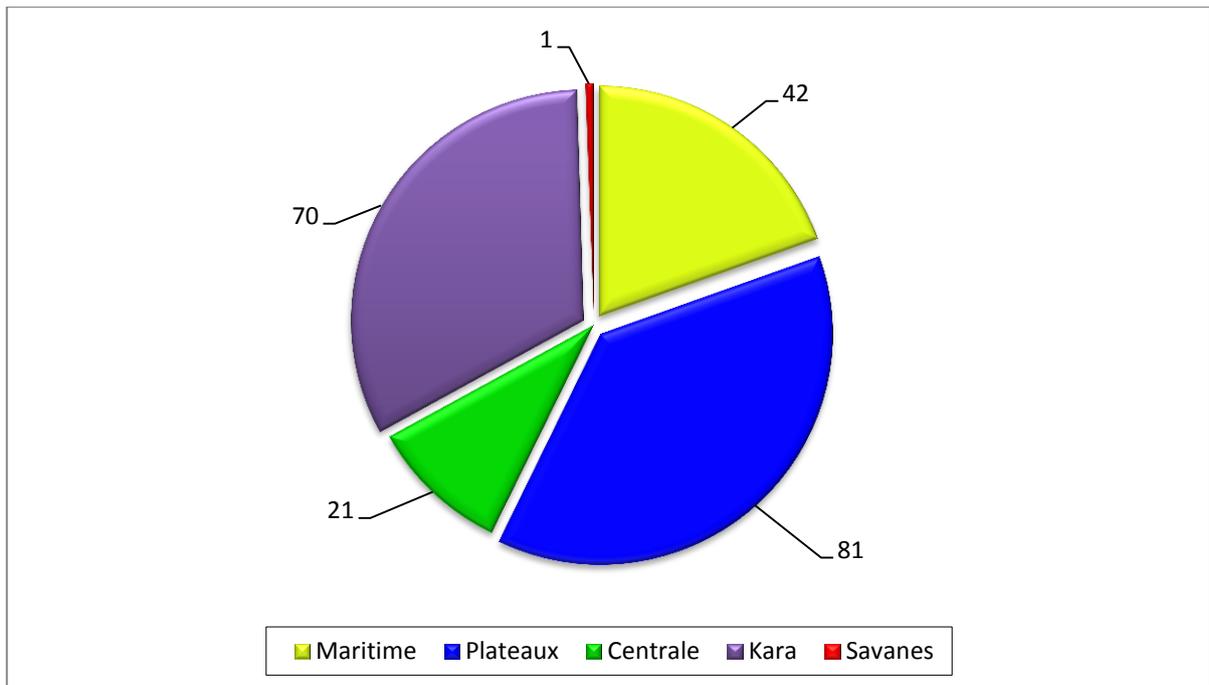
Graphique 43: Répartition des villages selon l'existence d'organisation/groupements de pêche par région



➤ Organisations/groupements de chasse

Au total 215 organisations/groupements de chasse ont été dénombrés. Ces organisations sont plus représentées dans les Plateaux et dans la Kara avec des nombres respectifs de 81 et 70. Ces régions sont suivies par la Maritime (42). La région des Savanes est la moins représentée avec seulement une organisation de chasse.

Graphique 44: Répartition des organisations/groupements de chasse par région

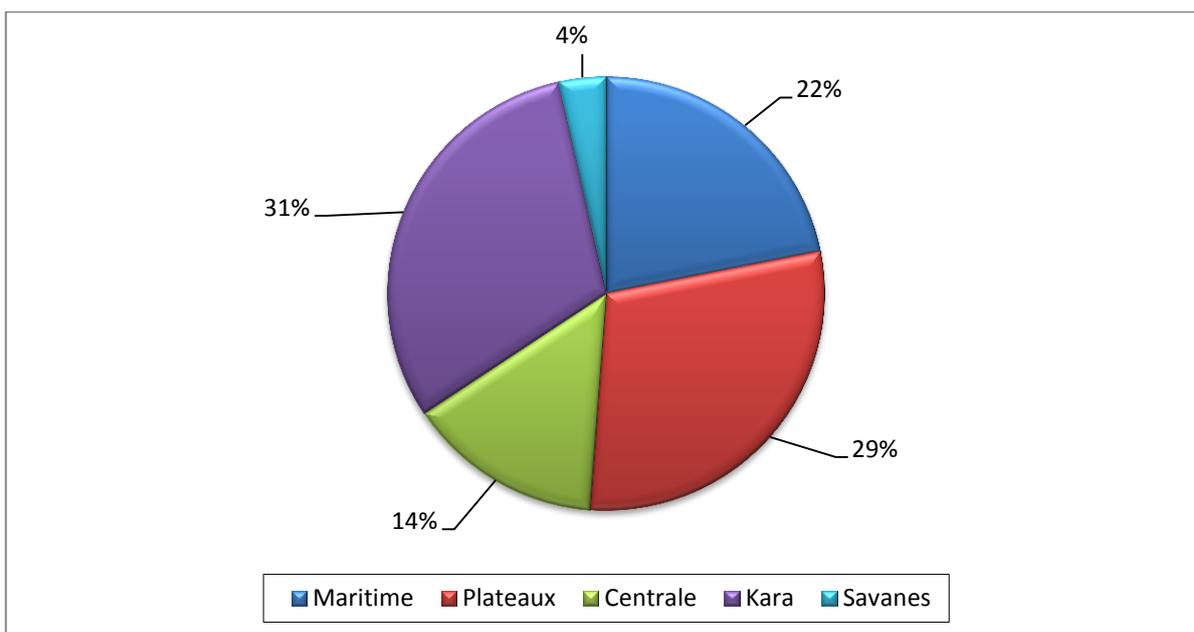


La répartition des organisations/groupements dans le secteur primaire, laisse apparaître une forte représentativité des organisations/groupements agricoles (82%). Ce type d'organisation est suivi par ceux de l'élevage (14%). Les organisations/ groupements de pêche et de chasse sont moins représentés avec seulement 2% chacun.

➤ Organisations/groupements d'artisanat

Au plan national, les organisations/groupements d'artisanat sont présents dans toutes les régions du Togo. Ces organisations d'artisanat sont au nombre de 658. La répartition de ces organisations par région est illustrée par le graphique ci-dessous.

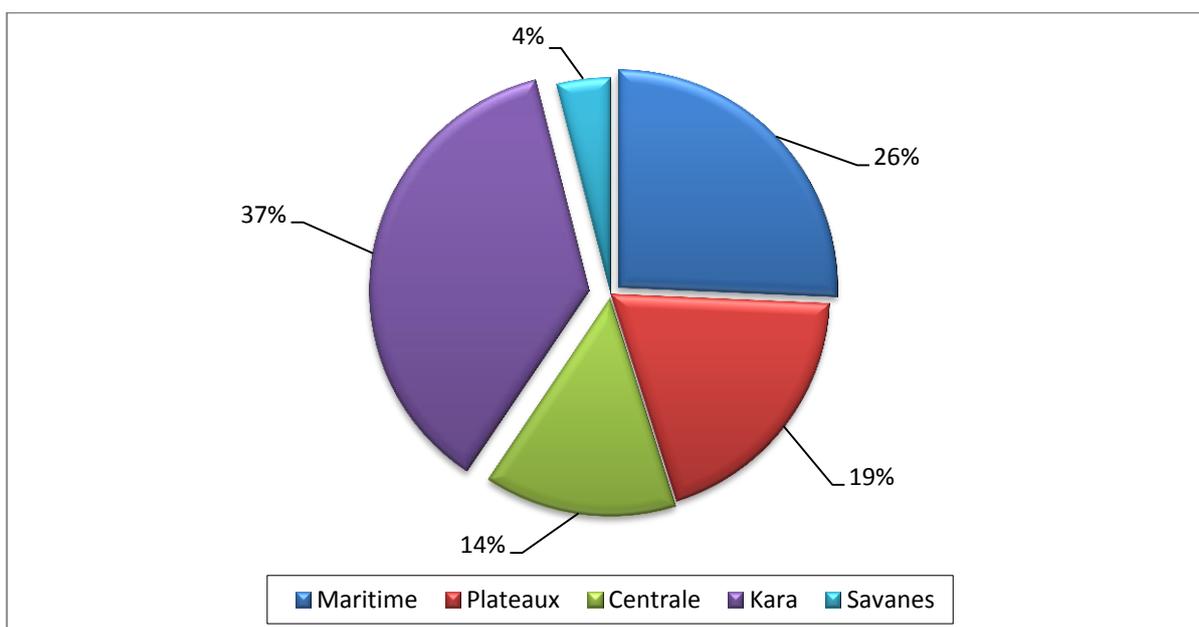
Graphique 45: Répartition des organisations/groupements d'artisanat par région



➤ **Organisations/groupements de commerce**

Les organisations/groupements de commerce existent dans les cinq régions économiques du Togo comme l'indique le graphique ci-dessous. Cependant l'observation de ce graphique révèle que la répartition n'est pas homogène dans les régions. Ainsi la région de la Kara compte 494 organisations/groupements de commerce, soit 37%, tandis que les régions des Plateaux et de la Maritime ont respectivement 262 (19%) et 346 (26%) organisations/groupements de commerce. Quant à la région des Savanes, elle ne rassemble que 53 organisations/groupements, soit 4%.

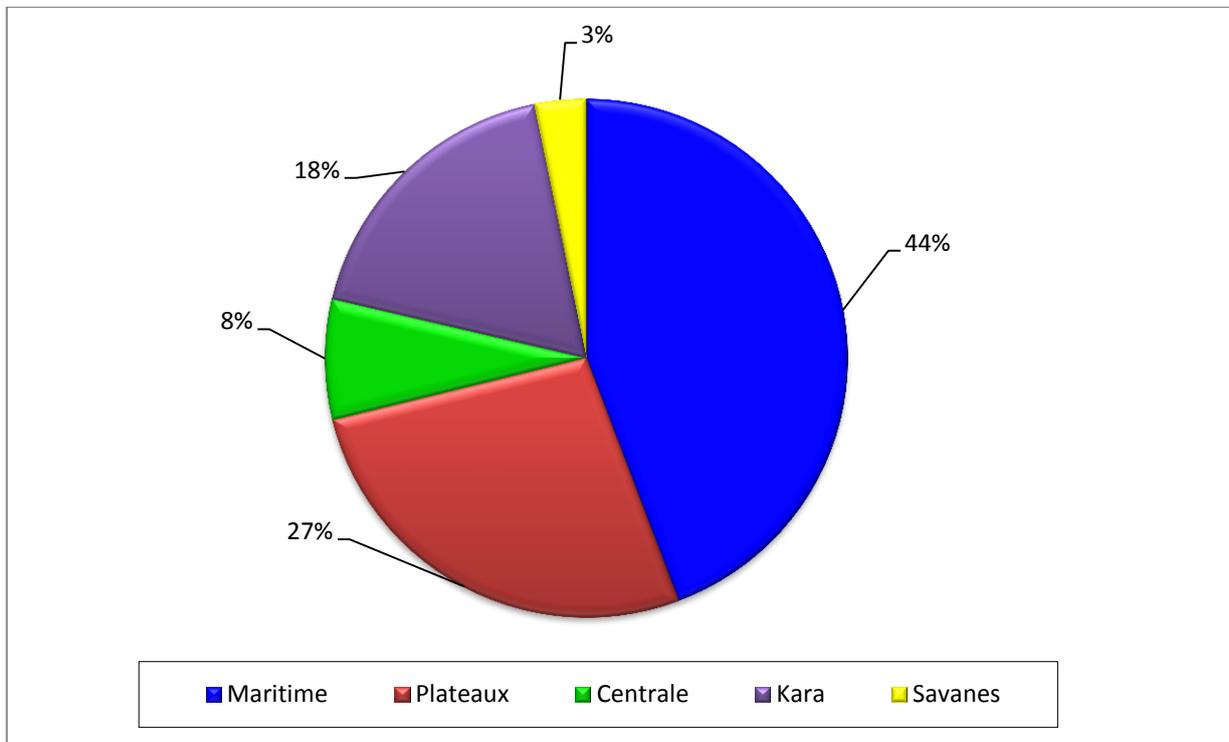
Graphique 46: Répartition des organisations/groupements de commerce par région



➤ Organisations/groupements de transformation

Sur le plan national, la réalisation du module communautaire du pré-recensement a permis de dénombrier 1212 organisations/groupements de transformation généralement animés par les femmes. La répartition de ces organisations au niveau régional est illustrée par la graphique ci-dessous.

Graphique 47: Répartition des organisations/groupements de transformation par région

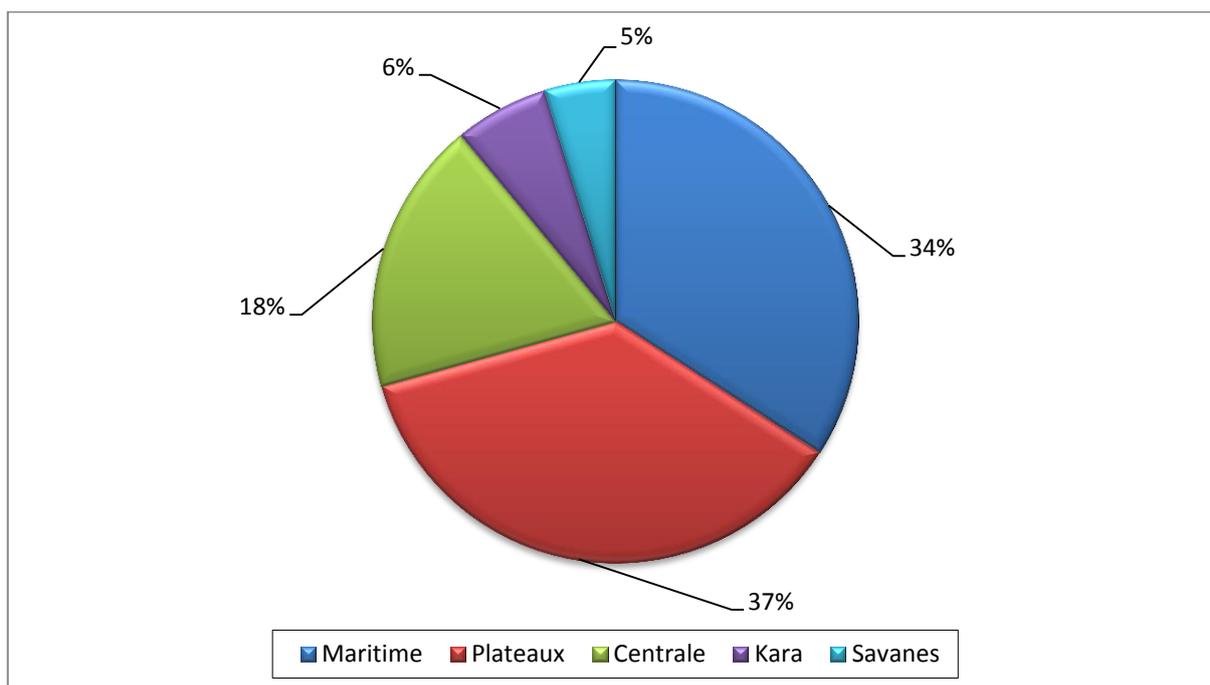


Le graphique ci-dessus montre que la région Maritime et celle des Plateaux comptent respectivement 531 (44%) et 323 (27%) organisations/groupements de transformation. La région des Savanes et celle de la Centrale ne comptent que 38 (3%) et 102 (8%) organisations/groupements de transformation.

➤ Organisations/groupements de tontine

Les organisations/groupements de tontine sont présents dans chaque région. L'opération a permis de dénombrier 3 885 organisations/groupements au niveau national. La représentativité de ces organisations au niveau régional n'est pas homogène. La région des Plateaux et celle de la Maritime sont plus représentées avec des pourcentages respectifs de 37% et 34%, ce qui correspond respectivement à 1 420 et 1 326 groupements de tontines. La région des Savanes occupe la dernière position avec seulement 184 villages, soit 5%. Quant à la région de la Kara, elle est juste au dessus de celle des Savanes avec 6%, soit 243 organisations/groupements.

Graphique 48: Répartition des organisations/groupements de tontine par région

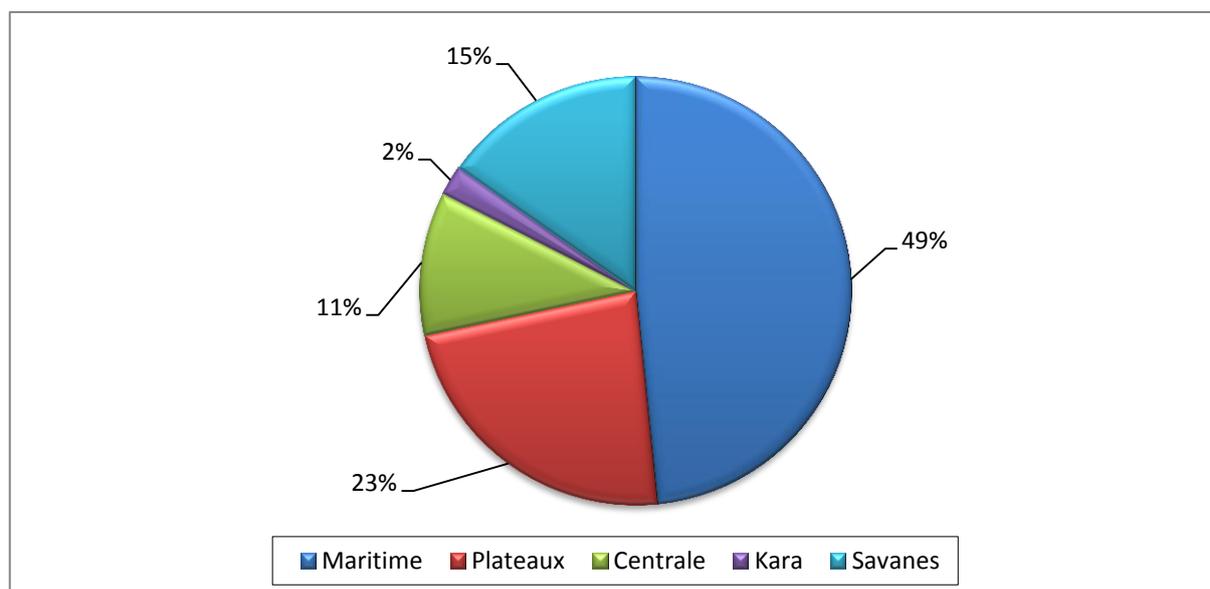


➤ **Organisations/groupements de mutuelle**

L'effectif des organisations/groupements de mutuelle au plan national est de 1 587. La situation au niveau des régions, en termes de pourcentage est présentée dans le graphique ci-dessous.

Il en ressort que c'est la région Maritime qui comptabilise près de la moitié (49%) des organisations/groupement de mutuelle. Elle est suivie de la région des Plateaux avec 23%. C'est la région de la Kara qui occupe la dernière position avec à peine 2%.

Graphique 49: Répartition des organisations/groupements de tontine par région



➤ Organisations/groupements folkloriques et culturels

Au plan national, 6 543 organisations/groupements folkloriques et culturels ont été dénombrés. Il se dégage de ces résultats que les régions Maritime et des Plateaux comptent plus d'organisations/groupements folkloriques et culturels (2 338 pour Maritime et 2 293 pour Plateaux) comparativement aux régions septentrionales (Centrale : 762, Kara : 762 et Savanes : 388).

➤ Organisations/groupements multifonctionnels

Les organisations/groupements multifonctionnels existent dans toutes les régions du territoire national comme l'indique le tableau ci-dessous. Cependant leur répartition varie d'une région à l'autre.

Tableau 17: Répartition des organisations/groupements multifonctionnels par région

Régions	Organisations/groupements multifonctionnels	
	Nombre de village	Pourcentage(%)
Maritime	437	35
Plateaux	530	43
Centrale	55	4
Kara	48	4
Savanes	176	14
Total	1 246	100

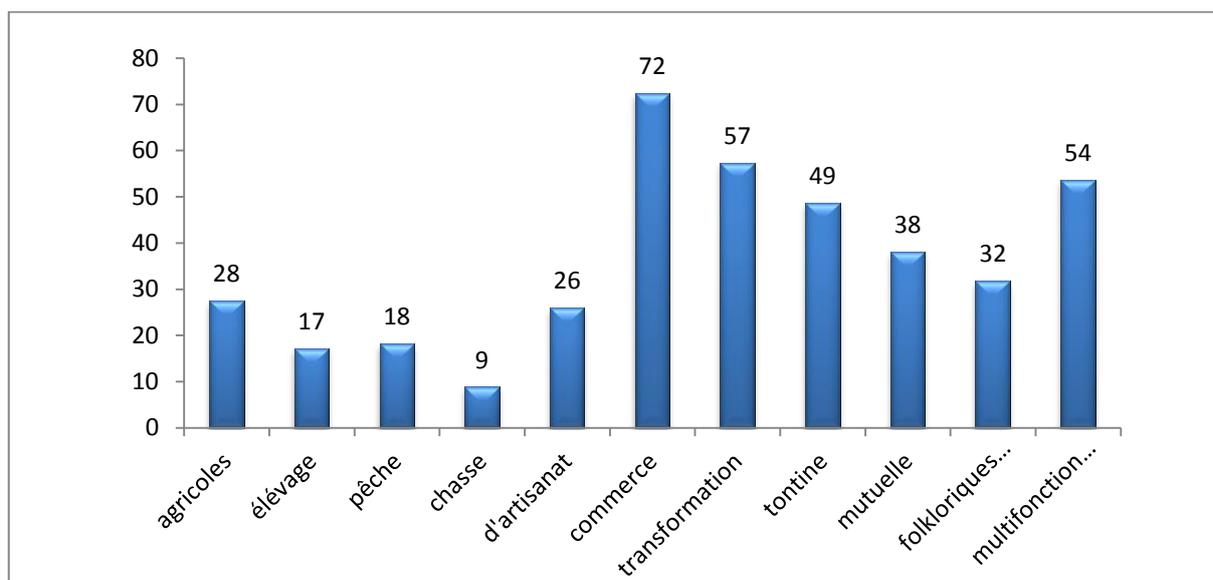
5.2-Répartition des organisations socio-économiques exclusivement féminines

Les femmes, à travers leurs activités dans les différents villages, y jouent un rôle très important dans le développement du milieu. Au total, 10 053 organisations/groupements ont été dénombrés, soit 35,8% de l'ensemble des organisations/groupements. Les plus importants sont :

- organisations/groupements agricoles : 2 657, soit 26,4% ;
- organisations/groupements folkloriques et culturelles : 2 078, soit 20,7% ;
- organisations/groupements de tontine : 1 888, soit 18,8% ;
- organisations/groupements de commerce : 975, soit 9,7% ;
- organisations/groupements de transformation : 676, soit 6,7%.

Au niveau des régions, la situation est la même sauf dans la région Maritime où le nombre d'organisations/groupements de commerce et de tontine est inférieur par rapport à la tendance nationale et aussi par rapport à la tendance des autres régions.

Graphique 50: Répartition des organisations socio-économiques exclusivement féminines



5.3- Organisations de développement communautaire

La réalisation de module communautaire a permis de dénombrer les villages qui abritent les différentes structures de développement communautaire. Les résultats issus de ce module montrent qu'il existe dans les cinq régions économiques du Togo des structures de développement communautaire. Cependant, la répartition de ces structures varie d'une région à l'autre.

Sur un total de 10 023 institutions de développement recensées, 2 739, soit 27% se retrouvent dans la région des Plateaux. Ensuite viennent les régions des Savanes et de la Kara, avec respectivement 21% et 20%. La région Maritime arrive en dernière position avec seulement 13% derrière la région Centrale (19%).

Selon la représentativité des structures dans les régions, c'est le Comité Villageois de Développement (CVD) qui est le plus représenté, avec 25% de l'ensemble. Ensuite viennent les Comités de gestion de l'eau (18%) et de gestion de santé (12%). Les autres organisations de développement sont faiblement représentées et sont moins de 10% chacune.

➤ Institutions de Micro-Finances (IMF)

Au total 214 institutions de micro-finances ont été dénombrées dans les villages sur toute l'étendue du territoire national. Ce nombre ne représente que 2% du total des structures de développement communautaire dans les villages.

Au niveau des régions, c'est la région des Plateaux qui compte le nombre le plus élevé d'institutions de micro-finances (57). Elle est suivie de près par la région Maritime (54). La région Centrale en compte 26 et occupe la dernière position derrière la région des Savanes. Quant à la région de la Kara, on y a dénombré 41 institutions de micro-finances.

VI- PRINCIPALES DIFFICULTES RELEVÉES DANS LES VILLAGES

L'analyse des données recueillies dans les différents villages du Togo, fait ressortir que, dans l'ensemble, le secteur agricole est confronté à des difficultés qui couvrent essentiellement la production végétale, l'élevage et l'écoulement des produits agricoles.

6.1. Difficultés liées à la production végétale

La production végétale repose principalement sur le capital terre, la force de travail, la pluviométrie et les intrants. Les données du module communautaire laissent apparaître des difficultés qui freinent l'utilisation de ces facteurs de production. Il s'agit entre autres:

- de l'insuffisance des terres agricoles ;
- de l'exode rural ;
- du faible écoulement des produits ;
- du manque de semences améliorées ou certifiées ;
- de l'appauvrissement des sols ;
- des maladies des cultures ;
- de la déforestation ;
- de la divagation des animaux ;
- des dégâts des prédateurs ;
- de l'insuffisance de la main d'œuvre.

6.1.1. Insuffisance des terres agricoles

Les difficultés relatives à l'insuffisance des terres agricoles sont plus accentuées dans les régions les plus vulnérables du pays, à savoir la région des Savanes, où cette situation a été relevée dans 75 % des villages recensés, la région Maritime, 70% et Kara, 50%. Moins de 37% seulement des localités des Plateaux et de la Centrale ont évoqué ce phénomène comme difficultés majeures.

6.1.2. Exode rural

L'exode rural, phénomène de dépeuplement des zones de production agricole vers les centres urbains constitue une réelle préoccupation des villages recensés. En effet, 83% des villages de la région des Savanes, 80% de ceux de la Kara, 78% de la Centrale, 77% de la Maritime et 74% des localités des Plateaux sont concernés par ce phénomène.

6.1.3- Manque de semences améliorées ou certifiées

Au regard de la faible fertilité des sols et de la taille relativement élevée des ménages, le relèvement du niveau de production agricole par l'accroissement de la productivité est déterminante pour la couverture des besoins alimentaires des populations et au-delà, leur bien être. C'est à ce titre que l'utilisation d'intrants agricoles performants, en

l'occurrence les semences améliorées, est primordiale. Mais, en dépit des efforts déployés, l'insuffisance et parfois le manque de ces facteurs de production sont observés. Ce phénomène préoccupe la plupart des localités recensées. Cela concerne 84% des villages de la région des Savanes, 78% de ceux de la Centrale, 75% et 72%, respectivement des villages de la Maritime et des Plateaux.

6.1.4- Appauvrissement des sols

L'appauvrissement des sols, consécutif à l'adoption par les producteurs agricoles, de pratiques culturales inappropriées inquiète sérieusement la quasi-totalité des villages du Togo.

En effet, ce phénomène préoccupe 96% des villages de la région des Savanes, 93% des villages de la Kara, 91% de ceux de la Maritime, 85% de ceux des Plateaux et 77% de ceux de la région Centrale.

6.1.5- Maladies des cultures

La défense des cultures constitue également une préoccupation majeure des villages du Togo. Les cultures pratiquées dans ces localités souffrent de maladies diverses. En effet, cela concerne 93% des villages de la région de la Kara, 92% des Savanes, 85% de la Maritime, 82% de la Centrale et 74% des Plateaux.

6.1.6. Déforestation

La destruction du couvert végétal avec comme conséquence la perturbation du régime pluviométrique affecte sérieusement la production végétale dans les différents villages du pays. La perception de ce phénomène varie d'une région à l'autre. Elle est de 89% pour les Savanes et 82% pour les Plateaux et la Centrale respectivement. Suivent les villages de la région de la Kara avec 79%, et de la Maritime avec 76%.

6.1.7. Divagation des animaux

Au Togo, l'élevage est en général associé à l'agriculture. Mais la pratique de l'élevage en claustration totale est quasi inexistante. Dans presque tous les villages du pays, l'élevage traditionnel est essentiellement caractérisé par le manque d'étable et la divagation des animaux. Le phénomène de divagation des animaux occasionne souvent la destruction des cultures, source de conflits entre éleveurs et agriculteurs. Cette situation prend de l'ampleur et préoccupe 88% des villages de la Kara, 84% de la Maritime, 84% des Plateaux, 81% de la Centrale et 80% de ceux des Savanes.

6.1.8. Dégâts des prédateurs

Les dégâts causés par les prédateurs prennent de l'ampleur au point de préoccuper 97% des villages de la région Centrale, 96% de ceux de la Kara, 86% de ceux des Savanes, 85% et 83% respectivement des villages des Plateaux et de la Maritime.

6.1.9- Insuffisance de la main d'œuvre

Le phénomène de « Taxi-Moto » prive le milieu rural de la main d'œuvre agricole. En effet, les données révèlent que l'insuffisance de la main d'œuvre agricole devient de plus en plus préoccupante pour 87% des villages des Plateaux, 83% de ceux de la Centrale, Kara (80%), Maritime (78%) et pour ceux des Savanes (73%).

6.2- Difficultés liées à l'élevage

Les difficultés liées à l'élevage dans les villages sont relatives à la santé animale, aux vols d'animaux, à l'insuffisance des pâturages et aux conflits avec les agriculteurs, suite aux dégâts causés par la divagation des animaux.

S'agissant de la santé animale, 93% des villages estiment que la santé des animaux est menacée par les parasites. Sur le plan régional ce phénomène préoccupe :

- 98% des villages de la région Centrale ;
- 97% de ceux de la Kara ;
- 97% de ceux des Savanes ;
- 89% de la Maritime ; et
- 86% des villages des Plateaux.

Par ailleurs, les éleveurs relèvent également, parmi les facteurs limitant le développement de l'élevage dans le pays, les épizooties qui déciment la grande partie de leur cheptel. 93% des villages de la Kara, 90% de ceux de la Maritime, 90% de ceux des Savanes, 86% de ceux de la Centrale et 82% des villages des Plateaux ont souligné ce phénomène.

Les vols d'animaux constituent des facteurs qui freinent le développement de l'élevage. Cette situation préoccupe 99% des villages de la région des Savanes, 90% de ceux de la Maritime, 89% de la Kara, 81% et 75% respectivement des villages des Plateaux et de la Centrale.

En ce qui concerne le problème lié à l'insuffisance de pâturages pour l'alimentation des animaux, les villages des régions des Savanes (72%), de la Kara (68%) et Maritime (60%) estiment que les pâturages sont insuffisants alors que ceux de la Centrale (75%) et des Plateaux (54%) trouvent que les pâturages sont suffisants.

Enfin, les conflits entre éleveurs et agriculteurs constituent également des difficultés non moindres liées à l'élevage en milieu rural. Ce phénomène est relevé par 89% des villages de la Kara, 78% de ceux de Maritime et des Plateaux, 78% des villages de la Centrale et 77% de ceux des Savanes.

6.3- Difficultés liées à l'écoulement des produits agricoles

Une analyse approfondie de la situation laisse apparaître que les principaux facteurs qui influencent l'écoulement des produits agricoles sont de deux ordres : l'enclavement des zones (villages) de production et le manque de transport.

S'agissant de l'enclavement des villages, les avis sont partagés d'une région à l'autre. Les villages de la région Maritime (62%), des Plateaux (55%) et de la Centrale (57%), estiment qu'ils ne sont pas enclavés alors que 65% des villages des Savanes, trouvent qu'ils le sont.

La situation est par contre contrastée dans la région de la Kara où 51% des villages recensés trouvent qu'ils sont enclavés, tandis que 49% sont d'avis contraire.

En ce qui concerne le manque de moyens de transport, il est évoqué par 83% des villages de la région de la Kara, 72% de ceux des Savanes, 68% des Plateaux, 58% de la Centrale et 53% de la Maritime.

Dans la chaîne de production agricole, la vente des produits de récolte permet aux producteurs de valoriser leur production et au-delà recouvrer les investissements consentis. C'est donc une étape importante qui détermine la poursuite de toute action future en matière de productions végétale et animale. Les données communautaires recueillies indiquent que 85% des villages de la région des Savanes sont préoccupés par l'écoulement de leurs produits agricoles. Cette situation a été relevée par 80% des villages de la Kara, 67% de la Centrale, 65% de la Maritime et des Plateaux.

CONCLUSION

Malgré les efforts déployés par le Gouvernement dans le secteur rural, l'un des grands obstacles au développement des villages est l'insuffisance des infrastructures socio-économiques dans presque tous les domaines : santé, éducation, formation professionnelle, transformation et commercialisation des produits agricoles, etc.

La structuration du monde rural en de véritables coopératives et au-delà en entreprises couvrant toutes les branches d'activités de l'économie nationale reste un important défi à relever. Ces structures peuvent ainsi accroître la production vivrière, dynamiser la commercialisation des produits agricoles et créer des emplois, ce qui améliorerait les conditions de vie des populations rurales et renforcerait la sécurité alimentaire.

Par ailleurs, l'analyse des données recueillies dans les différents villages du Togo, fait ressortir que, dans l'ensemble, le secteur agricole est confronté à des difficultés qui entravent, entre autres, la production végétale, l'élevage et l'écoulement des produits agricoles.

Les travaux du module de collecte des données communautaires du Recensement National de l'Agriculture (RNA) ont permis d'actualiser les données disponibles sur les communautés. Ces indicateurs permettront d'orienter les autorités dans l'élaboration des politiques de développement rural, la mise en œuvre et le suivi des programmes et projets et la prise de décision.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX DETAILLES

Tableau 1. a1 : Répartition des villages selon la région et la praticabilité de la principale voie d'accès

Niveau national

Région	Praticabilité de la principale voie d'accès					
	En saison sèche seulement		En toutes saisons		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Maritime	186	14,0	270	12,6	456	13,1
Plateaux	354	26,6	556	25,9	910	26,1
Centrale	161	12,1	303	14,1	464	13,3
Kara	269	20,2	367	17,1	636	18,3
Savanes	361	27,1	653	30,3	1014	29,1
Total	1331	100	2149	100	3480	100
Proportion par rapport à l'ensemble	38,2		61,8		100	

Région Maritime

Fréquentation	En saison sèche seulement		En toutes saisons		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
De façon régulière	46	24,7	209	77,4	255	55,9
De façon irrégulière	108	58,1	52	19,3	160	35,1
Les jours de marché seulement	32	17,2	9	3,3	41	9,0
Total	186	100	270	100	456	100
Proportion par rapport à l'ensemble	40,8		59,2		100	

Région des Plateaux

Fréquentation	En saison sèche seulement		En toutes saisons		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
De façon régulière	89	25,1	438	78,8	527	57,9
De façon irrégulière	207	58,5	100	18,0	307	33,7
Les jours de marché seulement	58	16,4	18	3,2	76	8,4
Total	354	100	556	100	910	100
Proportion par rapport à l'ensemble	38,9		61,1		100	

Région Centrale

Fréquentation	En saison sèche seulement		En toutes saisons		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
De façon régulière	14	8,7	220	72,6	234	50,4
De façon irrégulière	110	68,3	70	23,1	180	38,8
Les jours de marché seulement	37	23,0	13	4,3	50	10,8
Total	161	100	303	100	464	100
Proportion par rapport à l'ensemble	34,7		65,3		100	

Région de la Kara

Fréquentation	En saison sèche seulement		En toutes saisons		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
De façon régulière	40	14,9	255	69,4	295	46,4
De façon irrégulière	186	69,1	85	23,2	271	42,6
Les jours de marché seulement	43	16,0	27	7,4	70	11,0
Total	269	100	367	100	636	100
Proportion par rapport à l'ensemble	42,3		57,7		100	

Région des Savanes

Fréquentation	En saison sèche seulement		En toutes saisons		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
De façon régulière	40	11,1	405	62,0	445	43,9
De façon irrégulière	288	79,8	220	33,7	508	50,1
Les jours de marché seulement	33	9,1	28	4,3	61	6,0
Total	361	100	653	100	1014	100
Proportion par rapport à l'ensemble	35,6		64,4		100	

Tableau 2.a1 : Répartition des villages selon le principal mode d'approvisionnement en eau

Région	Adduction d'eau et puits	Forage et add. d'eau	Rivière ou marigot et add. d'eau	Eau de pluie et add. d'eau	Puits et forage	Puits et rivière	Puits et eau de pluie	Forage et rivière	Forage et eau de pluie	Rivière et eau de pluie
Maritime	38	19	19	50	98	80	178	83	142	131
Plateaux	52	36	84	81	172	199	256	306	375	612
Centrale	23	20	11	19	254	227	266	223	253	286
Kara	57	53	47	68	239	224	268	324	375	396
Savanes	14	13	9	15	460	410	497	325	361	400
Ensemble pays	184	141	170	233	1223	1140	1465	1261	1506	1825

Tableau 3.a1 : Répartition des villages et par région selon la distance par rapport au Lycée

Région	Tranche de distance						
	< 1 km	1 - 5	5 - 10	10 - 15	15 - 20	20 km et plus	Total
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
Maritime	75	143	105	55	29	49	456
Plateaux	80	145	188	149	83	265	910
Centrale	42	61	120	78	57	106	464
Kara	63	118	115	94	49	197	636
Savanes	36	182	257	166	142	231	1014
Total	296	649	785	542	360	848	3480

Tableau 4.a1 : Répartition en % des institutions de développement en milieu rural

Structures de développement communautaire	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	Total
GIE de production agricole	12	29	20	21	19	100
GIE de prestation de services	16	32	15	21	16	100
Comité Villageois de Développement (CVD)	13	27	16	19	25	100
Comité de Développement de quartier (CDQ)	16	26	22	23	13	100
Comité de Développement à la Base (CDB)	23	28	16	22	11	100
Comité de Développement Local (CDL)	12	30	20	21	17	100
Comité de Transhumance (CT)	3	23	28	34	11	100
Association des personnes Handicapées (APH)	10	17	22	25	27	100
Comité de Protection de l'Enfant (CPE)	12	18	25	24	21	100
Comité de gestion de l'eau	10	28	16	17	29	100
Comité de gestion santé	13	33	22	15	17	100
Groupe de promotion féminine	14	28	18	20	20	100

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES AYANT PARTICIPE AU RECENSEMENT NATIONAL DE L'AGRICULTURE (RNA)

I. CONCEPTION ET EXECUTION DU RECENSEMENT

1.1. Direction des Statistiques Agricoles de l'Informatique et de la Documentation (DSID)

Messieurs :

Lébéné KOUGBENYA	Directeur
Kodjo DOKODJO	Chef Division de la Statistique
Latévi LAWSON ATUTU	Chef Division de l'Informatique
Gagli Komivi BLEWUSSI	Chargé d'Etudes
Ezi TSOGLI	Chef Section Prévision des récoltes
Mawuli AMEWUAME	Chef Section Traitement des données
Ekoué FOLIKOUE	Chef Section Enquêtes Spécifiques
Nassou TORO	Chef Section Annuaire Statistique
Nandji MEATCHI	Chef Division Documentation et Archives
Kokou OTCHOTCHO	Chargé d'Etudes

Madame

Biova KINTZ-DZAKA	Stagiaire
-------------------	-----------

1.2. Division de la Programmation, de la Formation et des Statistiques Agricoles (DPFSA)

Kossi Djifa HOUNKANLI	Chef DPFSA Maritime
Koffi Kaboré ADANOU	Chef DPFSA Plateaux
Abalo AKAYA	Chef DPFSA Centrale
Tritokna KPANDIKA	Chef DPFSA Kara
Baddoh BEMBA	Chef DPFSA Savanes

1.3. Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT)

Kankoé AMEGNINO	Chef Cellule Suivi-Evaluation (CSE)
Latévi Adomaya LAWSON	Assistant au chef CSE
Kpassi SEME	Chef CSE Maritime
Kolani SANBOGA	Chef CSE Centrale
Salim OURO	Chef CSE Kara
Laré NOUANOU	Chef CSE Savanes

1.4. Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN)

Messieurs :

Kokou Yao N'GUISSAN	Directeur Général
Koudjo BIKA	Superviseur Akébou
Komlan AMEVO	Superviseur Blitta
Bakeglé SEBIBA	Superviseur Bassar
Kokou Mensa DOGBE	Superviseur Kpendjal
Tchilalabalo TELOU	Superviseur Bas-Mono
Komi TCHAMEKOR	Superviseur Lacs
Saibou ANZOUMANA	Superviseur Binah
Pilang BAMAZI	Superviseur Ogou
Mazamaesso ALABA	Superviseur Est-Mono

Madame :

Ebeyo BATABA	Superviseur Sotouboua
--------------	-----------------------

1.5. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et de l'Agriculture (FAO)

Messieurs :

Paul N'GOMA-KIMBATSA	Statisticien et CountrySTAT Team Leader ESS, FAO Rome
Eloi OUEDRAOGO	Statisticien RAF, FAO Accra
Julien AMEGANDJIN	Statisticien spécialiste en sondage
El Houssein DIEW	Consultant CTPD en statistiques agricoles
Mamadou BEYE	Consultant CTPD en informatique
Thomas AMAVI	Consultant national statisticien
Kanyi MENSAH ZUKONG	Consultant national statisticien
Sourou DOUTI	Consultant national en communication

Madame :

Akossiwa H. ALAGBO-AMELIFO	Consultante nationale en genre
----------------------------	--------------------------------

II. Personnel national en charge du traitement informatique

Messieurs :

Kodjo DOKODJO
Sossoh HAINGA
Koffi TCHODIE
Aninam PADARO

Responsable national du traitement
Chef Section Logistiques
Chef section base de données
Chef Section étude et développement

III. Personnel national d'exécution

36 Superviseurs
300 Contrôleurs de terrain
1999 Agents recenseurs
15 Contrôleurs de saisie
60 Agents de saisie